

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : **6608 NIMES JL**  
Date de visite : **21/09/2023**  
Date du rapport : **07/11/2023**  
Opérateur de repérage : **BONNET Laurent**



### BIEN EXPERTISE

Bien : **Immeuble d'habitation – 8 Logements**

Adresse :  
**10 rue Briçonnet  
30000 NÎMES**

Référence Cadastre : **EZ - 603**

#### PROPRIETAIRE

**Propriétaire NIMES JL  
56 boulevard Pereire  
75017 PARIS - 17EME**

#### DEMANDEUR

**SCP QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.  
ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton  
30900 NIMES**



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Référence Rapport :	<b>6608 NIMES JL</b>
Objet :	<b>Déclaration sur l'honneur</b>

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent BONNET, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

**Laurent BONNET**  
**LOGIServices**  
**Langlade le, mardi 7 novembre 2023**

Ce document vous permet de savoir si votre bâtiment est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)*



adresse : **10 rue Briçonnet, 30000 NÎMES**

type de bien : Bâtiment

année de construction : 1880

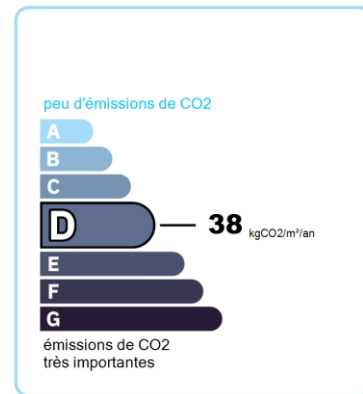
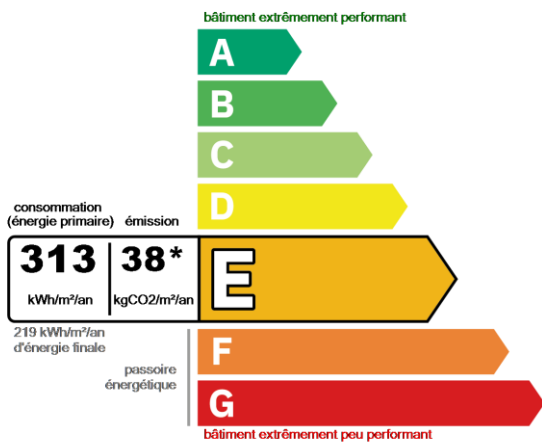
surface habitable : **816,28 m<sup>2</sup>**

propriétaire : NIMES JL

adresse : 56 boulevard Pereire, 75017 PARIS - 17EME

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du bâtiment et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce bâtiment émet 31647 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 163975 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du bâtiment

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre bâtiment et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **15 167 €** et **20 519 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

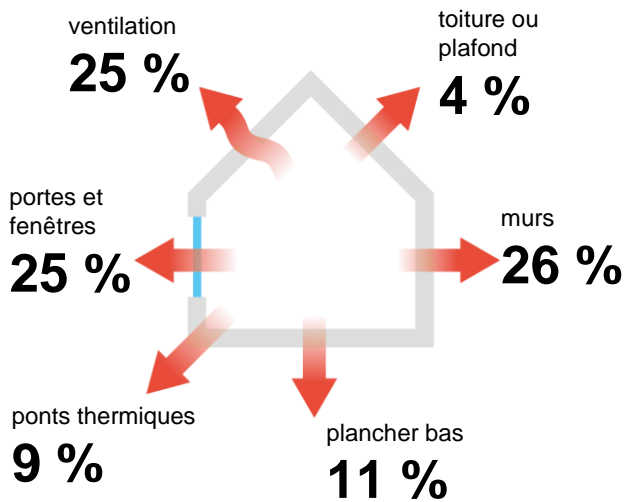
### Informations diagnostiqueur

**LOGIServices**  
1 place du Visago  
30980 Langlade  
diagnostiqueur :  
Laurent BONNET

tel : 04 66 81 00 81  
email : [contact@logiservices.net](mailto:contact@logiservices.net)  
n° de certification : 8053777  
organisme de certification : Bureau Véritas  
Certification



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

TRÈS BONNE

### Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre bâtiment améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre bâtiment de volets extérieurs ou brise-soleil

### Bâtiment équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été **mais augmente les consommations énergétiques du bâtiment.**

### Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le bâtiment :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	120448 (120448 éf)	Entre 11 680€ et 15 802€	74%
	électrique	79790 (34691 éf)		
eau chaude sanitaire	électrique	38774 (16858 éf)	Entre 2 438€ et 3 298€	17%
refroidissement	électrique	225 (98 éf)	Entre 14€ et 20€	1%
éclairage	électrique	3 563 (1 549 éf)	Entre 224€ et 304€	2%
auxiliaires	électrique	12 882 (5 601 éf)	Entre 810€ et 1 096€	6%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>255 681 kWh</b> (179 245 kWh é.f.)	Entre 15 167€ et 20 519€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 128,6l par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre bâtiment

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,  
c'est en moyenne -23,5% sur votre facture

**astuces** (plus facile si le bâtiment dispose de solutions de pilotage efficaces)

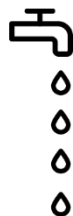
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**  
Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne -177% sur votre facture

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 128,6l /jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface d'un logement moyen (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

53l consommés en moins par jour,  
c'est en moyenne -25% sur votre facture

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du bâtiment et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du bâtiment






	description	isolation
	Mur 12 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 1 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 13 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 2 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 11 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 26 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 27 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 16 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 10 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), non isolé	
	Mur 32 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), non isolé	
	Mur 25 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 36 Nord Cloison de plâtre donnant sur Circulations communes, isolé	
	Mur 31 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), non isolé	
	Mur 20 Est Cloison de plâtre donnant sur Circulations communes, isolé	
	Mur 3 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 14 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 30 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 35 Est Cloison de plâtre donnant sur Circulations communes, isolé	
	Mur 6 Ouest Inconnu donnant sur Extérieur, isolé	
	Mur 39 Ouest Cloison de plâtre donnant sur Circulations communes, isolé	
	Mur 29 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 15 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 24 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 28 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 17 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Circulations communes, non isolé	
	Mur 34 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Circulations communes, non isolé	
	Mur 23 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 5 Nord Inconnu donnant sur Extérieur, isolé	
	Mur 9 Nord Inconnu donnant sur Extérieur, isolé	
	Mur 33 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Circulations communes, non isolé	
	Mur 8 Est Inconnu donnant sur Extérieur, isolé	
	Mur 22 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Circulations communes, non isolé	
	Mur 7 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	Mur 18 Ouest Cloison de plâtre donnant sur Circulations communes, isolé	
	Mur 19 Nord Cloison de plâtre donnant sur Circulations communes, isolé	
	Mur 21 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Circulations communes, isolé	








murs

insuffisante

Voir en annexe le descriptif détaillé du bâtiment et de ses équipements.

		Mur 37 Ouest Cloison de plâtre donnant sur Circulations communes, isolé Mur 4 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	
	<b>plancher bas</b>	Plancher 1 Inconnu donnant sur Local non chauffé, non isolé Plancher 5 Voutains sur solives métallique donnant sur Local non chauffé, non isolé Plancher 4 Voutains sur solives métallique donnant sur Local non chauffé, non isolé Plancher 2 Inconnu donnant sur Local non chauffé, isolé Plancher 3 Inconnu donnant sur Local non chauffé, isolé	<b>insuffisante</b>
	<b>toiture / plafond</b>	Plafond 5 Inconnu donnant sur Terrasse, isolation inconnue Plafond 1 Plaques de plâtre donnant sur Terrasse, isolé Plafond 2 Plaques de plâtre donnant sur Terrasse, isolé	<b>insuffisante</b>
	<b>toiture / plafond</b>	Plafond 3 Plaques de plâtre donnant sur Combles perdus, isolé	<b>bonne</b>
	<b>toiture / plafond</b>	Plafond 4 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	<b>bonne</b>
	<b>portes et fenêtres</b>	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 6 mm) Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 12 mm) Porte Métallique Opaque pleine Porte Bois Opaque pleine	<b>insuffisante</b>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
	<b>chauffage</b> Chaudière standard Gaz naturel installation en 2008, collectif sur Radiateur Panneau rayonnant électrique NFC Electrique installation en 2008, individuel Radiateur électrique NFC Electrique installation en 2008, individuel ▲ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
	<b>eau chaude sanitaire</b> Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2010, individuel, production par accumulation Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2008, individuel, production par semi-accumulation Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2008, individuel, production par accumulation Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2010, individuel, production par accumulation Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2010, individuel, production par accumulation Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2010, individuel, production par accumulation Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2010, individuel, production par accumulation Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2008, individuel, production par semi-accumulation Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2008, individuel, production par semi-accumulation
	<b>climatisation</b> Pac air / air installée en 2007
	<b>ventilation</b> VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	<b>pilotage</b> Chaudière standard : Radiateur : robinets thermostatique, avec régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence Panneau rayonnant électrique NFC : avec régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence

Voir en annexe le descriptif détaillé du bâtiment et de ses équipements.

Radiateur électrique NFC :  
avec régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre bâtiment sont essentiels.

### type d'entretien



#### isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel



## Recommandations d'amélioration de la performance








Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre bâtiment et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un bâtiment très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre bâtiment (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 55728 à 72875 €

lot	description	performance recommandée
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7W/m^2K$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7W/m^2K$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7W/m^2K$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$ . Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7W/m^2K$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.	$U_w < 1,7W/m^2K$

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



#### portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7W/m^2K$



#### portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7W/m^2K$



#### portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7W/m^2K$



#### portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7W/m^2K$



#### portes et fenêtres

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

 $U_w < 1,7W/m^2K$ **portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

 $U_w < 1,7W/m^2K$ **portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

 $U_w < 1,7W/m^2K$ **portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

 $U_w < 1,7W/m^2K$ **portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre







Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air







 $U_w < 1,7W/m^2K$ **portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

 $U_w < 1,7W/m^2K$

	<p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>. Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>. Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>. Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>. Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>. Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>

	<p><math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	
	<p><b>portes et fenêtres</b></p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$
	<p><b>portes et fenêtres</b></p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$
	<p><b>portes et fenêtres</b></p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$
	<p><b>portes et fenêtres</b></p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$
	<p><b>portes et fenêtres</b></p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$
	<p><b>portes et fenêtres</b></p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$



portes et fenêtres

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$



portes et fenêtres

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$



portes et fenêtres

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$



portes et fenêtres

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .  
Montant estimé par fenêtre  
Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Uw &lt;1,7W/m²K

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .  
Montant estimé par fenêtre  
Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Uw &lt;1,7W/m²K

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .  
Montant estimé par fenêtre  
Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Uw &lt;1,7W/m²K

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .  
Montant estimé par fenêtre  
Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Uw &lt;1,7W/m²K

**portes et fenêtres**







Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .  
Montant estimé par fenêtre  
Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Uw &lt;1,7W/m²K

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .  
Montant estimé par fenêtre

Uw &lt;1,7W/m²K

 <p><b>portes et fenêtres</b></p>	<p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.) Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>
 <p><b>portes et fenêtres</b></p>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.) Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>
 <p><b>portes et fenêtres</b></p>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.) Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>
 <p><b>portes et fenêtres</b></p>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.) Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>
 <p><b>portes et fenêtres</b></p>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.) Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>
 <p><b>portes et fenêtres</b></p>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficiaire du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3</math> <math>W/m^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7W/m^2K</math></p>



$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :

Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)


Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$

2

## Les travaux à envisager montant estimé : 800 à 1000 €

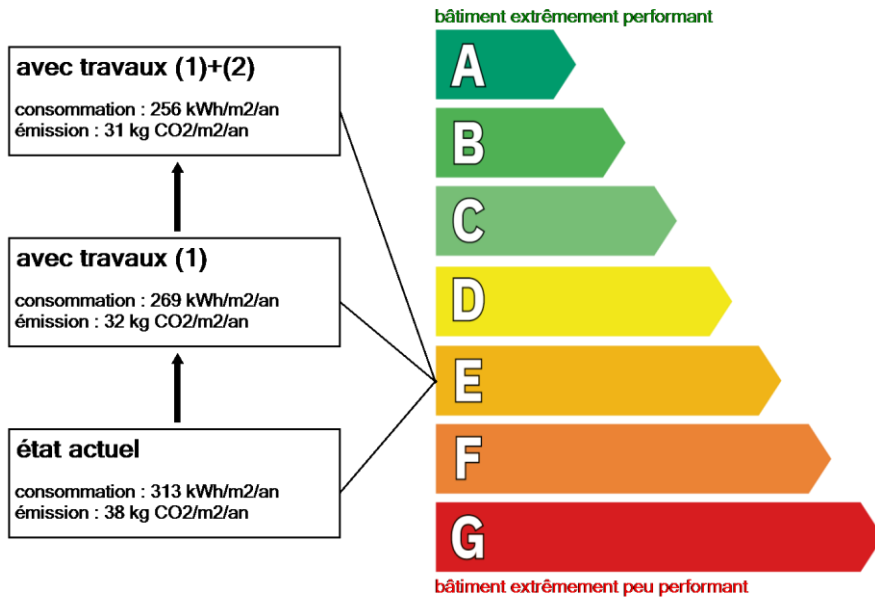
lot	description	performance recommandée
 ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	

### Commentaire:

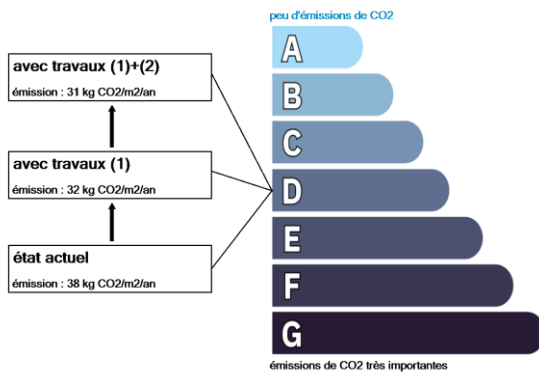
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](http://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](http://france-renov.gouv.fr/aides)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du bâtiment

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](mailto:diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2330E3776548C**

(estimée à partir des tantièmes de copropriété)

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **EZ-603**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **21/09/2023**

Numéro d'immatriculation de la copropriété:

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :






Le principal objectif du Diagnostic de Performance Énergétique est d'informer sur la performance énergétique du bâtiment mais aussi de pouvoir comparer plusieurs bien entre eux.

Les résultats chiffrés du DPE (consommations, montants des dépenses énergétiques, ...) sont obtenus par calcul (méthode conventionnelle). Les résultats peuvent être différents de la réalité pour plusieurs raisons :

- Calculs basés sur un scénario d'utilisation conventionnelle, différent du scénario d'utilisation réelle (météo, horaires d'occupation, température de consigne, température homogène dans toutes les zones du bien, apports internes, ...)
- Certains éléments impactant les consommations réelles ne sont pas accessibles ou quantifiables par le diagnostiqueur (mise en œuvre de l'isolation, mauvais fonctionnement d'un système, étanchéité à l'air réelle, ...) et ne sont donc pas pris en compte dans les calculs.

Le locataire déclare que les radiateurs de la cuisine, du vestibule et du grand hall (radiateurs au sol) ne fonctionnent pas.



































### généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		30 - Gard
Altitude	 donnée en ligne	45
Type de bien	 observée ou mesurée	Immeuble collectif
Année de construction	 valeur estimée	1880
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	816,28
Surface habitable de l'immeuble	 document fourni	816,28
Nombre de niveaux de l'immeuble	 observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	3,67
Nb. de logements du bâtiment	 observée ou mesurée	8
























### enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1 Sud	Surface	 observée ou mesurée	52,34 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 2 Est	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	45,4 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 3 Nord	Surface	 observée ou mesurée	22,06 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 4 Ouest	Surface	 observée ou mesurée	1,45 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 5 Nord	U <sub>mur0</sub> (saisie directe ou matériau mur inconnu)	 valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface	 observée ou mesurée	5,6 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 6 Ouest	U <sub>mur0</sub> (saisie directe ou matériau mur inconnu)	 valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface	 observée ou mesurée	13,63 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 7 Nord	Surface	 observée ou mesurée	4,09 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	 valeur par défaut	2,5 W/m²K
Surface	 observée ou mesurée	4,64 m²
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
<b>Mur 8 Est</b> Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	 valeur par défaut	2,5 W/m²K
Surface	 observée ou mesurée	5,6 m²
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
<b>Mur 9 Nord</b> Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 valeur par défaut	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Surface	 observée ou mesurée	29,84 m²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
<b>Mur 10 Ouest</b> Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Autres dépendances
Surface Aiu	 observée ou mesurée	281 m²
Surface Aue	 observée ou mesurée	706 m²
Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	40,62 m²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
<b>Mur 11 Ouest</b> Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	65,38 m²
<b>Mur 12 Sud</b> Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	51,76 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
<b>Mur 13 Est</b>		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	21,54 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
<b>Mur 14 Nord</b>		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	10,11 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
<b>Mur 15 Ouest</b>		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	30,82 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
<b>Mur 16 Nord</b>		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	9,48 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
<b>Mur 17 Ouest</b>		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur

## Fiche technique du bâtiment (suite)








































donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	73,75 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	56,17 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 18 Ouest</b>	Surface	 observée ou mesurée	3,64 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Cloison de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	73,75 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	56,17 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	<b>Mur 19 Nord</b>	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Cloison de plâtre
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant		 observée ou mesurée	10 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Non
Inertie		 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent		 observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
Surface Aiu		 observée ou mesurée	73,75 m <sup>2</sup>
Surface Aue		 observée ou mesurée	56,17 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé		 document fourni	Non
Doublage		 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
<b>Mur 20 Est</b>		Surface	 observée ou mesurée
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Cloison de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	73,75 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	56,17 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	<b>Mur 21 Nord</b>	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu

## Fiche technique du bâtiment (suite)








































donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm	
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui	
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm	
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui	
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde	
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur	
Surface Aiu	 observée ou mesurée	73,75 m <sup>2</sup>	
Surface Aue	 observée ou mesurée	56,17 m <sup>2</sup>	
Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non	
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 22 Nord	Surface	 observée ou mesurée	4,2 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	73,75 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	56,17 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 23 Est	Surface	 observée ou mesurée	6,77 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage	
Mur 24 Nord	Surface	 observée ou mesurée	9,73 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage	
Mur 25 Ouest	Surface	 observée ou mesurée	28,67 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non










































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 26 Sud</b>		
Surface	 observée ou mesurée	37,92 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 27 Est</b>		
Surface	 observée ou mesurée	33,88 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 28 Est</b>		
Surface	 observée ou mesurée	9,55 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 29 Ouest</b>		
Surface	 observée ou mesurée	10,24 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 30 Nord</b>		
Surface	 observée ou mesurée	19,7 m <sup>2</sup>
Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 31 Ouest</b>		
Surface	 observée ou mesurée	27,86 m <sup>2</sup>








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Autres dépendances
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	40,09 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	0,1 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 32 Ouest</b>	Surface	 observée ou mesurée	29,24 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Autres dépendances
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	281 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	706 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage	
<b>Mur 33 Sud</b>	Surface	 observée ou mesurée	4,84 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	13,85 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	6,68 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage	
<b>Mur 34 Est</b>	Surface	 observée ou mesurée	9,02 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur	





































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	13,85 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	6,68 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
<b>Mur 35 Est</b>	Surface	 observée ou mesurée	15,52 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Cloison de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	83,2 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	0,1 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	<b>Mur 36 Nord</b>	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Cloison de plâtre
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant		 observée ou mesurée	10 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Non
Inertie		 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent		 observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
Surface Aiu		 observée ou mesurée	83,2 m <sup>2</sup>
Surface Aue		 observée ou mesurée	0,1 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé		 document fourni	Non
Doublage		 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
<b>Mur 37 Ouest</b>		Surface	 observée ou mesurée
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Cloison de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	83,2 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	0,1 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	<b>Mur 38 Sud</b>	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu







































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	65 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Oui
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	83,2 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	0,1 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	<b>Mur 39 Ouest</b>	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Cloison de plâtre
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant		 observée ou mesurée	10 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Non
Inertie		 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent		 observée ou mesurée	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
Surface Aiu		 observée ou mesurée	83,2 m <sup>2</sup>
Surface Aue		 observée ou mesurée	0,1 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé		 document fourni	Non
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
<b>Plafond 1</b>	Surface	 observée ou mesurée	12,06 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	2006 à 2012
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
<b>Plafond 2</b>	Surface	 observée ou mesurée	12,06 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	2006 à 2012
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
<b>Plafond 3</b>	Surface	 observée ou mesurée	92 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	92 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	101,2 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non	

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Plafond 4	Surface	 observée ou mesurée	159,13 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Plafond 5	Uph0 (saisie directe ou type plafond inconnu)	 valeur par défaut	2,5 W/m <sup>2</sup> K
	Surface	 observée ou mesurée	29,82 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
Plancher 1	Upb0 (saisie directe ou type plancher inconnu)	 valeur par défaut	2 W/m <sup>2</sup> K
	Surface	 observée ou mesurée	254,61 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Sous-sols (Autres dépendances)
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	254,6 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	253 m <sup>2</sup>
Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non	
Plancher 2	Upb0 (saisie directe ou type plancher inconnu)	 valeur par défaut	2 W/m <sup>2</sup> K
	Surface	 observée ou mesurée	12 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	2006 à 2012
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Autres dépendances
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	12,05 m <sup>2</sup>
Surface Aue	 observée ou mesurée	31,65 m <sup>2</sup>	
Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non	
Plancher 3	Upb0 (saisie directe ou type plancher inconnu)	 valeur par défaut	2 W/m <sup>2</sup> K
	Surface	 observée ou mesurée	12 m <sup>2</sup>
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	2006 à 2012
	Inertie	 valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Autres dépendances
Plancher 4	Surface	 observée ou mesurée	15,85 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Voutains sur solives métallique
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Autres dépendances		
Surface Aiu	 observée ou mesurée	40,09 m <sup>2</sup>		
Surface Aue	 observée ou mesurée	0,1 m <sup>2</sup>		
Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non		
Plancher 5	Surface	 observée ou mesurée	51,8 m <sup>2</sup>	
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Voutains sur solives métallique	
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non	
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Autres dépendances	
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	281 m <sup>2</sup>	
	Surface Aue	 observée ou mesurée	706 m <sup>2</sup>	
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non	
	Fenêtre 1	Surface de baies	 observée ou mesurée	6,14 m <sup>2</sup>
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non	
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Tunnel	
Type ouverture		 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
Type volets		 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes	
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Sud	
Type de masque proches		 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 observée ou mesurée	Non Homogène	
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$		 observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 45)	
Présence de joints		 observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 2		Surface de baies	 observée ou mesurée	6,14 m <sup>2</sup>
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud	
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène	

## Fiche technique du bâtiment (suite)








































donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 3	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 45)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	6,14 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
Fenêtre 4	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 45)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	9,22 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
Fenêtre 5	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 45)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	6,14 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes

## Fiche technique du bâtiment (suite)








































	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 6	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	6,14 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Fenêtre 7	Orientation des baies	 observée ou mesurée
Type de masque proches		 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$		 observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
Présence de joints		 observée ou mesurée	Non
Surface de baies		 observée ou mesurée	6,14 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		 observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Est
Fenêtre 8		Type de masque proches	 observée ou mesurée
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 45)
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	6,14 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois



## Fiche technique du bâtiment (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 9	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 45)
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,57 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est	
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Baie sous un balcon ou auvent	
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène	
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 22,5)	
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,57 m <sup>2</sup>	
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel	
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets	 observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est	
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Baie sous un balcon ou auvent	
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène	
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 22,5)	
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
Surface de baies	 observée ou mesurée	6,07 m <sup>2</sup>	
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Baie sous un balcon ou auvent
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 22,5)
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	11,02 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	6 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 22,5) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	8,98 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	6 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Position des baies en flanc de loggia	 observée ou mesurée	Oui
Orientation de la façade	observée ou mesurée	Nord

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 14	Type de masque proches	observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
	Avancée l	observée ou mesurée	3,20000004768372 m
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 22,5) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	3,64 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Position des baies en flanc de loggia	observée ou mesurée	Oui
	Orientation de la façade	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
	Fenêtre 15	Avancée l	observée ou mesurée
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$		observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 45)
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Surface de baies		observée ou mesurée	11,02 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	6 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Air
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$		observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 22,5) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
Présence de joints	observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 16	Surface de baies	observée ou mesurée	8,98 m <sup>2</sup>








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	6 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Position des baies en flanc de loggia	 observée ou mesurée	Oui
Orientation de la façade	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
Avancée l	 observée ou mesurée	3,20000004768372 m
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 22,5) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	10,29 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 17</b>	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22$ mm)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	10,29 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 18</b>	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 19	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	8,14 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne α, β	observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 45) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)	
Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 20	Surface de baies	observée ou mesurée	4,84 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β	observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	4,84 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Fenêtre 21	Surface de baies	observée ou mesurée	4,84 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 22	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	4,84 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Fenêtre 23	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	8,14 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Fenêtre 24	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 45) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	 observée ou mesurée	4,84 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	30 °
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	4,84 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	30 °
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	4,84 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	30 °
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	observée ou mesurée	4,84 m <sup>2</sup>

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	30 °
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	5,18 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène
Hauteur $\alpha$	 observée ou mesurée	30 °
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	5,03 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Baie masquée par une paroi latérale
Paroi latérale faisant obstacle au sud	 observée ou mesurée	Oui










































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 30	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 75) (Central est , 75) (Central ouest , 45) (Latéral ouest , 45)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	4,47 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
Fenêtre 31	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 22,5) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	3,74 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
	Fenêtre 32	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Surface de baies		observée ou mesurée	4,59 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	observée ou mesurée	Sans	

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 33	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 22,5) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,5 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Fenêtre 34	Type de masque proches	observée ou mesurée
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$		observée ou mesurée	(Latéral est , 45) (Central est , 22,5) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Surface de baies		observée ou mesurée	0,59 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 22,5)	
Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 35	Surface de baies	observée ou mesurée	1,1 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,17 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,17 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 38	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,17 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
Fenêtre 39	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,17 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$ )
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Fenêtre 40	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	observée ou mesurée	(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,34 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )









































## Fiche technique du bâtiment (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud	
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène	
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 22,5)	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 41	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,85 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud	
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène	
	Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	Fenêtre 42	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,85 m <sup>2</sup>
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non	
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Tunnel	
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		 observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Sud	
Type de masque proches		 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Présence de joints		 observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 43		Surface de baies	 observée ou mesurée	0,85 m <sup>2</sup>
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
		Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,34 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
<b>Fenêtre 44</b> Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,61 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
<b>Fenêtre 45</b> Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Baie masquée par une paroi latérale
Paroi latérale faisant obstacle au sud	 observée ou mesurée	Oui
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)
Présence de joints	observée ou mesurée	Oui

## Fiche technique du bâtiment (suite)








































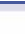
	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 46	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,12 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β	 observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 47	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,12 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Baie masquée par une paroi latérale
	Paroi latérale faisant obstacle au sud	 observée ou mesurée	Oui
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne α, β	 observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)	
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 48	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,12 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	

## Fiche technique du bâtiment (suite)








































donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Baie masquée par une paroi latérale
Paroi latérale faisant obstacle au sud	 observée ou mesurée	Oui
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Non Homogène
Hauteur moyenne $\alpha$ , $\beta$	 observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,86 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
<b>Fenêtre 49</b>		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,86 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
<b>Fenêtre 50</b>		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	observée ou mesurée	Oui










































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 51	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,86 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 52	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,86 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 53	Surface de baies	 observée ou mesurée	0,86 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,86 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
<b>Fenêtre 54</b> Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,86 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
<b>Fenêtre 55</b> Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,86 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
<b>Fenêtre 56</b> Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air






































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Horizontale (Inclinaison < 25°)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu Extérieur
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Porte 1	Type de menuiserie		Métallique
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		1,92 m <sup>2</sup>
	Présence de joints		Non
Porte 2	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		1,77 m <sup>2</sup>
	Présence de joints		Non
Porte 3	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		1,77 m <sup>2</sup>
	Présence de joints		Non
Porte 4	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		1,6 m <sup>2</sup>
	Présence de joints		Non
Porte 5	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		1,6 m <sup>2</sup>
	Présence de joints		Non
Porte 6	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		1,64 m <sup>2</sup>
	Présence de joints		Non
Porte 7	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		1,6 m <sup>2</sup>
	Présence de joints		Non
Linéaire Plancher 1 Mur 1 Sud	Type de pont thermique		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique		17,65 m






























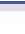

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 2 Est</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	17,48 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 3 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,87 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 4 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	0,32 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 5 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 5 Nord : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,83 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 6 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 6 Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,14 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 7 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,88 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 8 Est</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 8 Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,14 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 9 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 9 Nord : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,83 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 31 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,15 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 32 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11 m
<b>Linéaire Plancher 4 Mur 10 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	17,25 m
<b>Linéaire Plancher 5 Mur 12 Sud</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
<b>Linéaire Fenêtre 1 Mur 1 Sud</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,28 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 2 Mur 1 Sud</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,28 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 3 Mur 1 Sud</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,28 m



















## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 4 Mur 1 Sud</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 5 Mur 2 Est</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 6 Mur 2 Est</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 7 Mur 2 Est</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 8 Mur 2 Est</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 9 Mur 2 Est</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,14 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 2 Est</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,14 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 11 Mur 2 Est</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	8,81 m




## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 12 Mur 5 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	13,42 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	<b>Linéaire Fenêtre 13 Mur 7 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée
Longueur du pont thermique		 observée ou mesurée	12 m
Largeur du dormant menuiserie Lp		 observée ou mesurée	5 cm
Retour isolation autour menuiserie		 observée ou mesurée	Non
Position menuiseries		 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 14 Mur 7 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 15 Mur 9 Nord</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	13,42 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 16 Mur 8 Est</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 17 Mur 32 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 18 Mur 32 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non

## Fiche technique du bâtiment (suite)








donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Fenêtre 19 Mur 12 Sud</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 20 Mur 12 Sud</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 21 Mur 12 Sud</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 22 Mur 12 Sud</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 23 Mur 12 Sud</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 24 Mur 13 Est</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 25 Mur 13 Est</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 26 Mur 13 Est</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non

## Fiche technique du bâtiment (suite)




donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Fenêtre 27 Mur 13 Est</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 28 Mur 13 Est</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 29 Mur 15 Ouest</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,89 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 30 Mur 16 Nord</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,48 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 31 Mur 16 Nord</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,16 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 32 Mur 16 Nord</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 33 Mur 16 Nord</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 34 Mur 11 Ouest</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 35 Mur 25 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 36 Mur 25 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,34 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 37 Mur 25 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,34 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 38 Mur 25 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,34 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 39 Mur 25 Ouest</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,34 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 40 Mur 26 Sud</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,64 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 41 Mur 26 Sud</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
<b>Linéaire Fenêtre 42 Mur 26 Sud</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non





















## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Fenêtre 43 Mur 26 Sud</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 44 Mur 26 Sud</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,64 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 45 Mur 29 Ouest</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,16 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
<b>Linéaire Fenêtre 46 Mur 30 Nord</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,24 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 47 Mur 30 Nord</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,24 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 48 Mur 30 Nord</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,24 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Porte 1 Mur 11 Ouest</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,05 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Porte 2 Mur 18 Ouest</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITR
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,93 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm




## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Porte 3 Mur 20 Est	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte 3 Mur 20 Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITR
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,93 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte 4 Mur 35 Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITR
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte 5 Mur 36 Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITR
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte 6 Mur 37 Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITR
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte 7 Mur 38 Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Plafond 5 Mur 30 Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,27 m
Linéaire Mur 12 Sud (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	17,74 m
Linéaire Mur 12 Sud (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	17,74 m
Linéaire Mur 13 Est (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	18 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur 13 Est (vers le bas)</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	18 m
<b>Linéaire Mur 14 Nord (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,08 m
<b>Linéaire Mur 14 Nord (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,08 m
<b>Linéaire Mur 15 Ouest (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,57 m
<b>Linéaire Mur 15 Ouest (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,57 m
<b>Linéaire Mur 16 Nord (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,49 m
<b>Linéaire Mur 16 Nord (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,49 m
<b>Linéaire Mur 23 Est (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,51 m
<b>Linéaire Mur 23 Est (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,51 m
<b>Linéaire Mur 24 Nord (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,04 m
<b>Linéaire Mur 24 Nord (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,04 m
<b>Linéaire Mur 25 Ouest (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	17,85 m
<b>Linéaire Mur 25 Ouest (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	17,85 m
<b>Linéaire Mur 26 Sud (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	22,95 m
<b>Linéaire Mur 26 Sud (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	22,95 m
<b>Linéaire Mur 27 Est (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	18,02 m
<b>Linéaire Mur 27 Est (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	18,02 m
<b>Linéaire Mur 28 Est (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,08 m
<b>Linéaire Mur 28 Est (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,08 m
<b>Linéaire Mur 29 Ouest (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,3 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
























## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur 29 Ouest (vers le bas)</b>	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,3 m
<b>Linéaire Mur 30 Nord (vers le haut)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,27 m
<b>Linéaire Mur 30 Nord (vers le bas)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,27 m
<b>Linéaire Mur 1 Sud (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 1 Sud (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 1 Sud (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 2 Est (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 2 Est (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 2 Est (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 2 Est (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 7 Nord (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,31 m
<b>Linéaire Mur 7 Nord (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,31 m
<b>Linéaire Mur 31 Ouest (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 31 Ouest (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 32 Ouest (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 32 Ouest (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 32 Ouest (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 32 Ouest (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 31 Ouest (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,53 m
<b>Linéaire Mur 10 Ouest (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2 m









































## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur 10 Ouest (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2 m
<b>Linéaire Mur 11 Ouest (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,23 m
<b>Linéaire Mur 11 Ouest (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,23 m
<b>Linéaire Mur 12 Sud (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,23 m
<b>Linéaire Mur 12 Sud (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,23 m
<b>Linéaire Mur 12 Sud (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,23 m
<b>Linéaire Mur 12 Sud (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,23 m
<b>Linéaire Mur 13 Est (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,24 m
<b>Linéaire Mur 13 Est (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,24 m
<b>Linéaire Mur 13 Est (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,24 m
<b>Linéaire Mur 13 Est (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,24 m
<b>Linéaire Mur 16 Nord (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3,84 m
<b>Linéaire Mur 16 Nord (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3,84 m
<b>Linéaire Mur 16 Nord (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3,84 m
<b>Linéaire Mur 16 Nord (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3,84 m
<b>Linéaire Mur 16 Nord (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3,84 m
<b>Linéaire Mur 16 Nord (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3,84 m
<b>Linéaire Mur 23 Est (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,93 m
<b>Linéaire Mur 25 Ouest (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,93 m
<b>Linéaire Mur 25 Ouest (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,93 m

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur 26 Sud (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,88 m
<b>Linéaire Mur 26 Sud (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,88 m
<b>Linéaire Mur 26 Sud (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,88 m
<b>Linéaire Mur 26 Sud (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,88 m
<b>Linéaire Mur 27 Est (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,88 m
<b>Linéaire Mur 27 Est (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,88 m
<b>Linéaire Mur 27 Est (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,88 m
<b>Linéaire Mur 27 Est (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,88 m
<b>Linéaire Mur 30 Nord (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,93 m
<b>Linéaire Mur 30 Nord (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,93 m
<b>Linéaire Mur 30 Nord (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,93 m
<b>Linéaire Mur 30 Nord (à droite du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1,93 m








































## Fiche technique du bâtiment (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Chaudière standard	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard
	Nombre de générateurs	 observée ou mesurée	4
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	553,31 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2008
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Gaz
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	QP0	 valeur par défaut	0,68 kW
	Pn	 document fourni	67,8 kW
	Rpn	 valeur par défaut	87,66 %
	Rpint	 valeur par défaut	85,49 %
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	553,31 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Absent
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
Panneau rayonnant électrique NFC	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NFC
	Nombre de générateurs	 observée ou mesurée	4
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	61,36 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2008
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NFC
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	61,36 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Divisé
	Équipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Absent
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
Radiateur électrique NFC	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Radiateur électrique NFC
	Nombre de générateurs	 observée ou mesurée	4
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	4,38 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2008
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur électrique NFC
Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	4,38 m <sup>2</sup>	

équipements








## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de chauffage	 observée ou mesurée	Divisé
Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Absent
Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation	 observée ou mesurée	2010
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage	 observée ou mesurée	200 L
Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation	 observée ou mesurée	2008
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage	 observée ou mesurée	150 L
Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	Autres ou inconnue
Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation	 observée ou mesurée	2008
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage	 observée ou mesurée	200 L
Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation	 observée ou mesurée	2010
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable	observée ou mesurée	Oui




Chauffe-eau  
vertical

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Volume de stockage	 observée ou mesurée	200 L
Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation	 observée ou mesurée	2008
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage	 observée ou mesurée	150 L
Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation	 observée ou mesurée	2008
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage	 observée ou mesurée	150 L
Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation	 observée ou mesurée	2010
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage	 observée ou mesurée	200 L
Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation	 observée ou mesurée	2010
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui

## Fiche technique du bâtiment (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Volume de stockage	 observée ou mesurée	200 L
	Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Année installation	 observée ou mesurée	2010
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Oui
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	 observée ou mesurée	200 L
	Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
	<b>Pac air / air</b>	Surface habitable refroidie	 observée ou mesurée
Année installation équipement		 observée ou mesurée	2007
Energie utilisée		 observée ou mesurée	Electrique
<b>Ventilation</b>	Type de ventilation	 observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	 valeur par défaut	1880
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	 observée ou mesurée	Non

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Logement 1</b>	surface	 observée ou mesurée	276,42
	typologie	 observée ou mesurée	T6
	étage	 observée ou mesurée	Rdc

## Certificat de surface habitable

Définie par le code de la construction (art. R. 156-1), La surface et le volume habitables d'un logement doivent être de 14 mètres carrés et de 33 mètres cubes au moins par habitant prévu lors de l'établissement du programme de construction pour les quatre premiers habitants et de 10 mètres carrés et 23 mètres cubes au moins par habitant supplémentaire au-delà du quatrième.

La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article [R. 155-1](#), locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

### A Désignation du bâtiment

Adresse :	<b>10 rue Briçonnet 30000 NÎMES</b>	Nbre logement:	<b>8</b>
		Etage :	<b>Rez-de-chaussée</b>
		Bâtiment :	<b>Sans objet Sans objet</b>
Numéro de lot :	<b>Sans objet</b>	Escalier :	<b>Sans objet</b>
Référence Cadastre :	<b>EZ - 603</b>	Porte :	<b>Sans objet</b>

Nature du bâtiment : **Bâtiment**

### B Propriétaire

Nom/prénom :	<b>SCI NIMES JL</b>	N° Dossier :	<b>6608 NIMES JL C</b>
Immeuble :		Date de l'ordre de mission :	<b>06/09/2023</b>
Adresse :	<b>56 boulevard Pereire</b>	Mission effectuée le:	<b>21/09/2023</b>
CP/ville :	<b>75017 PARIS - 17EME</b>		

### Référence et date de réalisation

### C Technicien ayant réalisé le métrage

Nom/prénom : **Laurent BONNET**

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné est égale à :

**Total : 816,32 m<sup>2</sup>**  
(Huit cent seize mètres carrés trente-deux)

### D Détail des surfaces par local

Pièce ou Local	Etage	Surface "habitable"
Lot n°01	RDC + 1er	273.42 m <sup>2</sup>
Lot n°03	1er	110.32 m <sup>2</sup>
Lot n°04	1er	99.23 m <sup>2</sup>
Lot n°05	1er	67.34 m <sup>2</sup>
Lot n°06	2ème	43.41 m <sup>2</sup>
Lot n°07	2ème	54.48 m <sup>2</sup>
Lot n°08	2ème	75.60 m <sup>2</sup>
Lot n°09	2ème	89.48 m <sup>2</sup>



Pièce ou Local	Etage	Surface "habitable"	Surface "non habitable"
Hall	RDC	23,657 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	RDC	26,723 m <sup>2</sup>	0,450 m <sup>2</sup>
Grand hall	RDC	60,456 m <sup>2</sup>	4,030 m <sup>2</sup>
Séjour	RDC	69,607 m <sup>2</sup>	0,730 m <sup>2</sup>
Dégagement n°1	RDC	3,647 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Buanderie	RDC	1,768 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Cuisine	RDC	11,852 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	RDC	0,997 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
W.C. n°1	RDC	0,938 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Dégagement n°2	RDC	2,058 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
W.C. n°2	RDC	1,787 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	RDC	12,041 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Salle de bain n°1	RDC	4,088 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°3	RDC	29,678 m <sup>2</sup>	0,430 m <sup>2</sup>
Hall	2ème	4,472 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	2ème	9,483 m <sup>2</sup>	0,100 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/WC	2ème	4,300 m <sup>2</sup>	1,180 m <sup>2</sup>
Cuisine	2ème	4,227 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Séjour	2ème	20,931 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Séjour	2ème	38,507 m <sup>2</sup>	0,560 m <sup>2</sup>
Cuisine	2ème	3,689 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Dégagement n°1	2ème	1,023 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
W.C.	2ème	1,636 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	2ème	9,848 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Dégagement n°2	2ème	3,308 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	2ème	12,414 m <sup>2</sup>	2,267 m <sup>2</sup>
Salle de bain	2ème	5,180 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Hall	1er	4,037 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Dégagement n°1	1er	4,565 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Séjour	1er	32,149 m <sup>2</sup>	0,820 m <sup>2</sup>
Chambre	1er	9,300 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
W.C.	1er	1,460 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Dégagement n°2	1er	3,856 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	1er	3,725 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Cuisine	1er	8,254 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Entrée	2ème	4,455 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Séjour	2ème	29,274 m <sup>2</sup>	2,267 m <sup>2</sup>
Cuisine	2ème	12,847 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Cellier	2ème	3,193 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Dégagement	2ème	6,990 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Salle de bain	2ème	4,018 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
W.C.	2ème	1,726 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	2ème	15,866 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	2ème	11,117 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Hall	1er	2,633 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
W.C. n°1	1er	2,553 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Dégagement n°1	1er	8,075 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Cuisine	1er	12,895 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Séjour	1er	25,391 m <sup>2</sup>	0,860 m <sup>2</sup>
Salle de bain	1er	5,541 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Dégagement n°2	1er	6,490 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	1er	16,633 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°2	1er	19,020 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Palier	1er	2,320 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°4	1er	22,380 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Salle d'eau/WC	1er	2,430 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Séjour	1er	30,581 m <sup>2</sup>	1,405 m <sup>2</sup>
Dégagement	1er	9,426 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre n°1	1er	16,421 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>



Chambre n°2	1er	31,076 m <sup>2</sup>	0,510 m <sup>2</sup>
Salle de bain	1er	4,898 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
W.C.	1er	1,604 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Cuisine	1er	11,910 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Buanderie	1er	4,413 m <sup>2</sup>	0,291 m <sup>2</sup>
Hall	2ème	4,037 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Chambre	2ème	15,881 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Salle de bain	2ème	4,043 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
W.C.	2ème	1,458 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
Séjour	2ème	22,667 m <sup>2</sup>	0,220 m <sup>2</sup>
Cuisine	2ème	6,397 m <sup>2</sup>	0,000 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>816,320 m<sup>2</sup></b>	<b>16,120 m<sup>2</sup></b>



## JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface « non habitable »	Justification
Chambre n°1	RDC	0,450 m <sup>2</sup>	Cheminée
Grand hall	RDC	3,340 m <sup>2</sup>	Sous rampant escalier. (hauteur inf. 1.80 m)
Grand hall	RDC	0,390 m <sup>2</sup>	Marche(s) d'escalier
Grand hall	RDC	0,210 m <sup>2</sup>	Marche(s) d'escalier
Grand hall	RDC	0,090 m <sup>2</sup>	Poteau(x)
Séjour	RDC	0,730 m <sup>2</sup>	Cheminée
Chambre n°3	RDC	0,430 m <sup>2</sup>	Cheminée
Chambre n°1	2ème	0,100 m <sup>2</sup>	Sous rampant toiture. Hauteur < 1,80 m
Salle d'eau/WC	2ème	0,830 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Salle d'eau/WC	2ème	0,350 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Séjour	2ème	0,560 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Chambre n°2	2ème	2,267 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Séjour	1er	0,820 m <sup>2</sup>	Cheminée
Séjour	2ème	2,267 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
Séjour	1er	0,860 m <sup>2</sup>	Cheminée
Séjour	1er	1,405 m <sup>2</sup>	Cheminée
Chambre n°2	1er	0,510 m <sup>2</sup>	Cheminée
Buanderie	1er	0,291 m <sup>2</sup>	Socle
Séjour	2ème	0,220 m <sup>2</sup>	Hauteur < 1,80 m
<b>Total</b>		<b>16,120 m<sup>2</sup></b>	

Annexes & Dépendances	Etage	Surface(s) Annexe(s)
Balcon	1er	1,850 m <sup>2</sup>
Escalier n°1	1er SS	3,280 m <sup>2</sup>
Dégagement n°1	1er SS	3,000 m <sup>2</sup>
Local services généraux	1er SS	9,136 m <sup>2</sup>
Palier n°1	1er	1,800 m <sup>2</sup>
Balcon n°1	1er	9,409 m <sup>2</sup>
Balcon n°2	1er	1,890 m <sup>2</sup>
Dégagement n°2	1er SS	75,190 m <sup>2</sup>
Dégagement n°3	1er SS	7,200 m <sup>2</sup>
Cave n°1	1er SS	7,250 m <sup>2</sup>
Cave n°2	1er SS	7,412 m <sup>2</sup>
Cave n°3	1er SS	16,180 m <sup>2</sup>
Cave n°4	1er SS	18,000 m <sup>2</sup>
Cave n°5	1er SS	12,166 m <sup>2</sup>
Cave n°6	1er SS	11,700 m <sup>2</sup>
Cave n°7	1er SS	28,300 m <sup>2</sup>
Cave n°8	1er SS	9,150 m <sup>2</sup>
Cave n°9	1er SS	29,022 m <sup>2</sup>
Cave n°10	1er SS	22,000 m <sup>2</sup>
Cave n°11	1er SS	23,000 m <sup>2</sup>
Chaufferie	1er SS	15,250 m <sup>2</sup>
Escalier n°2	RDC	3,930 m <sup>2</sup>
Circulation commune n°1	1er	12,681 m <sup>2</sup>
Palier n°2	2ème	1,330 m <sup>2</sup>
Circulation commune n°2	2ème	22,208 m <sup>2</sup>
Terrasse	1er	41,611 m <sup>2</sup>
Terrasse	RDC	62,200 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>456,145 m<sup>2</sup></b>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par LOGIServices qu'à titre indicatif.







## Documents annexes

## Croquis - Ensemble



Légende :

■ Partie(s) non concernée(s) par le contrôle.

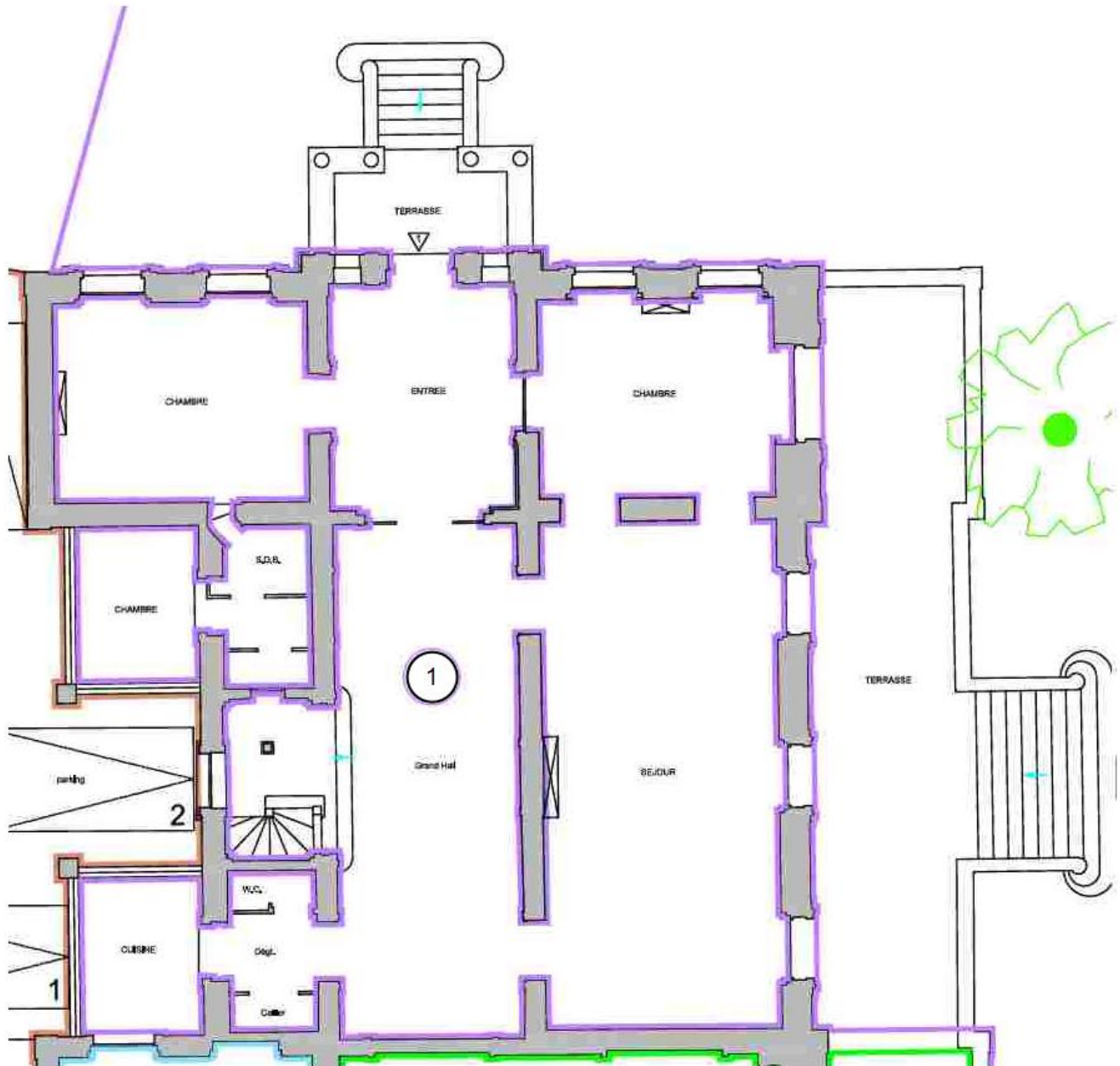


## Croquis - Sous-sol



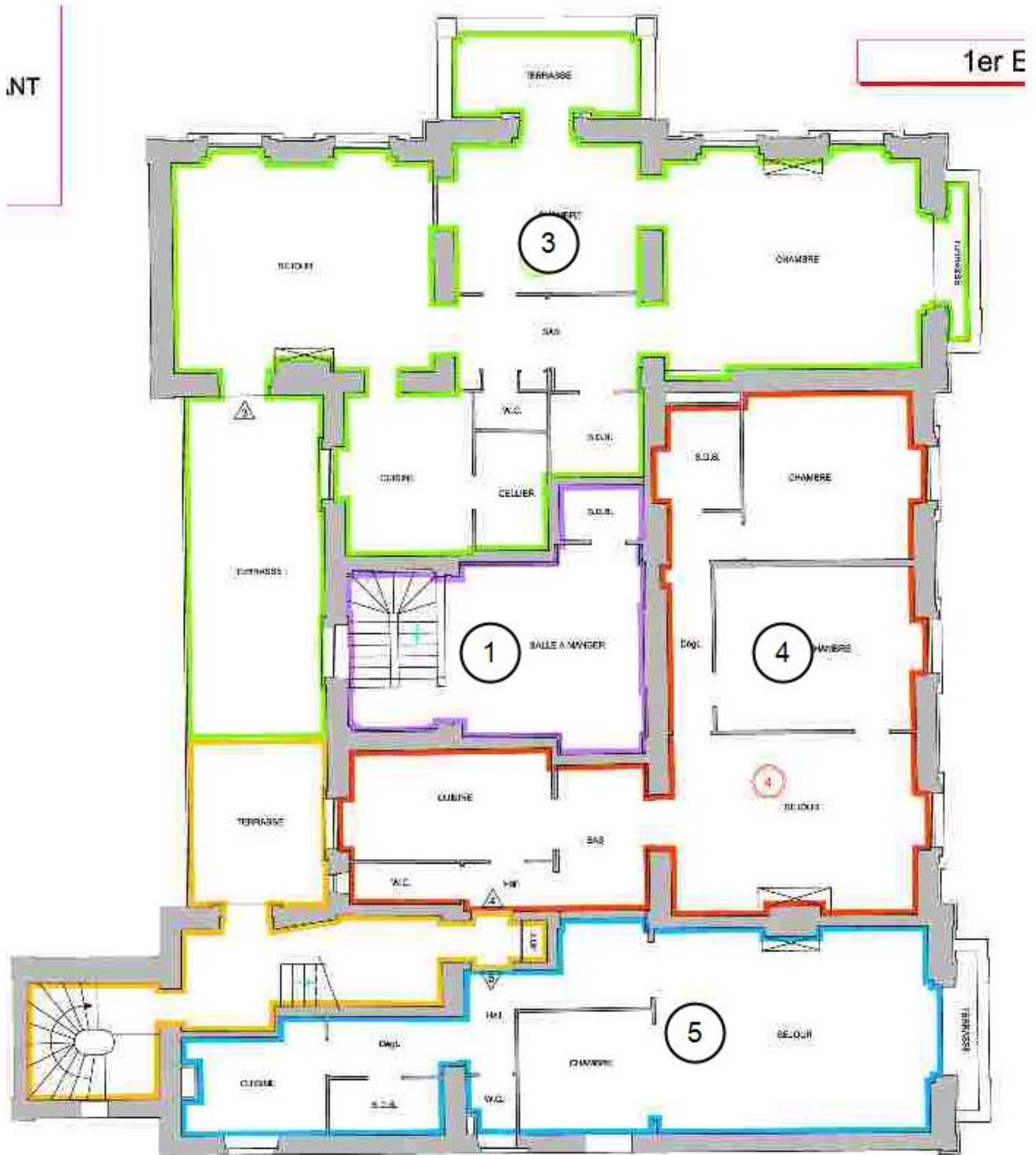


## Croquis - Rez-de-chaussée





## Croquis - 1er étage





## Croquis - 2ème étage



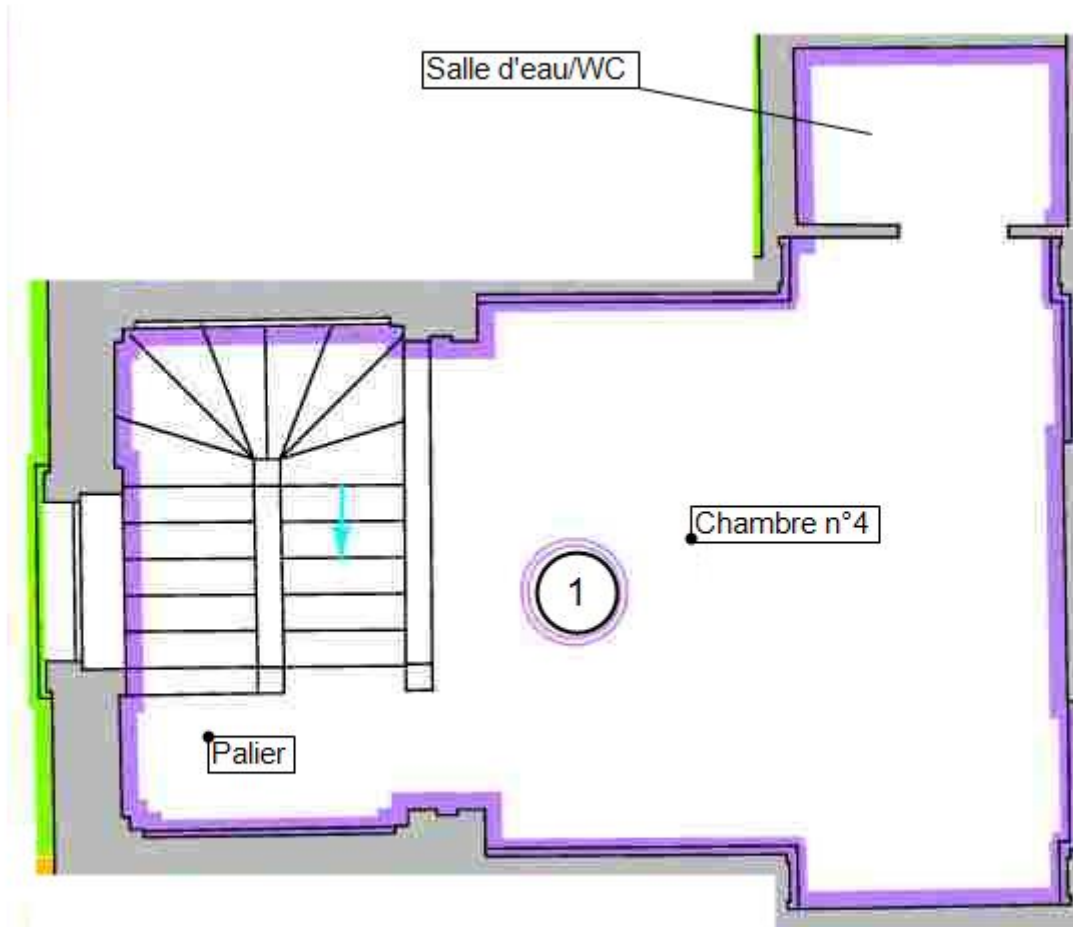


## Croquis - RDC - Lot 1



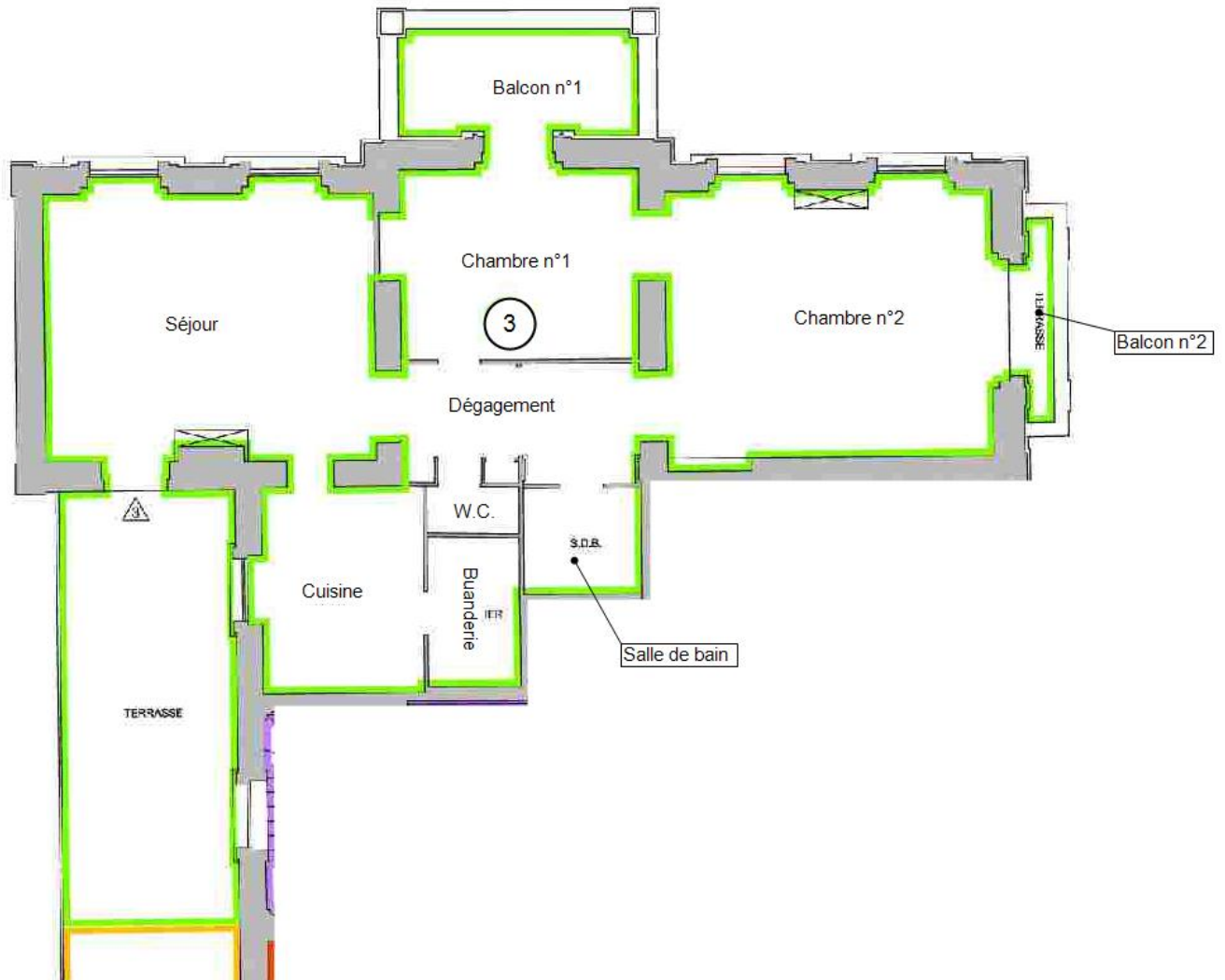


## Croquis - 1er - Lot 1





**Croquis - 1er étage - Lot n°3**





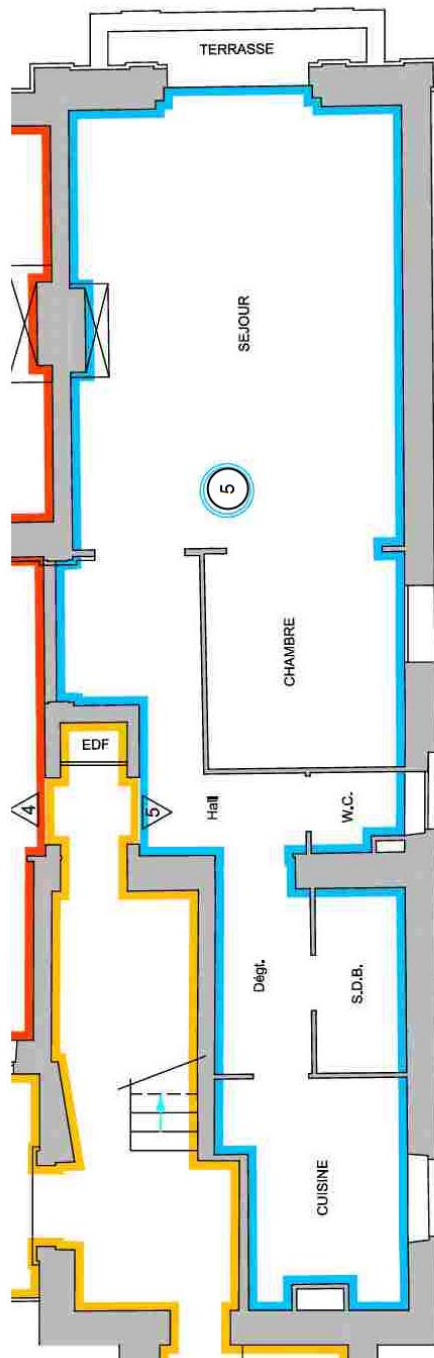


## Croquis - 1er étage- Lot n°4



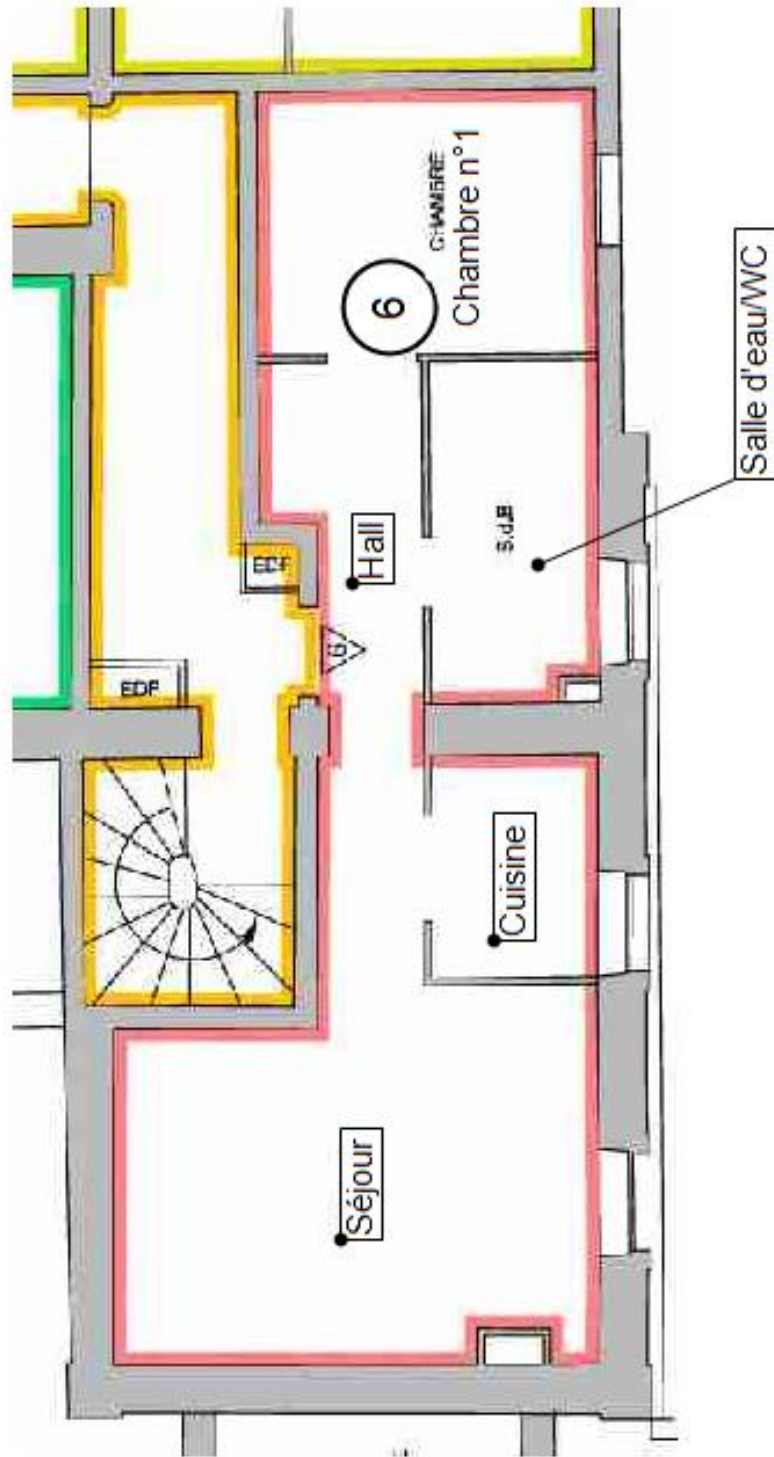


## Croquis - 1er étage - Lot n°05



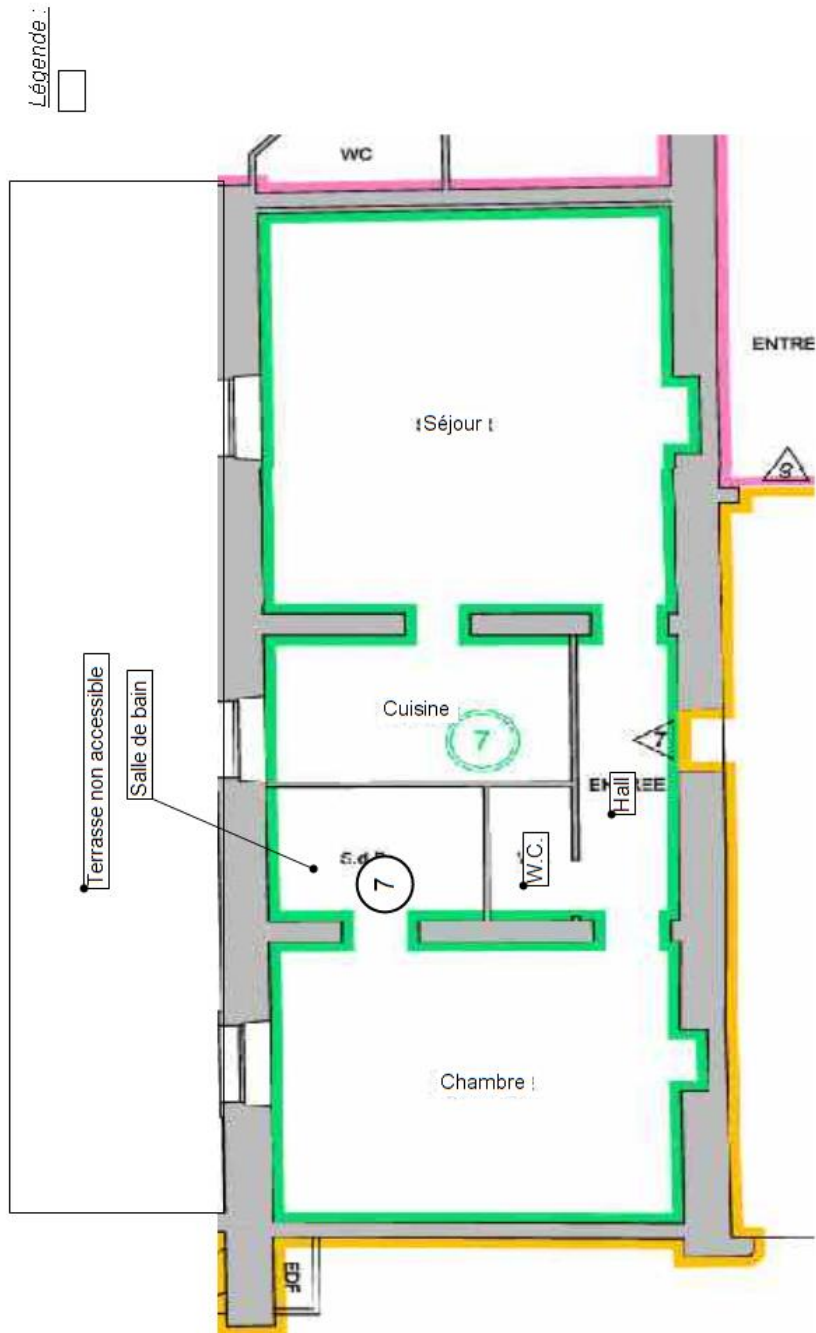


## Croquis - 2ème étage - Lot n°6



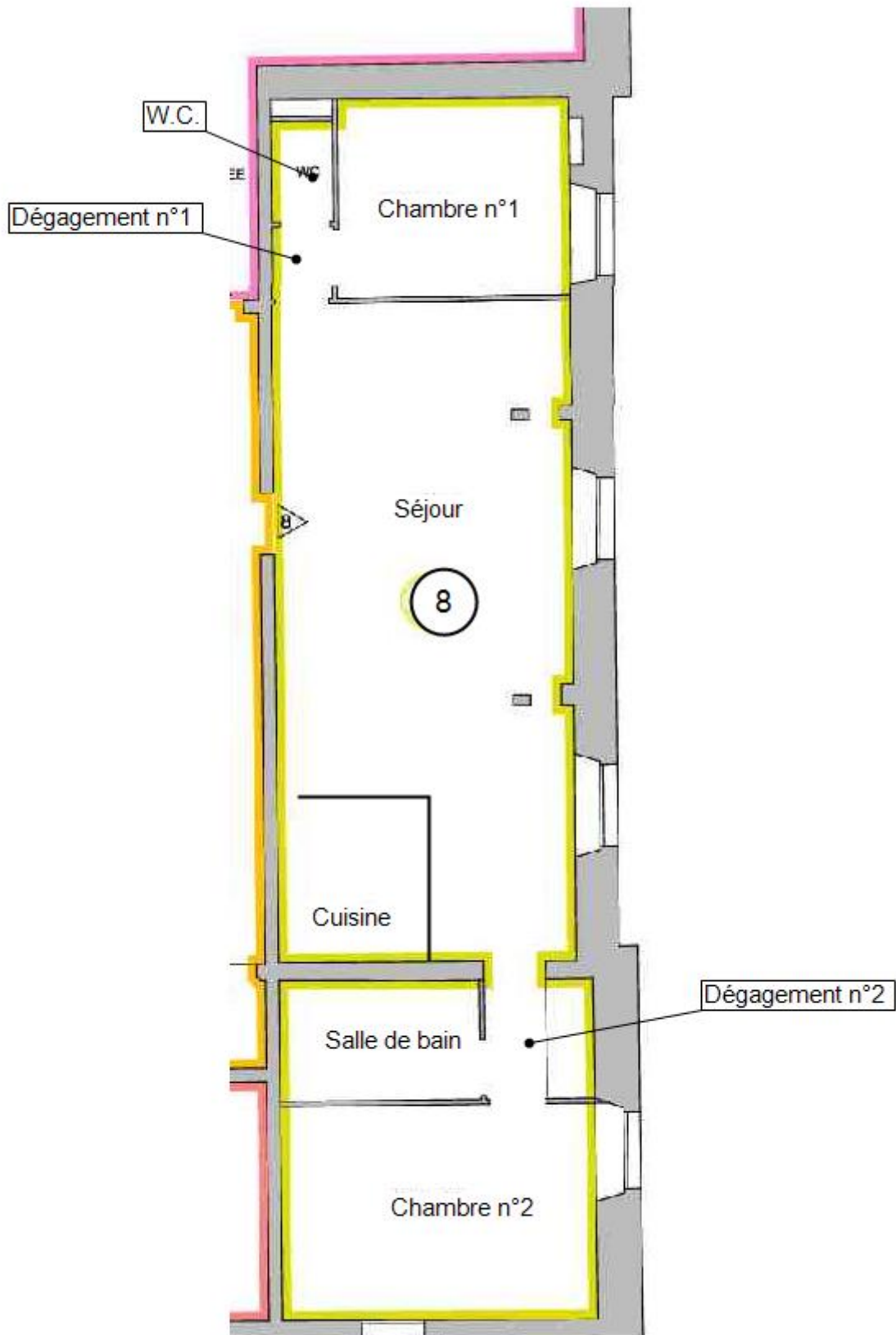


## Croquis - 2ème étage - Lot n°7



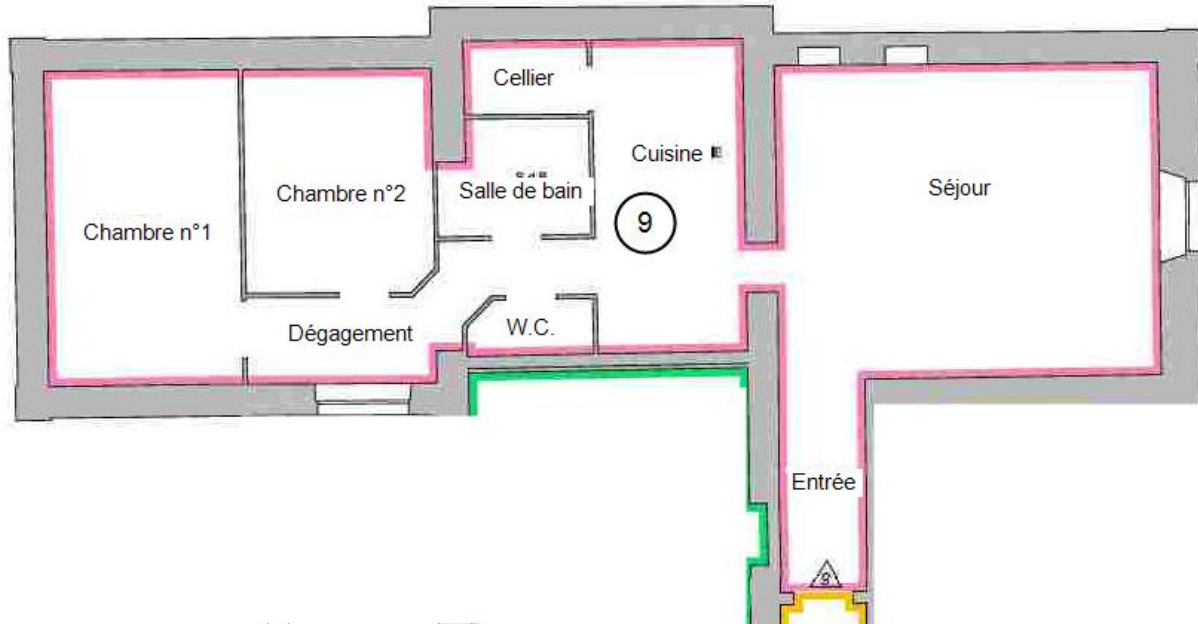


## Croquis - 2ème étage - Lot n°8

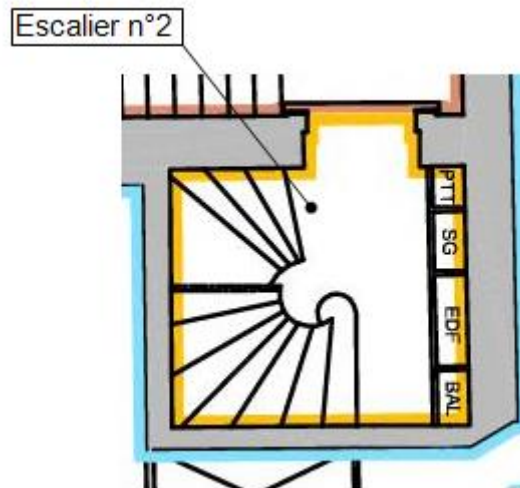




## Croquis - 2ème étage - Lot n°9

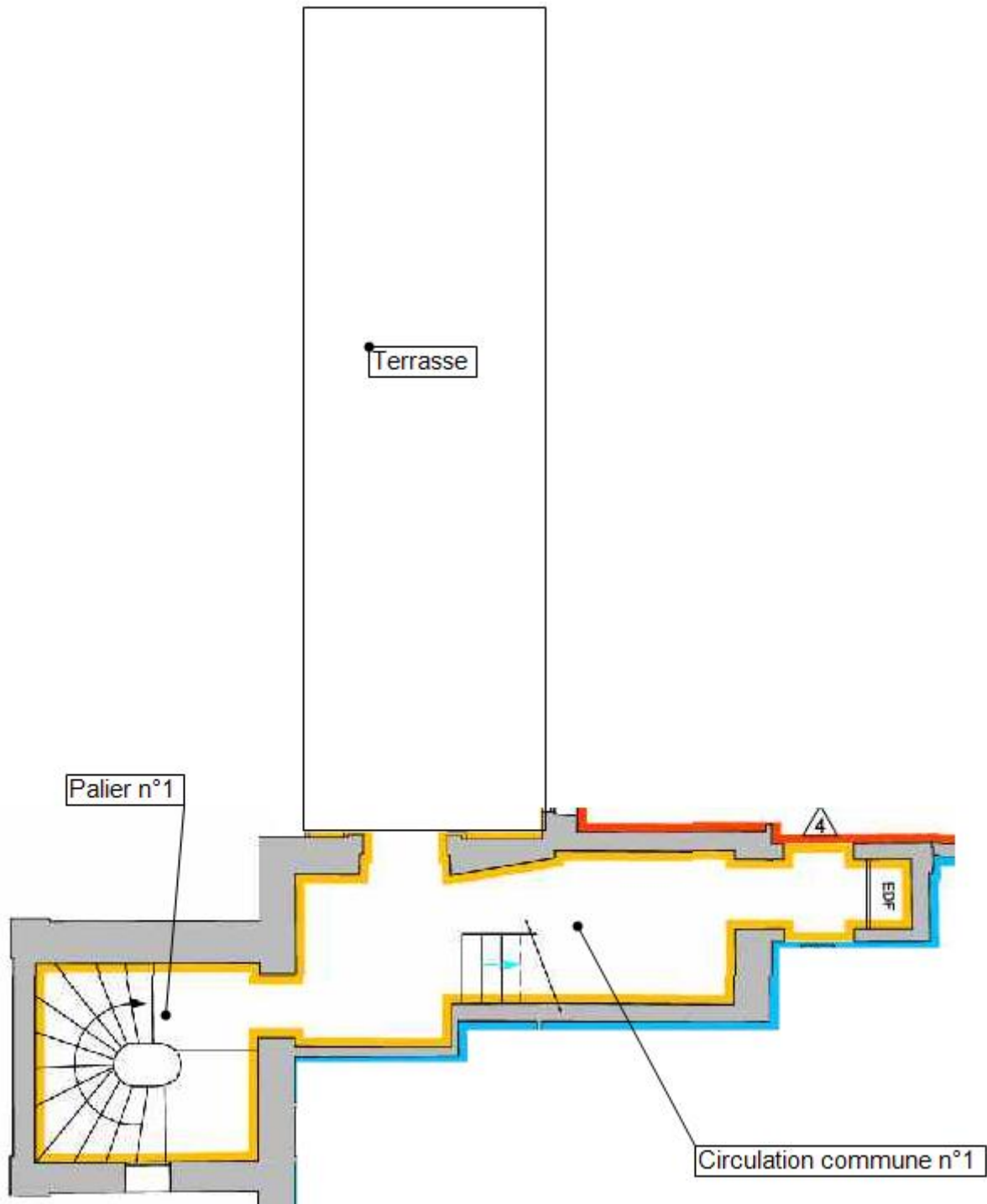


## Croquis - Rez-de-chaussée - Partie commune



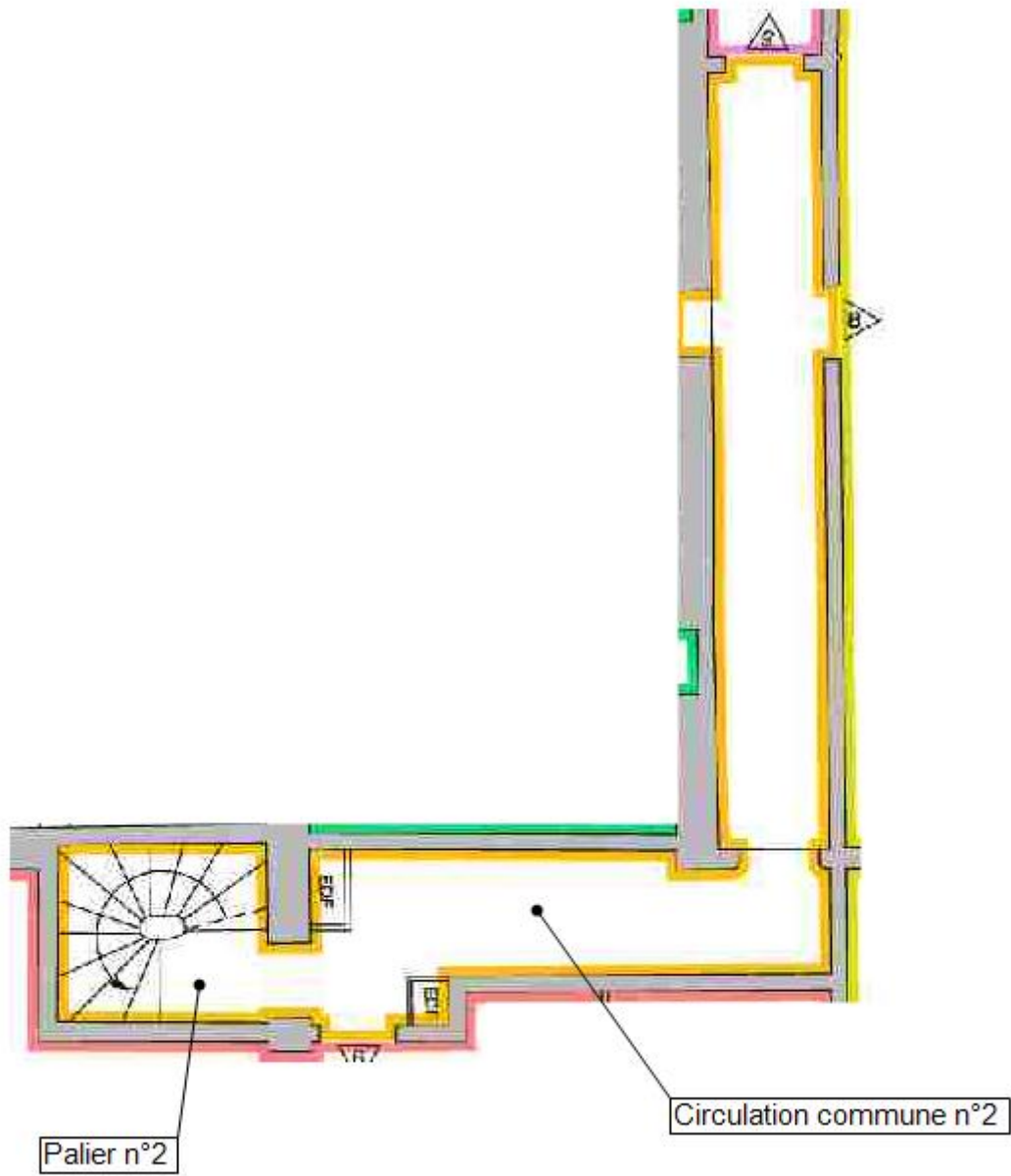


## Croquis - 1er étage - Partie commune







## Croquis - 2ème étage - Partie commune







E Cachet et signature	
<p>Fait à <b>Langlade</b> , le <b>07/11/2023</b></p> <p> Sarl au capital de 8000€ S. social: 1 place du Visago 30980 LANGLADE RCS Nîmes 443 291 851</p>	<p>Le Technicien : <b>Laurent BONNET</b> Le responsable du cabinet: <b>Laurent BONNET</b></p> 

***Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.***

**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti**

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêtés du 12 décembre 2012

**A Informations Générales**

**A.1 Désignation du bâtiment**

Adresse :	10 rue Briçonnet 30000 NÎMES	Nbre de Logement :	10
Nature du bâtiment :	Immeuble d'habitation	Étage :	Rez-de-chaussée+2
Référence Cadastre :	EZ - 603		
Date Permis de Constr. :	Non communiquée		
Cat. du bâtiment :	Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)		Sans objet

**Propriétaire :**

Nom/Prénom :	SCI NIMES JL
Adresse :	56 boulevard Pereire 75017 PARIS - 17EME

**A.2 Désignation du donneur d'ordre**



Nom :	SCP QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.		
Adresse :	ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton 30900 NIMES		
Qualité :	Cabinet d'huissiers		
Documents fournis :	Néant	Moyens mis à disposition :	Néant

**A.3 Exécution de la mission**

Rapport N° :	6608 NIMES JL A	Laboratoire d'Analyses :	Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud
Date du rapport :	07/11/2023	Adresse laboratoire :	75C Avenue de Pascalet 30310 VERGÈZE
Repérage réalisé le :	21/09/2023	Numéro d'accréditation :	1-5922
Par :	BONNET Laurent	Organisme RCP :	HDI GLOBAL SE
N° certificat de qualification :	8053777	Adresse assurance :	Tour Opus 12 - Défense 9 77 Esplanade Général de Gaulle 92914 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	12/10/2022	N° de contrat d'assurance :	01012582-14002/358
Date de commande :	06/09/2023	Date de validité :	31/01/2024
Accompagnateur :	Donneur d'ordre		

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :  
Bureau Véritas Certification - LE GUILLAUMET - 60 rue de la Défense 92046 Paris La Defense

**B Cachet du diagnostiqueur**

 <p>Sarl au capital de 8000€ S. social: 1 place du Visago 30980 LANGLADE RCS Nîmes 443 291 851</p>		Cabinet :	LOGIServices
		Nom du responsable :	BONNET Laurent
		Nom du diagnostiqueur :	BONNET Laurent

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*



<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>1</b>
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	1
EXECUTION DE LA MISSION.....	1
ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.....	1
<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....</b>	<b>1</b>
<b>DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT .....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>CONCLUSION(S).....</b>	<b>4</b>
IL EST NECESSAIRE D'AVERTIR DE LA PRESENCE D'AMIANTE TOUTE PERSONNE POUVANT INTERVENIR SUR OU A PROXIMITE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONCERNES OU DE CEUX LES RECOUVRANT OU LES PROTEGEANT.....	6
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION .....	7
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION .....	7
<b>PROGRAMME DE REPERAGE .....</b>	<b>8</b>
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20) .....	8
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21).....	8
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....</b>	<b>9</b>
<b>RAPPORTS PRECEDENTS.....</b>	<b>9</b>
.....	9
<b>RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....</b>	<b>9</b>
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION .....	10
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE .....	12
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	18
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	18
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS. ....	19
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	21
COMMENTAIRES .....	22
<b>ELEMENTS D'INFORMATION .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION .....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE 2 – CROQUIS.....</b>	<b>27</b>

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.



<b>ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES .....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS .....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....</b>	<b>53</b>
<b>ATTESTATION(S) .....</b>	<b>55</b>







## D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante





Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Matériau / Produit	Méthode	Etat de dégradation	Photo
60	Local services généraux	1er SS	00	Conduit de fluide n°2	Plafond	Amiante ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
				Conduit de fluide n°3	Plafond	Amiante ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
79	Dégagement n°3	1er SS	00	Débris	Sol	Amiante ciment	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
91	Chaufferie	1er SS	00	Conduit de fluide n°1	A	Amiante ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Amiante



N° Local	Local	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Matériau / Produit	Méthode	Etat de dégradation	Photo
				Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
98	Dessous de terrasse	1er SS	00	Conduit de fluide	Sol	Amiante ciment	Jugement personnel	Matériaux dégradé	

*Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant*

➔ **Recommandation(s) au propriétaire**

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Matériau / Produit
60	Local services généraux	1er SS	00	Conduit de fluide n°2	Plafond	Amiante ciment
				Conduit de fluide n°3	Plafond	Amiante ciment
91	Chaufferie	1er SS	00	Conduit de fluide n°1	A	Amiante ciment
				Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment
98	Dessous de terrasse	1er SS	00	Conduit de fluide	Sol	Amiante ciment

Amiante



#### AC2 - Action corrective de second niveau

N° Local	Local	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Matériau / Produit
79	Dégagement n°3	1er SS	00	Débris	Sol	Amiante ciment

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Matériau / Produit
60	Local services généraux	1er SS	00	Conduit de fluide	C	Calorifuge

#### Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
100	Vide-sanitaires n°1	RDC	Absence de trappe d'accès
101	Vide-sanitaires n°2	RDC	Absence de trappe d'accès
103	Combles	3ème	Les combles perdus ne présentent pas de trappe d'accès permettant leur contrôle.

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

#### Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun





## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ( Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

**Date du repérage :** Erreur ! Source du renvoi introuvable.

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

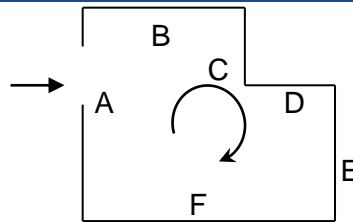
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

**LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION**

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Visitée	Justification
1	Hall	RDC	01	OUI	
2	Chambre n°1	RDC	01	OUI	
3	Grand hall	RDC	01	OUI	
4	Séjour	RDC	01	OUI	
5	Dégagement n°1	RDC	01	OUI	
6	Buanderie	RDC	01	OUI	
7	Cuisine	RDC	01	OUI	
8	Salle d'eau	RDC	01	OUI	
9	W.C. n°1	RDC	01	OUI	
10	Dégagement n°2	RDC	01	OUI	
11	W.C. n°2	RDC	01	OUI	
12	Chambre n°2	RDC	01	OUI	
13	Salle de bain n°1	RDC	01	OUI	
14	Chambre n°3	RDC	01	OUI	
15	Hall	2ème	06	OUI	
16	Chambre n°1	2ème	06	OUI	
17	Salle d'eau/WC	2ème	06	OUI	
18	Cuisine	2ème	06	OUI	
19	Séjour	2ème	06	OUI	
20	Séjour	2ème	08	OUI	
21	Cuisine	2ème	08	OUI	
22	Dégagement n°1	2ème	08	OUI	
23	W.C.	2ème	08	OUI	
24	Chambre n°1	2ème	08	OUI	
25	Dégagement n°2	2ème	08	OUI	
26	Chambre n°2	2ème	08	OUI	
27	Salle de bain	2ème	08	OUI	
28	Hall	1er	05	OUI	
29	Dégagement n°1	1er	05	OUI	
30	Séjour	1er	05	OUI	
31	Chambre	1er	05	OUI	
32	W.C.	1er	05	OUI	
33	Dégagement n°2	1er	05	OUI	
34	Salle d'eau	1er	05	OUI	
35	Cuisine	1er	05	OUI	
36	Balcon	1er	05	OUI	
37	Entrée	2ème	09	OUI	
38	Séjour	2ème	09	OUI	
39	Cuisine	2ème	09	OUI	
40	Cellier	2ème	09	OUI	
41	Dégagement	2ème	09	OUI	
42	Salle de bain	2ème	09	OUI	
43	W.C.	2ème	09	OUI	
44	Chambre n°1	2ème	09	OUI	
45	Chambre n°2	2ème	09	OUI	
46	Hall	1er	04	OUI	
47	W.C. n°1	1er	04	OUI	
48	Dégagement n°1	1er	04	OUI	
49	Cuisine	1er	04	OUI	
50	Séjour	1er	04	OUI	
51	Salle de bain	1er	04	OUI	
52	Dégagement n°2	1er	04	OUI	
53	Chambre n°1	1er	04	OUI	
54	Chambre n°2	1er	04	OUI	
55	Palier	1er	01	OUI	
56	Chambre n°4	1er	01	OUI	
57	Salle d'eau/WC	1er	01	OUI	

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Visitée	Justification
58	Escalier n°1	1er SS	00	OUI	
59	Dégagement n°1	1er SS	00	OUI	
60	Local services généraux	1er SS	00	OUI	
61	Palier n°1	1er	00	OUI	
62	Séjour	1er	03	OUI	
63	Dégagement	1er	03	OUI	
64	Chambre n°1	1er	03	OUI	
65	Chambre n°2	1er	03	OUI	
66	Salle de bain	1er	03	OUI	
67	W.C.	1er	03	OUI	
68	Cuisine	1er	03	OUI	
69	Buanderie	1er	03	OUI	
70	Balcon n°1	1er	03	OUI	
71	Balcon n°2	1er	03	OUI	
72	Hall	2ème	07	OUI	
73	Chambre	2ème	07	OUI	
74	Salle de bain	2ème	07	OUI	
75	Dégagement n°2	1er SS	00	OUI	
76	W.C.	2ème	07	OUI	
77	Séjour	2ème	07	OUI	
78	Cuisine	2ème	07	OUI	
79	Dégagement n°3	1er SS	00	OUI	
80	Cave n°1	1er SS	00	OUI	
81	Cave n°2	1er SS	00	OUI	
82	Cave n°3	1er SS	00	OUI	
83	Cave n°4	1er SS	00	OUI	
84	Cave n°5	1er SS	00	OUI	
85	Cave n°6	1er SS	00	OUI	
86	Cave n°7	1er SS	00	OUI	
87	Cave n°8	1er SS	00	OUI	
88	Cave n°9	1er SS	00	OUI	
89	Cave n°10	1er SS	00	OUI	
90	Cave n°11	1er SS	00	OUI	
91	Chaufferie	1er SS	00	OUI	
92	Terrasse non accessible	2ème	07	OUI	
93	Escalier n°2	RDC	00	OUI	
94	Circulation commune n°1	1er	00	OUI	
95	Palier n°2	2ème	00	OUI	
96	Circulation commune n°2	2ème	00	OUI	
97	Terrasse	1er	00	OUI	
98	Dessous de terrasse	1er SS	00	OUI	
99	Cour	RDC	00	OUI	
100	Vide-sanitaires n°1	RDC	00	NON	<i>Absence de trappe d'accès</i>
101	Vide-sanitaires n°2	RDC	00	NON	<i>Absence de trappe d'accès</i>
102	Espace technique	2ème	00	OUI	
103	Combles	3ème	00	NON	<i>Les combles perdus ne présentent pas de trappe d'accès permettant leur contrôle.</i>
104	Couverture	3ème	00	OUI	
105	Terrasse	RDC	01	OUI	


**DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Élément	Zone	Revêtement
1	Hall	RDC	01	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
2	Chambre n°1	RDC	01	Murs	B, C, D	Bois - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
3	Grand hall	RDC	01	Murs	A, B, C, D, E, F, G, H	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Lambris	A, B, C, D, E, F, G, H	Bois - Vernis
				Porte-chambranle n°3	C	Bois - Peinture/vernis
				Porte-chambranle n°4	D	Bois - Peinture/vernis
				Faux-limon	E	Bois - Peinture
				Limon	E	Bois - Peinture
				Porte-chambranle n°5	H	Bois - Peinture/vernis
Porte-chambranle n°6	I	Bois - Peinture/vernis				
4	Séjour	RDC	01	Murs	A, B, C, D	Tissus - Non peint
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
				Murs	A, B, C, D	Lambris bois - Peinture
				Corniches	A, B, C, D	Bois - Peinture
5	Dégagement n°1	RDC	01	Murs	A, C, D	Plâtre - Peinture
				Murs	B	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Porte-chambranle n°1	A	Bois - Peinture
				Porte-chambranle n°2	B	Bois - Peinture
				Porte-chambranle n°3	C	Bois - Peinture
Porte-chambranle n°4	D	Bois - Peinture				
6	Buanderie	RDC	01	Murs	A, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Murs	B	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Porte-chambranle	A	Bois - Peinture
7	Cuisine	RDC	01	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Embrasure porte	A	Enduit - Non peint
				Porte-chambranle	A	Bois - Peinture
8	Salle d'eau	RDC	01	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Embrasure porte	D	Plâtre - Non peint
9	W.C. n°1	RDC	01	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
10	Dégagement n°2	RDC	01	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Embrasure porte	A	Plâtre - Non peint
11	W.C. n°2	RDC	01	Murs	A, B, C, D, E, F	Placoplâtre - Peinture
				Plinthes	A, B, C, D	Carrelage - Non peint
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint

Almaris



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Revêtement
12	Chambre n°2	RDC	01	Murs	A	Enduit - Non peint
				Murs	B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plinthes	A, B, C, D	Bois - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
13	Salle de bain n°1	RDC	01	Embrasure	A	Enduit - Non peint
				Murs	A, B, C, D, E	Placoplâtre - Peinture
				Plinthes	A, B, C, D, E	Carrelage - Non peint
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
14	Chambre n°3	RDC	01	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
				Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Porte-chambranle n°2	B	Bois - Peinture/vernis
15	Hall	2ème	06	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
16	Chambre n°1	2ème	06	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
17	Salle d'eau/WC	2ème	06	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
18	Cuisine	2ème	06	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
19	Séjour	2ème	06	Murs	A, B, C, D, E, F, G, H	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
20	Séjour	2ème	08	Murs	A, B, D	Placoplâtre - Peinture
				Murs	C	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
21	Cuisine	2ème	08	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
22	Dégagement n°1	2ème	08	Murs	A, B, C, D, E, F	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
23	W.C.	2ème	08	Murs	A, B, C, D, E, F	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
24	Chambre n°1	2ème	08	Murs	A, D	Placoplâtre - Peinture
				Murs	B, C	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
25	Dégagement n°2	2ème	08	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
26	Chambre n°2	2ème	08	Murs	A, D	Placoplâtre - Peinture
				Murs	B, C	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
27	Salle de bain	2ème	08	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage

Annexes



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Revêtement
28	Hall	1er	05	Murs	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
29	Dégagement n°1	1er	05	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
30	Séjour	1er	05	Murs	E, F, G, H	Lisses bois - Peinture
				Murs	A, B, C	Lisses bois - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
31	Chambre	1er	05	Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
				Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
32	W.C.	1er	05	Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Murs	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
33	Dégagement n°2	1er	05	Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
34	Salle d'eau	1er	05	Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
35	Cuisine	1er	05	Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Murs	A, B, C, D, E, F, G, H	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
36	Balcon	1er	05	Plancher bas	Sol	Pierres - Non peint
				Murs	A	Enduit - Non peint
37	Entrée	2ème	09	Plancher bas	Sol	Placoplâtre - Peinture
				Murs	A, C	Plâtre - Peinture
				Murs	B, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
38	Séjour	2ème	09	Plancher bas	Sol	Carrelage
				Murs	A	Placoplâtre - Peinture
				Murs	B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
39	Cuisine	2ème	09	Plancher bas	Sol	Carrelage
				Murs	A, D	Plâtre - Peinture
				Murs	B, C	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
40	Cellier	2ème	09	Plancher bas	Sol	Carrelage
				Murs	A, B, C	Placoplâtre - Peinture
				Murs	D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
41	Dégagement	2ème	09	Plancher bas	Sol	Carrelage
				Murs	A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
42	Salle de bain	2ème	09	Plancher bas	Sol	Carrelage
				Murs	A, B, C, D, E, F	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
43	W.C.	2ème	09	Plancher bas	Sol	Carrelage
				Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
44	Chambre n°1	2ème	09	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture

Annexe



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Revêtement
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
45	Chambre n°2	2ème	09	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
46	Hall	1er	04	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
47	W.C. n°1	1er	04	Murs	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage
48	Dégagement n°1	1er	04	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
49	Cuisine	1er	04	Murs	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
50	Séjour	1er	04	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
51	Salle de bain	1er	04	Murs	A, B, C, D, E, F	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
52	Dégagement n°2	1er	04	Murs	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
53	Chambre n°1	1er	04	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
54	Chambre n°2	1er	04	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
55	Palier	1er	01	Murs	A, B, C, D	Enduit - Peinture
				Plafond	Plafond	Bois
				Plancher bas	Sol	Bois - Lasure
56	Chambre n°4	1er	01	Murs	A, B, C, D	Enduit - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Lasure
57	Salle d'eau/WC	1er	01	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
58	Escalier n°1	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Plâtre - Non peint
				Plancher bas	Sol	Béton
59	Dégagement n°1	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Pierres - Non peint
				Plancher bas	Sol	Terre
60	Local services généraux	1er SS	00	Murs	A, B, C, D, E, F	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Briques terre- cuite - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton - Non peint
61	Palier n°1	1er	00	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton - Non peint
62	Séjour	1er	03	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture

Annexe





N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Revêtement
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
63	Dégagement	1er	03	Murs	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
64	Chambre n°1	1er	03	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
65	Chambre n°2	1er	03	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Parquet bois - Vernis
66	Salle de bain	1er	03	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
67	W.C.	1er	03	Murs	A, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
68	Cuisine	1er	03	Murs	A, C	Plâtre - Peinture
				Murs	B, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
69	Buanderie	1er	03	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Murs	E, F	Plâtre - Peinture
70	Balcon n°1	1er	03	Murs	A	Enduit - Non peint
				Plancher bas	Sol	Pierres - Non peint
				Balustres	F	Pierres - Non peint
71	Balcon n°2	1er	03	Murs	A	Enduit - Non peint
				Balustres	F	Pierres - Non peint
				Plancher bas	Sol	Pierres - Non peint
72	Hall	2ème	07	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
73	Chambre	2ème	07	Murs	A, C, D, E, F	Placoplâtre - Peinture
				Murs	B	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
74	Salle de bain	2ème	07	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
75	Dégagement n°2	1er SS	00	Murs	A, C, D	Pierres - Non peint
				Murs	B	Bois - Non peint
				Plafond	Plafond	Briques - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton
				Embrasure porte	A	Pierres - Non peint
76	W.C.	2ème	07	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
77	Séjour	2ème	07	Murs	A, C	Placoplâtre - Peinture
				Murs	B, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
78	Cuisine	2ème	07	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint

Annexes



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Revêtement
79	Dégagement n°3	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Pierres - Non peint
				Plancher bas	Sol	Terre
80	Cave n°1	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Pierres - Non peint
				Plancher bas	Sol	Terre
81	Cave n°2	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Briques - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton
82	Cave n°3	1er SS	00	Murs	A, B, F	Bois - Non peint
				Murs	C, D, E	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Briques terre- cuite - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton - Non peint
83	Cave n°4	1er SS	00	Murs	A, F	Bois - Non peint
				Murs	B, C, D, E	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Briques - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton
84	Cave n°5	1er SS	00	Murs	A, B, F	Bois - Non peint
				Murs	C, D, E	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Briques - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton
85	Cave n°6	1er SS	00	Murs	A, B, F	Bois - Non peint
				Murs	C, D, E	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Brique - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton - Non peint
86	Cave n°7	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Briques - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton - Non peint
87	Cave n°8	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Briques terre- cuite - Non peint
				Plancher bas	Sol	Béton
88	Cave n°9	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Briques - Peinture
				Plancher bas	Sol	Terre
89	Cave n°10	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Brique - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton - Non peint
90	Cave n°11	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Pierres - Non peint
				Plafond	Plafond	Brique - Non peint
				Plancher bas	Sol	Béton - Non peint
91	Chaufferie	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Enduit - Non peint
				Plafond	Plafond	Enduit - Non peint
				Plancher bas	Sol	Béton
92	Terrasse non accessible	2ème	07	Murs	A	Enduit - Non peint
				Balustres	F	Pierres - Non peint
				Plancher bas	Sol	Pierres - Non peint
93	Escalier n°2	RDC	00	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Granito - Non peint
				Paillasse	Centre	Plâtre - Peinture
94	Circulation commune n°1	1er	00	Murs	A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
				Paillasse	J	Plâtre - Peinture
95	Palier n°2	2ème	00	Murs	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Béton - Non peint
96	Circulation	2ème	00	Murs	A, B, C, D, E,	Placoplâtre - Peinture



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Revêtement
	commune n°2				F, G, H, I, J	
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Peinture
				Plancher bas	Sol	Carrelage - Non peint
97	Terrasse	1er	00	Murs	A, B, C, D	Enduit - Non peint
				Plancher bas	Sol	Bois - Non peint
98	Dessous de terrasse	1er SS	00	Murs	A, B, C, D	Mortier - Non peint
				Plafond	Plafond	Briques terre- cuite - Non peint
				Plancher bas	Sol	Terre
99	Cour	RDC	00	Murs	A, B, C, D	Enduit taloché - Non peint
				Plancher bas	Sol	Terre - Non peint
				Tomette	Sol	Métal - Peinture
102	Espace technique	2ème	00	Murs	A, B, C, D	Placoplâtre - Non peint
				Plafond	Plafond	Placoplâtre - Non peint
				Plancher bas	Sol	Bois - Non peint
105	Terrasse	RDC	01	Murs	A, B, C, D	Enduit - Non peint
				Plancher bas	Sol	Béton désactivé - Non peint
				Balustres	A	Pierres - Non peint

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR**

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Matériau / Produit	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
60	Local services généraux	1er SS	00	Conduit de fluide n°2	Plafond	Amiante ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
				Conduit de fluide n°3	Plafond	Amiante ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
79	Dégagement n°3	1er SS	00	Débris	Sol	Amiante ciment	A	Jugement personnel	MD	AC2
91	Chaufferie	1er SS	00	Conduit de fluide n°1	A	Amiante ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
				Conduit de fluide n°2	A	Amiante ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
98	Dessous de terrasse	1er SS	00	Conduit de fluide	Sol	Amiante ciment	A	Jugement personnel	MD	EP

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

Néant


**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

N° Local	Local / partie d'immeuble	N° Lot	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure
17	Salle d'eau/WC	06	2ème	Conduit de fluide	A	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
18	Cuisine	06	2ème	Conduit de fluide	B	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
21	Cuisine	08	2ème	Conduit de fluide	B	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
23	W.C.	08	2ème	Conduit de fluide n°1	B	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Conduit de fluide n°2	D	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
27	Salle de bain	08	2ème	Conduit de fluide	D	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
32	W.C.	05	1er	Conduit de fluide n°1	C	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Conduit de fluide n°2	F	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
34	Salle d'eau	05	1er	Conduit de fluide	D	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
35	Cuisine	05	1er	Conduit de fluide	B	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
39	Cuisine	09	2ème	Conduit de fluide	B	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
42	Salle de bain	09	2ème	Conduit de fluide	B	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
43	W.C.	09	2ème	Conduit de fluide	F	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
47	W.C. n°1	04	1er	Conduit de fluide n°1	B	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Conduit de fluide n°2	D	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
49	Cuisine	04	1er	Conduit de fluide	F	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
51	Salle de bain	04	1er	Conduit de fluide	F	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
57	Salle d'eau/WC	01	1er	Conduit de fluide	C	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
59	Dégagement n°1	00	1er SS	Conduit de fluide	Plafond	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
60	Local services généraux	00	1er SS	Conduit de fluide	C	Calorifuge	A	Résultat d'analyse (P001)
				Conduit de fluide n°4	Plafond	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Conduit de fluide n°5	Plafond	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Amiante



N° Local	Local / partie d'immeuble	N°Lot	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure
66	Salle de bain	03	1er	Conduit de fluide	D	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
67	W.C.	03	1er	Conduit de fluide n°1	B	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Conduit de fluide n°2	D	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
68	Cuisine	03	1er	Conduit de fluide	C	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
69	Buanderie	03	1er	Conduit de fluide	F	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
74	Salle de bain	07	2ème	Conduit de fluide	C	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
75	Dégagement n°2	00	1er SS	Calorifuge n°1	A	Mousse Polyuréthane	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Calorifuge n°2	C	Mousse Polyuréthane	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
76	W.C.	07	2ème	Conduit de fluide	C	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
78	Cuisine	07	2ème	Conduit de fluide	C	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
79	Dégagement n°3	00	1er SS	Conduit de fluide	Plafond	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
80	Cave n°1	00	1er SS	Conduit de fluide	C	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
81	Cave n°2	00	1er SS	Conduit de fluide n°1	B	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Calorifuge n°1	B	Mousse Polyuréthane	A	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Calorifuge n°2	C	Mousse Polyuréthane	A	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Conduit de fluide n°2	C	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Calorifuge n°3	D	Mousse Polyuréthane	A	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Conduit de fluide n°3	D	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Calorifuge n°4	A	Mousse Polyuréthane	A	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Conduit de fluide n°4	A	PVC	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
82	Cave n°3	00	1er SS	Conduit de fluide	F	Calorifuge	A	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
88	Cave n°9	00	1er SS	Calorifuge n°1	A	Mousse Polyuréthane	A	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

Amiante



N° Local	Local / partie d'immeuble	N°Lot	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure
				Calorifuge n°2	B	Mousse Polyuréthane	A	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Calorifuge n°3	Plafond	Mousse Polyuréthane	A	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
99	Cour	00	RDC	Descente EP n°2	A	Métal - Non peint	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Descente EP n°3	A	Métal - Non peint	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Descente EP n°4	A	Métal - Non peint	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Descente EP n°5	A	Métal - Non peint	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Dauphins EP n°1	A	Métal - Peinture	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Dauphins EP n°2	A	Métal - Peinture	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Dauphins EP n°3	A	Métal - Peinture	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Dauphins EP n°4	A	Métal - Peinture	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Dauphins EP n°5	A	Métal - Peinture	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
				Descente EP n°1	A	Métal - Non peint	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante
102	Espace technique	00	2ème	Conduit de fluide	B	Métal - Non peint	B	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante

**RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)**

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	N° de lot	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère de décision	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Préconisation
104	Couverture	3ème	00	Couverture	B	Tuiles terre-cuite					

Amiante



LEGENDE				
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		

COMMENTAIRES
Néant

« Evaluation périodique »
Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. <b>Cette évaluation périodique consiste à :</b> <b>a)</b> contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ; <b>b)</b> rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de second niveau »
Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. <b>Cette action corrective de second niveau consiste à :</b> <b>a)</b> prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ; <b>b)</b> procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ; <b>c)</b> mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ; <b>d)</b> contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

## I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)



## ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

### ELEMENT : Conduit de fluide

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
NIMES JL	6608 NIMES JL	Lot n° 00 - 1er SS - Dessous de terrasse
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		BONNET Laurent
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide - Sol	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		



### ELEMENT : Conduit de fluide n°2

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
NIMES JL	6608 NIMES JL	Lot n° 00 - 1er SS - Local services généraux
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		BONNET Laurent
Localisation	Résultat	
Conduit de fluide n°2 - Plafond	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		



Amiante



**ELEMENT : Conduit de fluide n°3**

<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
NIMES JL	6608 NIMES JL	Lot n° 00 - 1er SS - Local services généraux
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Amiante ciment		BONNET Laurent
<b>Localisation</b>	<b>Résultat</b>	
Conduit de fluide n°3 - Plafond	Présence d'amiante	

**Résultat de la grille d'évaluation**

Evaluation périodique

**Emplacement****ELEMENT : Débris**

<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
NIMES JL	6608 NIMES JL	Lot n° 00 - 1er SS - Dégagement n°3
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Amiante ciment		BONNET Laurent
<b>Localisation</b>	<b>Résultat</b>	
Débris - Sol	Présence d'amiante	

**Résultat de la grille d'évaluation**

Action Corrective de 2nd niveau

**Emplacement**

Amiante

**ELEMENT : Conduit de fluide n°1**

<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
NIMES JL	6608 NIMES JL	Lot n° 00 - 1er SS - Chaufferie
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Amiante ciment		BONNET Laurent
<b>Localisation</b>	<b>Résultat</b>	
Conduit de fluide n°1 - A	Présence d'amiante	
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b>		
Evaluation périodique		
<b>Emplacement</b>		

**ELEMENT : Conduit de fluide n°2**

<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
NIMES JL	6608 NIMES JL	Lot n° 00 - 1er SS - Chaufferie
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Amiante ciment		BONNET Laurent
<b>Localisation</b>	<b>Résultat</b>	
Conduit de fluide n°2 - A	Présence d'amiante	
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b>		
Evaluation périodique		
<b>Emplacement</b>		

**PRELEVEMENT : P001**

<b>Nom du client</b>	<b>Numéro de dossier</b>	<b>Pièce ou local</b>
NIMES JL	6608 NIMES JL	Lot n° 00 - 1er SS - Local services généraux
<b>Matériau</b>	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b>
Calorifuge	21/09/2023	BONNET Laurent
<b>Localisation</b>	<b>Résultat</b>	
Conduit de fluide - C	absence d'amiante	





## ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	10 rue Briçonnet 30000 NIMES
N° dossier :	6608 NIMES JL				
N° planche :	1/17	Version: 0	Type : Croquis	Bâtiment – Niveau :	Croquis - Ensemble
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				




Légende :

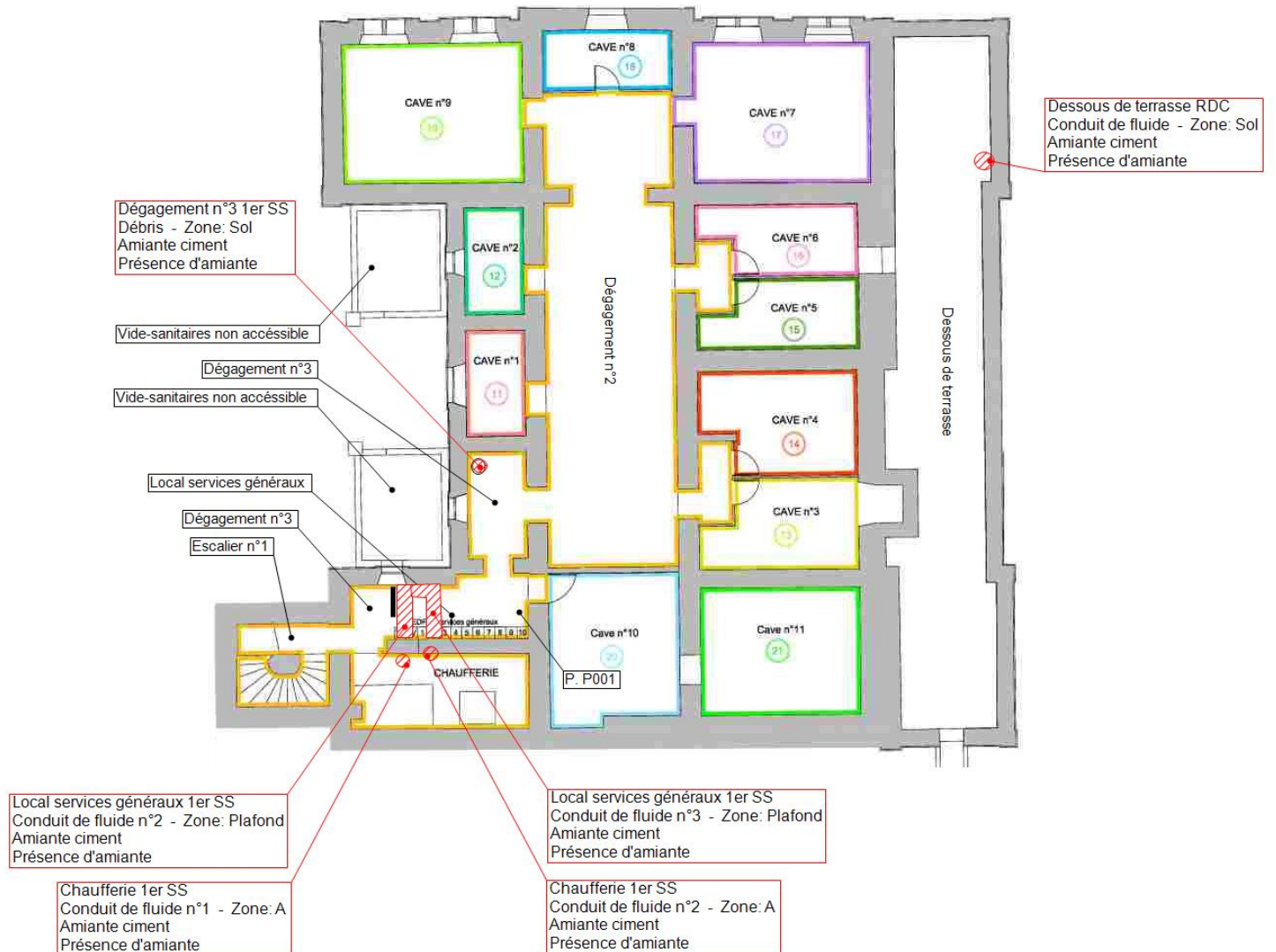
■ Partie(s) non concernée(s) par le contrôle.



PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 10 rue Briçonnet 30000 NIMES	
N° dossier :	6608 NIMES JL			Bâtiment – Niveau : Croquis - Sous-sol	
N° planche :	2/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				

Légende :

 Matériaux de la liste B



Amiante



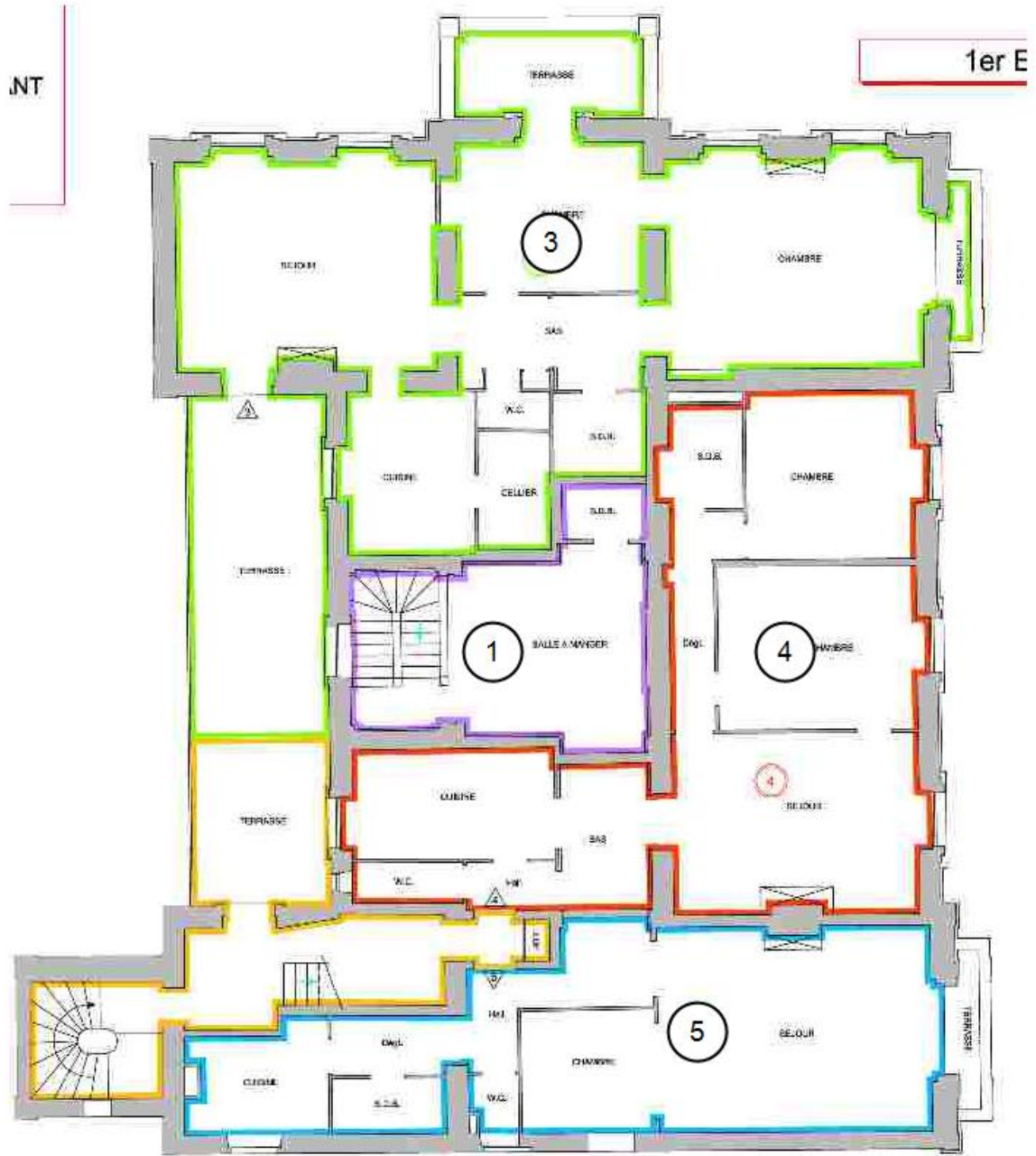
PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES	
N° dossier :	6608 NIMES JL			Bâtiment – Niveau :	Croquis - Rez-de-chaussée
N° planche :	3/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				



Amiante



PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	10 rue Briçonnet 30000 NÎMES
N° dossier :	6608 NIMES JL				
N° planche :	4/17	Version: 0	Type : Croquis	Bâtiment – Niveau :	Croquis - 1er étage
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				



Amiante



PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES	
N° dossier :	6608 NIMES JL				
N° planche :	5/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis - 2ème étage



Amiante





PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES	
N° dossier :	6608 NIMES JL			Bâtiment – Niveau :	Croquis - RDC - Lot 1
N° planche :	6/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				



Amiante



PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	6608 NIMES JL			Adresse de l'immeuble :	10 rue Briçonnet 30000 NIMES
N° planche :	7/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis - 1er - Lot 1

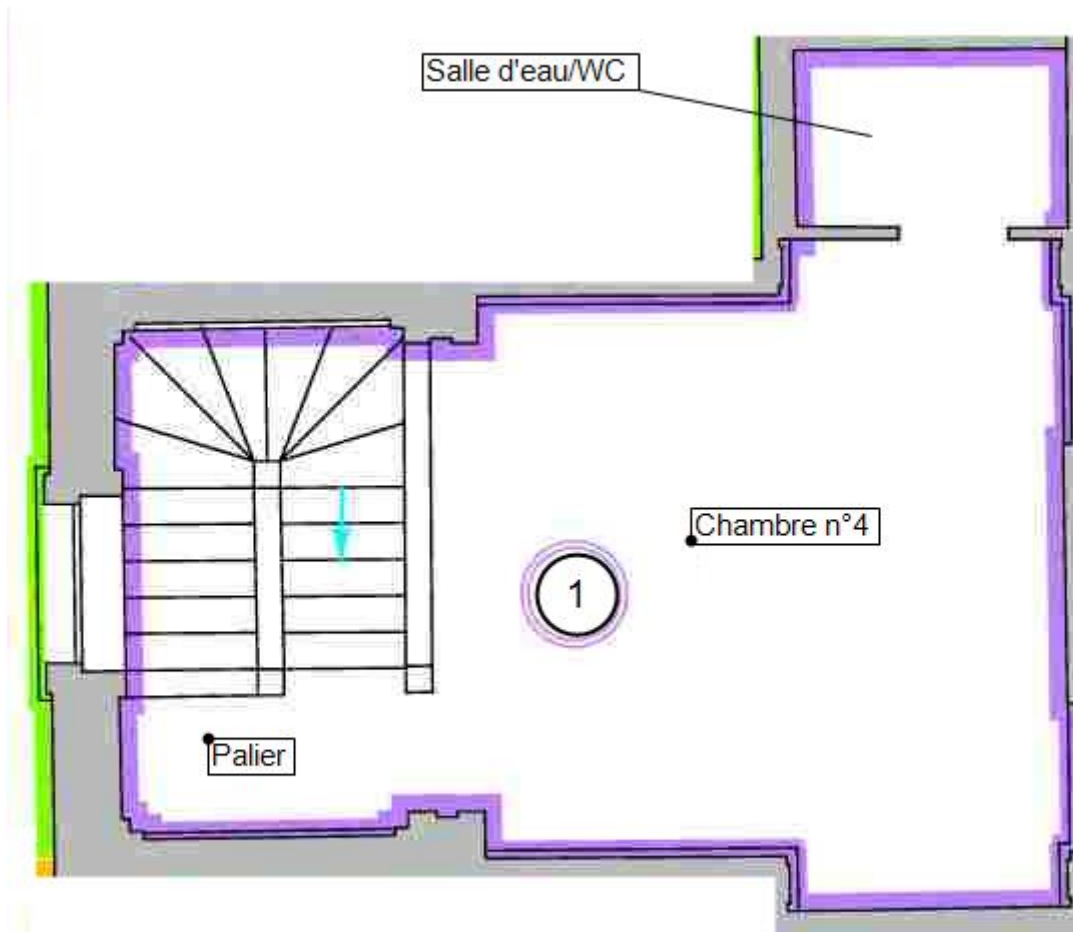




PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES	
N° dossier :	6608 NIMES JL			Bâtiment – Niveau :	Croquis - 1er étage - Lot n°3
N° planche :	8/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				

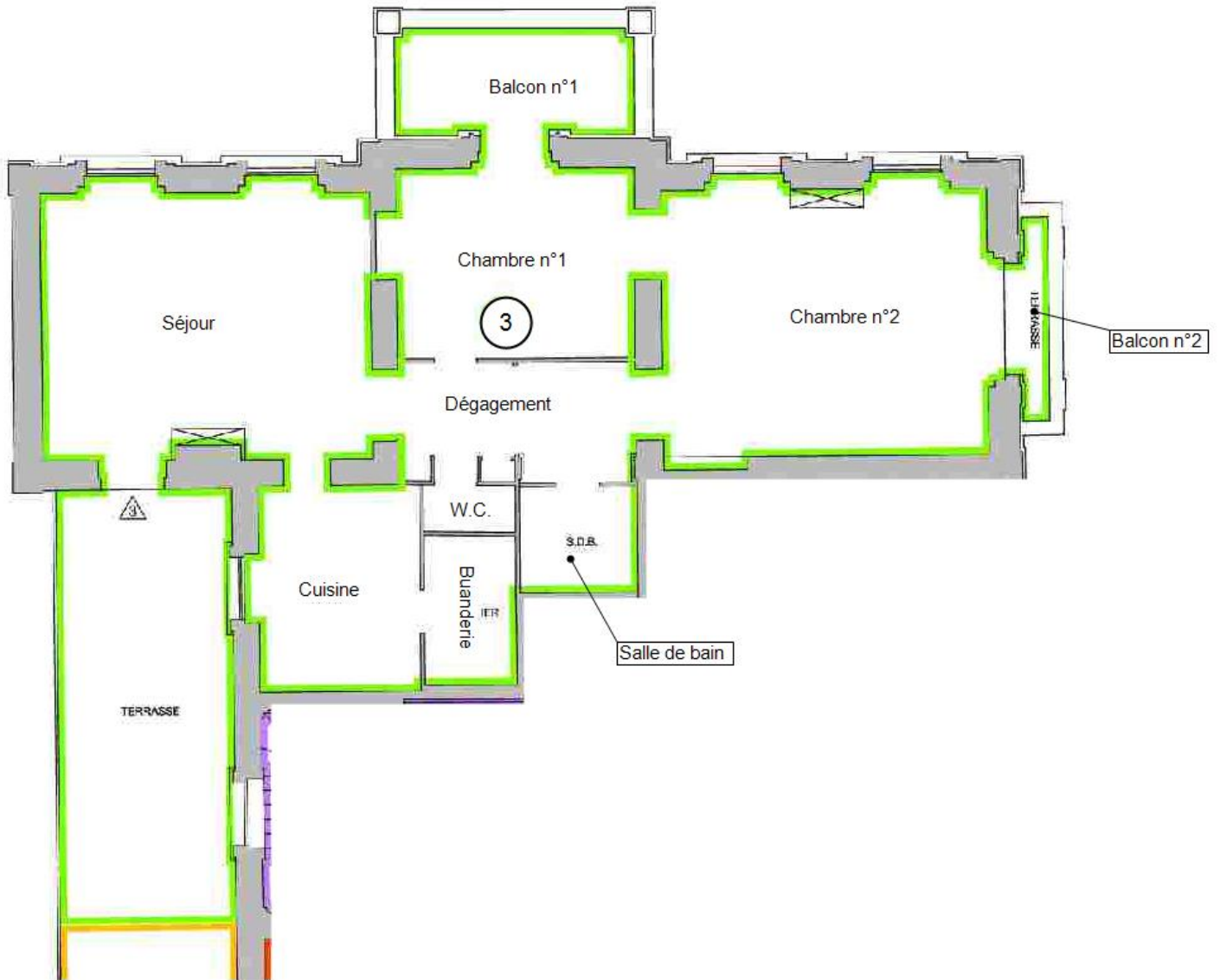




PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	6608 NIMES JL			Adresse de l'immeuble :	10 rue Briçonnet 30000 NIMES
N° planche :	9/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis - 1er étage- Lot n°4



Amiante



PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	10 rue Briçonnet 30000 NÎMES
N° dossier :	6608 NIMES JL				
N° planche :	10/17	Version: 0	Type : Croquis	Bâtiment – Niveau :	Croquis - 1er étage - Lot n°05
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				

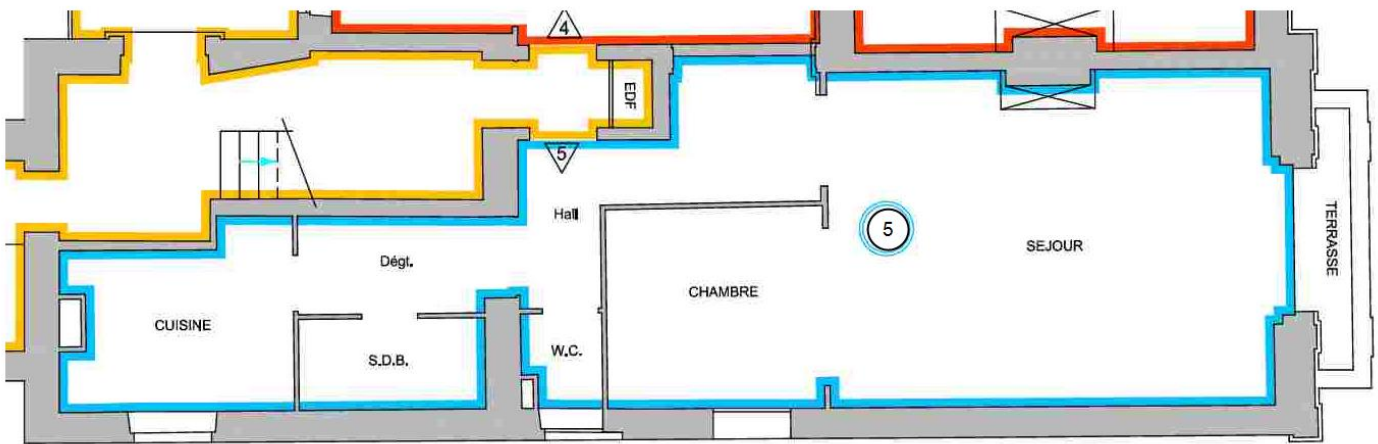




PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	6608 NIMES JL			Adresse de l'immeuble :	10 rue Briçonnet 30000 NIMES
N° planche :	11/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis - 2ème étage - Lot n°6

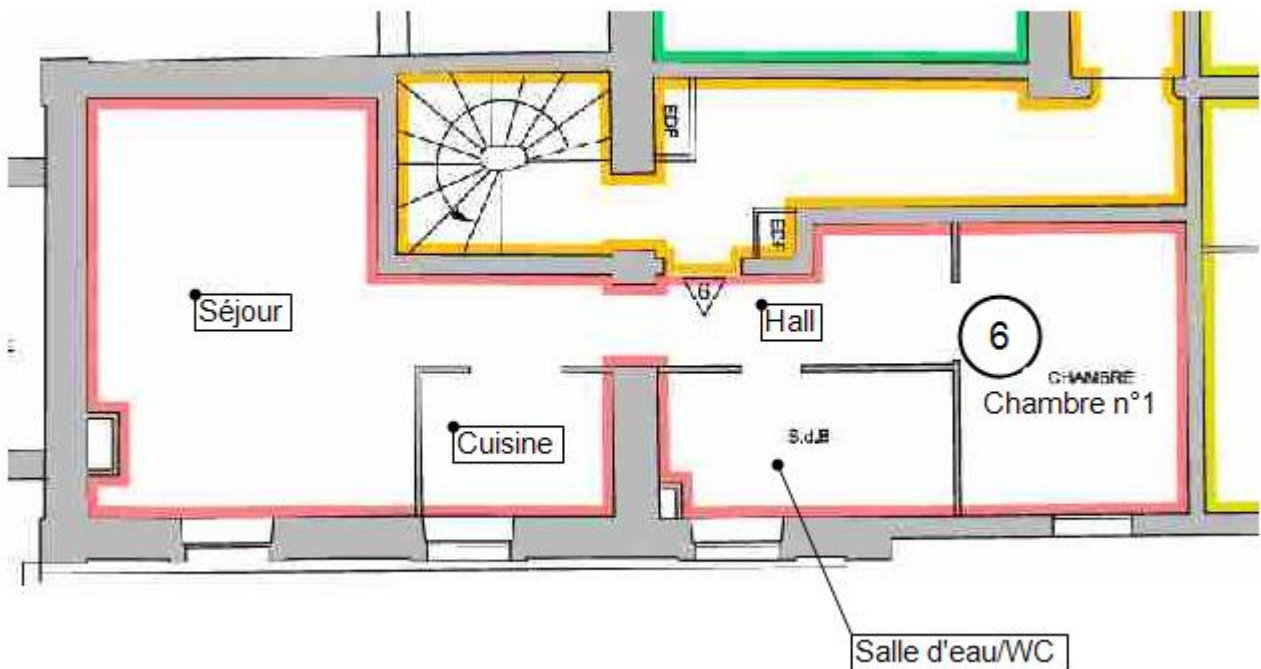
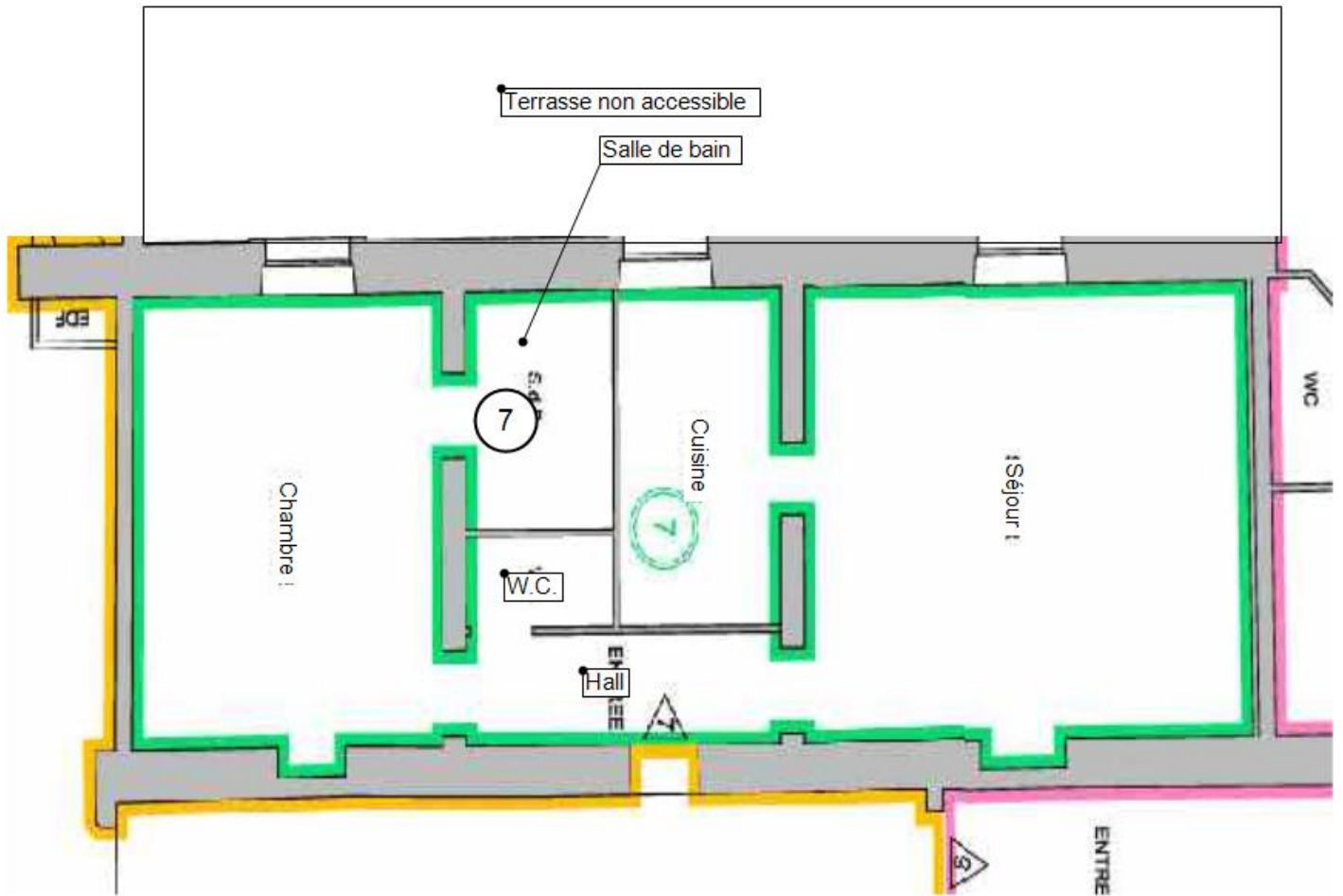




PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES	
N° dossier :	6608 NIMES JL			Bâtiment – Niveau :	Croquis - 2ème étage - Lot n°7
N° planche :	12/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				



Amiante



PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES	
N° dossier :	6608 NIMES JL			Bâtiment – Niveau :	Croquis - 2ème étage - Lot n°8
N° planche :	13/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics				

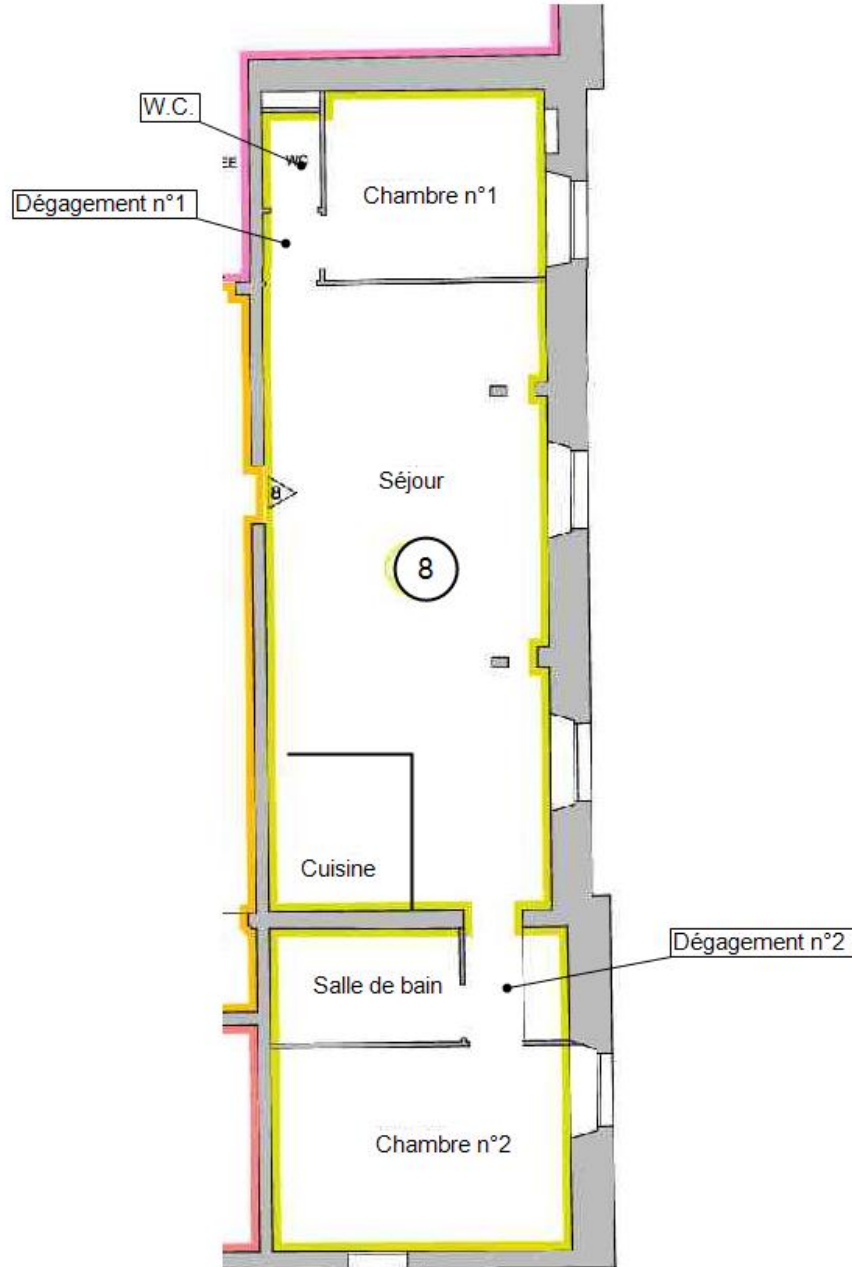
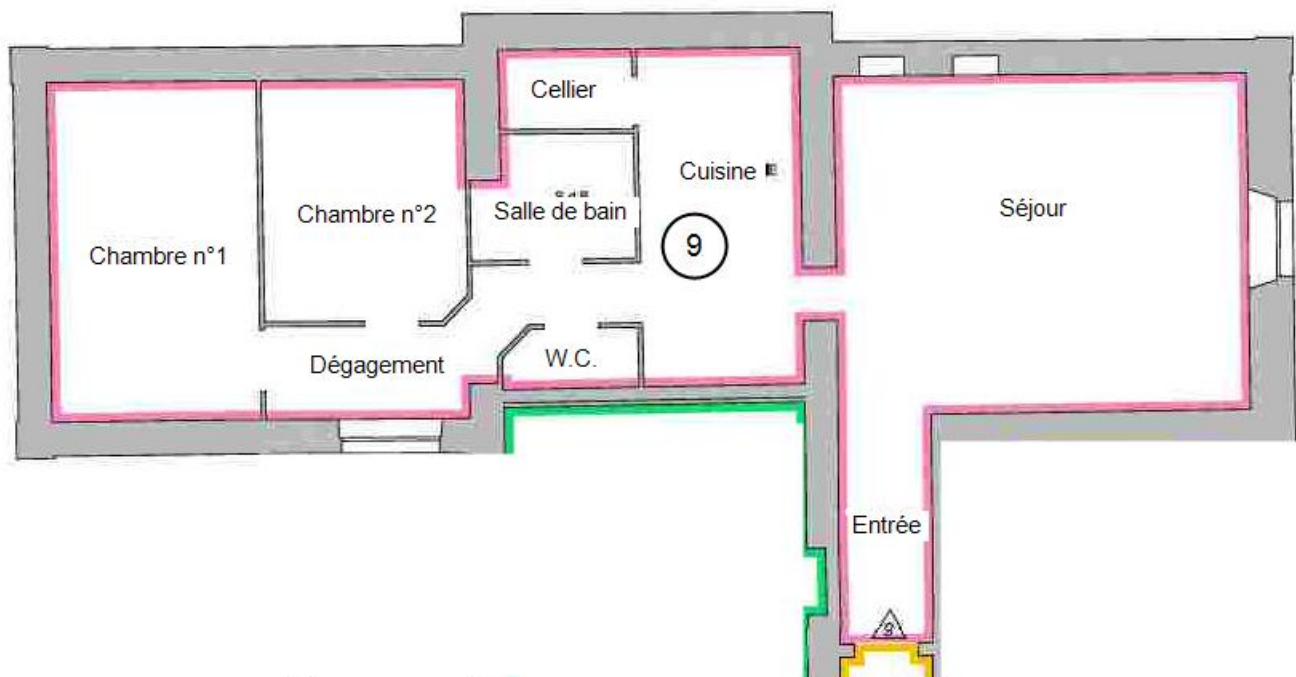






PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	6608 NIMES JL			Adresse de l'immeuble :	10 rue Briçonnet 30000 NIMES
N° planche :	14/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis - 2ème étage - Lot n°9



Amiante



PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	6608 NIMES JL			Adresse de l'immeuble :	10 rue Briçonnet 30000 NIMES
N° planche :	15/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis - Rez-de-chaussée - Partie commune

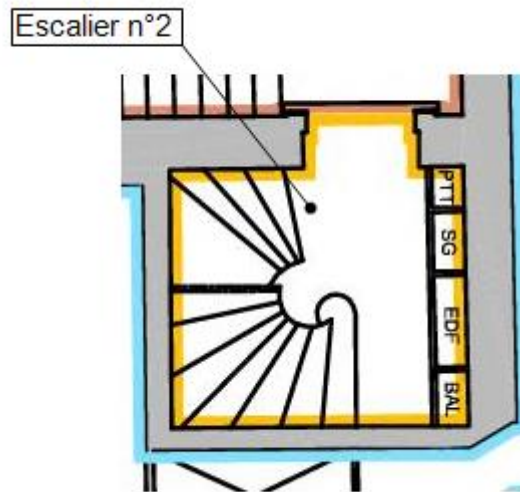




PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	6608 NIMES JL			Adresse de l'immeuble :	10 rue Briçonnet 30000 NIMES
N° planche :	16/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis - 1er étage - Partie commune

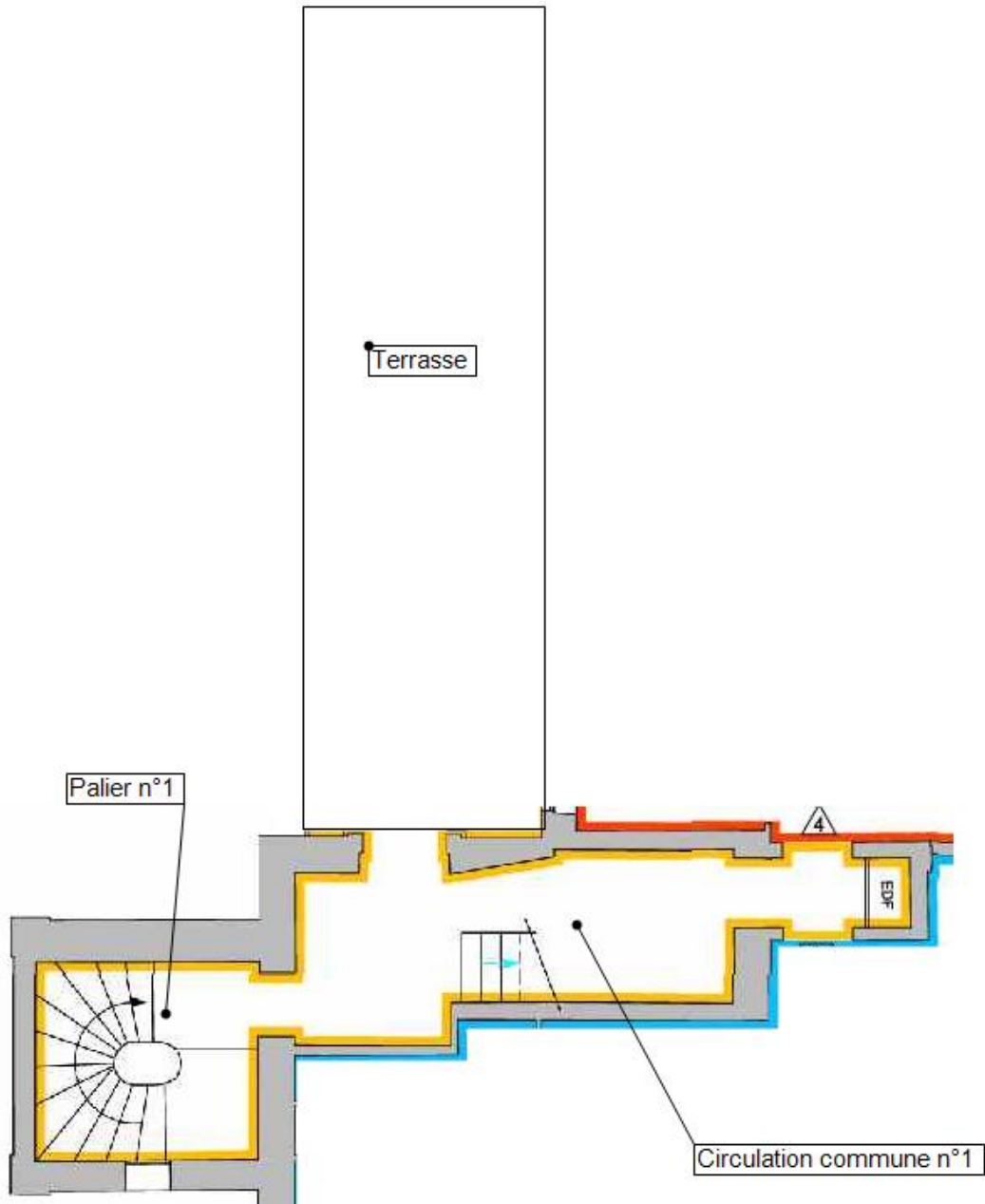
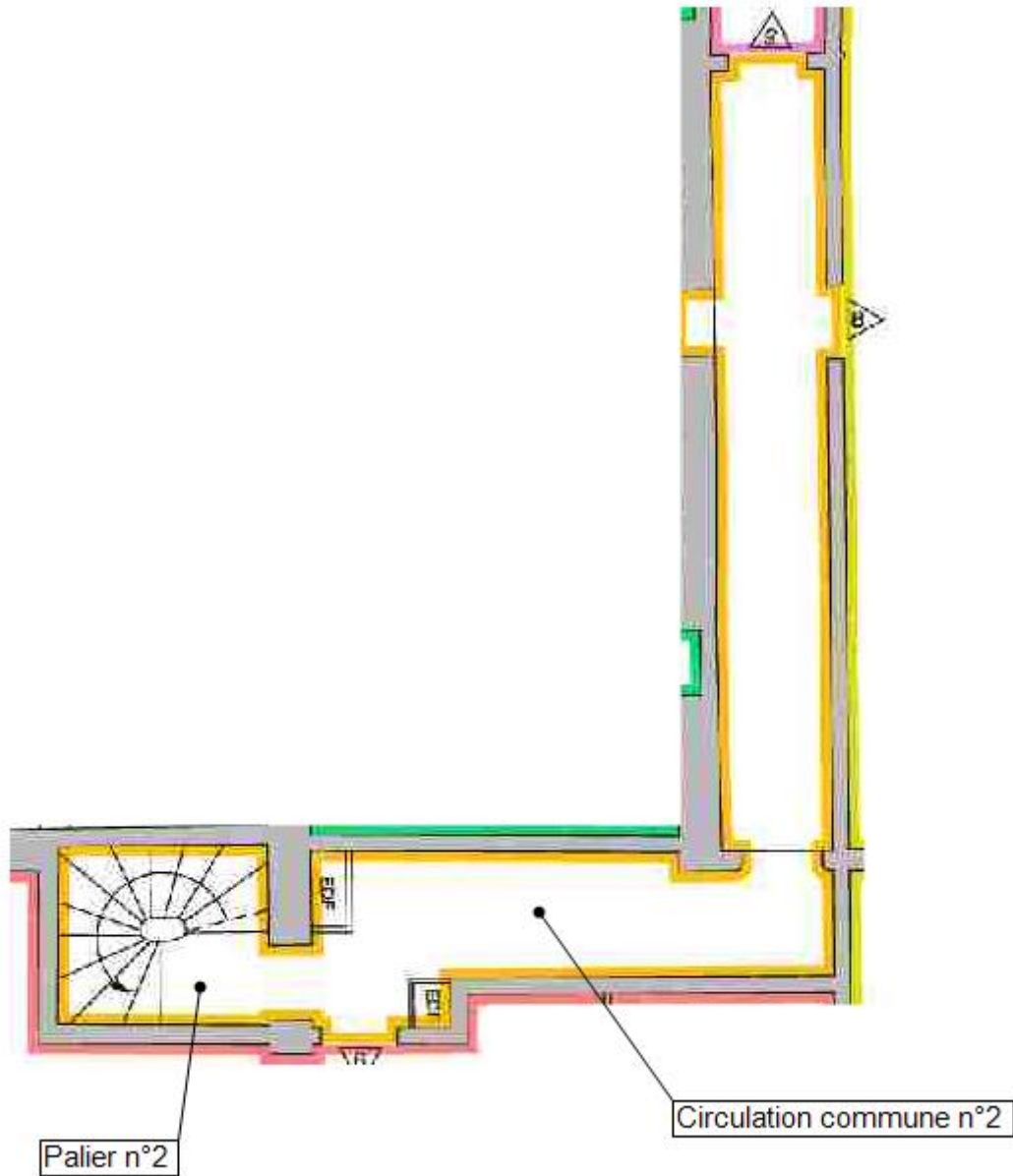




PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	6608 NIMES JL			Adresse de l'immeuble :	10 rue Briçonnet 30000 NIMES
N° planche :	17/17	Version: 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis - 2ème étage - Partie commune





## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV\_00720231001162938



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

LOGISERVICES  
Monsieur Laurent BONNET  
1 Place du Visago  
30980 LANGLADE

### RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-KE-049778-01 Date d'émission de rapport : 20/10/2023 0:16 Page 1/1  
Dossier N° : 23KE027526 Date de réception : 13/10/2023 Date d'analyse : 16/10/2023  
Référence dossier Client:  
6608 NIMES JLA - 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES - NIMES JL (SCI)

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-Lot n° 00 - 1er SS - Local services généraux - C - Conduit de fluide - Calorifuge	Matériau fibreux de type bourre de calorifuge (de différentes couleurs)	MOLP* / LN2M	2 / 2*	-*	Fibres d'amiante non détectées*

#### Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO24083) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables\*\* inférieure à la limite de détection. \*\* Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Sabrina Chehbouni  
Cheffe de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS

75 Avenue de Pascalet  
F-30310 VERGEZE, FRANCE

Tél. +33 3 88 91 65 31; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/  
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°  
1- 5922  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr



Amiante





## ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

### EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau
AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau

#### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

**Cette évaluation périodique consiste à :**

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

#### « Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

**Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.**

**Cette action corrective de premier niveau consiste à :**

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

#### « Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

**Cette action corrective de second niveau consiste à :**

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	6608 NIMES JL A
Date de l'évaluation	21/09/2023
Bâtiment	Bâtiment 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES
Pièce ou zone homogène	Local services généraux
Élément	Conduit de fluide n°2
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Local services généraux
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation

Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP
		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	





## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	6608 NIMES JL A
Date de l'évaluation	21/09/2023
Bâtiment	Bâtiment 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES
Pièce ou zone homogène	Local services généraux
Élément	Conduit de fluide n°3
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Local services généraux
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation

Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP
		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

Amiante



## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	6608 NIMES JL A
Date de l'évaluation	21/09/2023
Bâtiment	Bâtiment 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES
Pièce ou zone homogène	Dégagement n°3
Élément	Débris
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Dégagement n°3
Recommandation	Action Corrective de 2nd niveau

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation

Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>	Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>		EP
		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>
			Généralisée <input checked="" type="checkbox"/>	AC2

Amiante



## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	6608 NIMES JL A
Date de l'évaluation	21/09/2023
Bâtiment	Bâtiment 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES
Pièce ou zone homogène	Chaufferie
Élément	Conduit de fluide n°1
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Chaufferie
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation

Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP
		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	



## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 5

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	6608 NIMES JL A
Date de l'évaluation	21/09/2023
Bâtiment	Bâtiment 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES
Pièce ou zone homogène	Chaufferie
Élément	Conduit de fluide n°2
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Chaufferie
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation

Protection physique étanche <input type="checkbox"/>		EP		
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	



## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 6

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	6608 NIMES JL A
Date de l'évaluation	21/09/2023
Bâtiment	Bâtiment 10 rue Briçonnet 30000 NÎMES
Pièce ou zone homogène	Dessous de terrasse
Élément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Dessous de terrasse
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	

Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>	Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>		EP
		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	



## ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

*Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)*

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrisme important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un



désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les ravaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### **a. Conditionnement des déchets**

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

#### **b. Apport en déchèterie**

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

#### **c. Filières d'élimination des déchets**

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

#### **d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante**

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

#### **e. Traçabilité**

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



## ATTESTATION(S)

Tour Trinity  
1 bis Place de la Défense  
92400 COURBEVOIE  
478 913 882 RCS Nanterre



### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity – 1 bis Place de la Défense – 92400 COURBEVOIE, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY SE, Société européenne au capital de 121 600 000 EUR dont le siège est à Roderbruchstraße 26, 30655 Hanovre - Allemagne - Registre de commerce de Hanovre sous le numéro HRB 211924, Entreprise soumise au contrôle de Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Graurheindorfer Str. 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Libre Prestation de Services, attestons que la société suivante :

LOGISERVICES  
Monsieur Laurent BONNET  
1 place du Visago  
30980 LANGLADE

est titulaire auprès de notre Compagnie, du contrat n° 01012582-14002/358, ayant pour objet de garantir cette société contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et résultant de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités de :

- L'établissement du « Constat de Risque d'Exposition au Plomb » prévu aux articles L. 1334-5 à L. 1334-8 du Code de la santé publique.
- La réalisation du « diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures », prévu par l'article L. 1334-1 du Code de la santé publique.
- L'établissement de « l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante » prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la santé publique à l'exclusion de toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante
- La réalisation du diagnostic dit « diagnostic amiante friable » consistant en l'établissement de l'attestation de présence ou d'absence de flocages, calorifugeages et faux plafonds et le cas échéant de la présence ou de l'absence d'amiante, prévue par les articles R. 1334-14 et suivants du Code de la santé publique. La recherche de la présence d'amiante prévue à l'article L. 1334-12-1 du Code de la santé publique et le cas échéant, la réalisation du diagnostic de l'état de conservation de l'amiante prévu par ce même texte à l'exclusion de toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante
- L'établissement du « Dossier Technique Amiante » prévu par l'article R. 1334-25 du Code de la santé publique. Sont couverts dans le cadre de cette disposition, le diagnostic amiante réalisé avant démolition et le diagnostic amiante réalisé avant travaux À L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITÉ D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLÈVEMENT D'AMIANTE.
- Le diagnostic Amiante avant travaux ou démolition À L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITÉ D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLÈVEMENT D'AMIANTE
- L'établissement de « l'état relatif à la présence de termites » prévu à l'article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitation et aux articles L. 133-1 et R. 133-1 du Code de la construction et de l'habitation.
- L'établissement de « l'état de l'installation intérieure de gaz » prévu à l'article L. 134-6 du Code de la construction et de l'habitation.
- La réalisation du « Diagnostic Performance Énergétique » prévu à l'article L. 134-1 du Code de la construction et de l'habitation.
- L'établissement de « l'état de l'installation intérieure d'électricité » prévu à l'article L. 134-7 du Code de la construction et de l'habitation.
- L'établissement de « l'état des risques et pollutions » prévu à l'article L. 125-5, I et R. 125-24 du Code de l'environnement. L'établissement du « certificat dit de la loi Carrez » réalisé en application des dispositions de l'article 46 de la loi du 18 décembre 1996 et du décret du 23 mai 1997.
- La réalisation d'une « synthèse d'étude thermique » conformément à l'arrêté du 24 mai 2006.
- Etablissement d'un « état parasitaire » (insecte xylophage et champignons lignivores).
- La réalisation de « l'état de lieux » en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi 6 juillet 1989.
- La réalisation de « l'état descriptif du logement avant et après travaux » prévu par le décret n° 2003-1219 du 19 décembre 2003, dans le cadre de la loi dite « de Robien ».
- Le mesurage, réalisé dans le cadre de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, avant la mise en location du bien, de la surface habitable telle que définie par l'article R. 111-2 du Code de la construction et de l'habitation.
- L'établissement du « diagnostic du plomb dans l'eau potable » prévu aux articles L. 1321-2 du Code de la santé

Page 1/2

HDI Global Specialty SE  
T +49 511 5604 2909  
F +49 511 5604 4909  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht,  
Graurheindorfer Str. 108,  
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,  
30655 Hannover, Germany  
Commercial Register Hannover, Germany  
Company Number HRB 211924  
Supervisory Board Ulrich Wallin/Chairman  
Executive Board Ralph Beutler/Chairman, Andreas  
Bierschenk, Thomas Stockl, Richard Taylor





- publique et R. 1321-64 et 65 du code de la santé publique.
- L'établissement de « l'état des nuisances sonores aériennes » prévu à l'article L. 112-11 du Code de l'urbanisme.
  - L'établissement de relevé de surface (loi Carrez ou équivalent) pour le compte d'huissiers.
  - L'établissement de relevé de surface habitable tel que défini à l'article R111-2 du code de la Construction et de l'Habitation

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE	MONTANT DES GARANTIES	
Erreurs professionnelles	500 000 €	par sinistre et
	500 000 €	par période d'assurance
<b>Dont</b>		
Dommages résultants d'infections informatiques	75 000 EUR	par sinistre et
		par période d'assurance
Dommages aux documents confiés	100 000 EUR	par sinistre et
		par période d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION		
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	6 100 000 EUR	par sinistre
<b>Dont</b>		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	800 000 EUR	par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	305 000 EUR	par sinistre
Faute inexcusable de l'employeur	1 000 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
Vol commis par les Préposés	15 300 EUR	par sinistre
Dommages aux Biens confiés	EXCLUS	
Atteinte à l'environnement	600 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/02/2023 au 31/01/2024, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le mardi 31 janvier 2023

Pour la Compagnie

Le Courtier par délégation

Page 2/2

HDI Global Specialty SE  
T +49 511 5604 2909  
F +49 511 5604 4909  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht,  
Graurheindorfer Str. 108,  
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,  
30655 Hannover, Germany  
Commercial Register Hannover, Germany  
Company Number HRB 211924  
Supervisory Board Ulrich Wallin/Chairman  
Executive Board Ralph Beutler/Chairman, Andreas  
Bierschenk, Thomas Stockl, Richard Taylor

## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

### A Date de la visite et temps passé sur site

Date : <b>21/09/2023</b>	Durée de la visite : <b>6h00</b>	Réf. du rapport : <b>6608 NIMES JL T</b>
--------------------------	----------------------------------	--

### B Désignation du ou des bâtiments

Adresse : <b>10 rue Briçonnet 30000 NÎMES</b>	
Nombre de pièce : <b>10</b> Département : <b>Gard</b> Référence Cadastre : <b>EZ - 603</b> Nature du bâtiment : <b>Bâtiment</b>	Etage : <b>Rez-de-chaussée+2</b>  Document(s) joint(s) : <b>Néant</b>
Mitoyenneté : <b>OUI</b> Bâti : <b>OUI</b>	Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.
<b>Annexes :</b>	

#### Encombrement constaté :

Les logements n°01, 04, 05, 06, 08 et 09 sont occupés avec présence de meubles.

#### Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Traitement antérieur contre les termites : **Non**      Présence de termites dans le bâtiment : **Non**  
 Fourniture de la notice technique relative à l'article R 112-4 du CCH : **Non**

#### Descriptif du bien :

**Il s'agit d'un immeuble collectif d'habitation en monopropriété comprenant 4 niveaux (3 étages et un sous-sol). Cet immeuble est composé de 8 logements, de parties communes et de caves en sous-sol.**

### C Désignation du client

Désignation du client	Si le client n'est pas le donneur d'ordre
Nom, prénom : <b>SCP QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.</b> Qualité : <b>Cabinet d'huissiers</b> Adresse : <b>570 cours de Dion Bouton ZAC KM Delta</b> <b>30900 NIMES</b>	Nom, prénom : Qualité : Adresse :

#### Propriétaire et accompagnateur

Propriétaire : <b>SCI NIMES JL</b> Adresse : <b>56 boulevard Pereire</b>	
---	--



CP/ville : **75017 PARIS - 17EME**

Accompagnateur : **Donneur d'ordre**

**D Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites**

Raison sociale et nom de l'entreprise	Désignation de l'opérateur de diagnostic
Coordonnées de l'entreprise : <b>EURL LOGIServices</b>	Nom, prénom <b>BONNET Laurent</b>
Adresse : <b>1 place du Visago</b>	N° de certification : <b>8053777</b>
CP/ville : <b>30980 Langlade</b>	Date d'obtention certificat : <b>12/10/2022</b>
N° de siret : <b>44329185100022</b>	Organisme de certification : <b>Bureau Véritas Certification</b>
Compagnie d'assurance de la société	
Organisme RCP : <b>HDI GLOBAL SE</b>	
N° de contrat assurance : <b>01012582-14002/358</b>	
Date de validité du contrat : <b>31/01/2024</b>	

**E Identification des bâtiments et parties de bâtiments visites et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
<b>1er SS</b>			
Escalier n°1	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton	Absence d'indice	
	Ensemble des marches - Pierres Non peint	Absence d'indice	
Dégagement n°1	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Terre	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Local services généraux	Conduit de fluide n°1 - Calorifuge	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Briques terre- cuite Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°2 - Amiante ciment	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°3 - Amiante ciment	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°4 - PVC	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°5 - PVC	Absence d'indice	
Dégagement n°2	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Murs - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Briques Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher bas - Béton	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°5 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°6 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°7 - Bois Peinture	Absence d'indice	
Dégagement n°3	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Terre	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Cave n°1	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Terre	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Cave n°2	Porte-chambranle - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Briques Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°2 - PVC	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext.	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int.	Absence d'indice	
	Grille sécurité - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Pierres Non peint	Absence d'indice	
Cave n°3	Murs - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Briques terre- cuite Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - Calorifuge	Absence d'indice	
Cave n°4	Murs - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Briques Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Non peint	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
Cave n°5	Murs - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Briques Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Non peint	Absence d'indice	
Cave n°6	Murs - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Brique Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Grille sécurité - Métal Non peint	Absence d'indice	
Cave n°7	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Briques Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Porte Battant Extérieur	Absence d'indice	
	Porte(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre n°1 - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre n°2 - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre n°3 - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre n°4 - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volet - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Volet - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°4 Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°4 Volet - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité n°3 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité n°4 - Métal Peinture	Absence d'indice	
Cave n°8	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Briques terre- cuite Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Non peint	Absence d'indice	
Cave n°9	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Briques Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Terre	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre n°1 - Pierres Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre n°2 - Pierres Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre n°3 - Pierres Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre n°4 - Pierres Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext.	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int.	Absence d'indice	
	Grille sécurité - Métal Peinture	Absence d'indice	
Cave n°10	Porte(s) n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plinthes	Absence d'indice	
	Plafond - Brique Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton Non peint	Absence d'indice	
Cave n°11	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Brique Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Porte(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chaufferie	Murs - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton	Absence d'indice	
Dessous de terrasse	Murs - Mortier Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Briques terre- cuite Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Terre	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - Amiante ciment	Absence d'indice	
	Porte(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Poutre(s) - Métal Non peint	Absence d'indice	
	Poutre(s) - Métal Peinture	Absence d'indice	
<b>RDC</b>			
Hall	Murs - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle int. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant int. - Métal Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°1	Murs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Volets - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Cheminée - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°3 Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°3 Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°3 Volets - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice		
Embrasure n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice		
Grand hall	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Lambris - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture/vernis	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture/vernis	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture/vernis	Absence d'indice	
	Radiateur n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture/vernis	Absence d'indice	
	Ensemble des contremarches - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Ensemble des marches - Bois Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Faux-limon - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Limon - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Poteau(x) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°5 - Bois Peinture/vernis	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°6 - Bois Peinture/vernis	Absence d'indice	
Séjour	Murs - Tissus Non peint	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Murs - Lambris bois Peinture	Absence d'indice	
	Corniches - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Cheminée - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Cheminée Âtre - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Coffret radiateur n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Coffret radiateur n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Volets - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°3 Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°3 Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°3 Volets - Métal Peinture	Absence d'indice	
Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice		
Porte-chambranle n° - Bois Peinture	Absence d'indice		

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
Dégagement n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
Buanderie	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Cuisine	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant int. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Salle d'eau	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°1 - PVC	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Conduit de fluide n°2 - PVC	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Plâtre Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
W.C. n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°1 - PVC	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°2 - PVC	Absence d'indice	
Dégagement n°2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Plâtre Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
W.C. n°2	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Chambre n°2	Murs - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant int. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volet - Métal Peinture	Absence d'indice	
Salle de bain n°1	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Baie vitrée - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Chambre n°3	Lambris - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Embrasure n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture/vernis	Absence d'indice	
	Cheminée - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Cheminée Âtre - Métal Non peint	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte-fenêtre n°2 Volets - Métal Peinture	Absence d'indice		
Escalier n°2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Granito Non peint	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Ensemble des contremarches - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Ensemble des marches - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Main-courante - Bois Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Paillasse - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Crémaillère - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Portillon Battant - Métal Peinture	Absence d'indice	
<b>Cour</b>	Murs - Enduit taloché Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Terre Non peint	Absence d'indice	
	Portail n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Portail n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Portail n°3 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Portillon n°1 Battant - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Portillon n°2 Battant - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Tomette - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Dauphins EP n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Dauphins EP n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Dauphins EP n°3 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Dauphins EP n°4 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Dauphins EP n°5 - Métal Peinture	Absence d'indice	
<b>Terrasse</b>	Murs - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton désactivé Non peint	Absence d'indice	
	Balustres - Pierres Non peint	Absence d'indice	
<b>1er</b>			
<b>Hall</b>	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
<b>Dégagement n°1</b>	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Lisses bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
Séjour	Murs - Lisses bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Radiateur n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Cheminée Corps - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Cheminée Hotte - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Encadrement porte + imposte - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
W.C.	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Trappe de visite Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Trappe de visite Panneau - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°1 - PVC	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°2 - PVC	Absence d'indice	
Dégagement n°2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte-chambranle n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure accès - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Salle d'eau	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Cuisine	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Allège de fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Meubles cuisine - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
Balcon	Murs - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Balustre - Pierres Non peint	Absence d'indice	
Hall	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Trappe de visite Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Trappe de visite Panneau - Bois Peinture	Absence d'indice	
W.C. n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°1 - PVC	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°2 - PVC	Absence d'indice	
	Appuis de fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Baguettes d'angle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Trappe de visite Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Trappe de visite Panneau - Bois Peinture	Absence d'indice	
Dégagement n°1	Lambris - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice		
Cuisine	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Meubles cuisine - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
Séjour	Lisses - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volet - Métal Non peint	Absence d'indice	
	Cheminée Corps cheminée - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Cheminée Ebrasement - Faïence	Absence d'indice	
	Cheminée Hotte - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Cheminée Rideau - Métal Peinture	Absence d'indice		
Salle de bain	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Dégagement n°2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°1	Lisses - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volet - Métal Non peint	Absence d'indice	
Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice		
Palier	Murs - Enduit Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Lasure	Absence d'indice	
	Plafond - Bois	Absence d'indice	
	Plancher bas - Bois Lasure	Absence d'indice	
	Garde-corps n°1 - Bois Lasure	Absence d'indice	
	Garde-corps n°2 - Bois Lasure	Absence d'indice	
	Lambris n°1 - Bois Lasure	Absence d'indice	
	Lambris n°2 - Bois Lasure	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Bois Lasure	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Lasure	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Lasure	Absence d'indice	
	Poteaux - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°4	Lambris - Bois Lasure	Absence d'indice	
	Murs - Enduit Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Lasure	Absence d'indice	
	Radiateur n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle d'eau/WC	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Palier n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Main-courante - Bois Peinture	Absence d'indice	
Séjour	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Cimaise/lambris - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Moultures - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte + imposte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Cheminée Rideau - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Corps cheminée - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Radiateur n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°2 - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°3 - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte + imposte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte + imposte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
Dégagement	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°5 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°6 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°7 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Cimaise/lambris - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°2 Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°2 Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte(s) placard n°2 Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice		
Chambre n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Moultures - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement placard - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte + imposte - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice		
Cimaise/lambris - Bois Peinture	Absence d'indice		
Chambre n°2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher bas - Parquet bois Vernis	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte + imposte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement fenêtre + imposte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement fenêtre + imposte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volet - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement miroir - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°2 - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte + imposte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte + imposte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
Cimaise/lambris - Bois Peinture	Absence d'indice		
Moultres - Bois Peinture	Absence d'indice		
Salle de bain	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
W.C.	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°1 - PVC	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Conduit de fluide n°2 - PVC	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
Cuisine	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte et chambranle Battant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement fenêtre + imposte - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte et chambranle Chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Buanderie	Murs - Placoplâtre Peinture	
Plinthes - Carrelage Non peint		Absence d'indice	
Plafond - Placoplâtre Peinture		Absence d'indice	
Plancher bas - Carrelage Non peint		Absence d'indice	
Porte et chambranle Battant - Bois Peinture		Absence d'indice	
Porte et chambranle Chambranle - Bois Peinture		Absence d'indice	
Murs - Plâtre Peinture		Absence d'indice	
Conduit de fluide - PVC		Absence d'indice	
Balcon n°1	Murs - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Balustres - Pierres Non peint	Absence d'indice	
Balcon n°2	Murs - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Balustres - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Pierres Non peint	Absence d'indice	
Circulation commune n°1	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte n°2 - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte d'entrée Porte/chambranle int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Encadrement porte n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Ensemble des contremarches - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Ensemble des marches - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Main-courante - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Paillasser - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
Terrasse	Murs - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité n°3 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Grille sécurité n°4 - Métal Peinture	Absence d'indice	
<b>2ème</b>			
Hall	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte et chambranle Battant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°2 Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°2 Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°2 Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte et chambranle Chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°1	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volet - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit Dormant - Bois	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit Ouvrant - Bois	Absence d'indice	
	Panne(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle d'eau/WC	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Panne(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
Cuisine	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Meubles cuisine - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
Séjour	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Charpente - Métal Peinture	Absence d'indice	
Séjour	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volet - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volet - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Arbalétrier(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Faux-entrait - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Jambe de force - Bois Peinture	Absence d'indice	
Radiateur n°3 - Métal Peinture	Absence d'indice		
Cuisine	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Dégagement n°1	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
W.C.	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°1 - PVC	Absence d'indice	
	Conduit de fluide n°2 - PVC	Absence d'indice	
Chambre n°1	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
Dégagement n°2	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°2	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre n°1 - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre n°2 - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Arbalétrier(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Volet - Métal Peinture	Absence d'indice	
Salle de bain	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Entrée	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Porte/chambranle int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Coffret tableau électrique Dormant - Métal Peinture	Absence d'indice	
Coffret tableau électrique Portillon - Métal Peinture	Absence d'indice		
Séjour	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit Dormant - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit Ouvrant - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Arbalétrier(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Faux-entrait - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
Cuisine	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Embrasure accès - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit Dormant - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit Ouvrant - Bois Vernis	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Arbalétrier(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Faux-entrait - Bois Peinture	Absence d'indice	
Cellier	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
Dégagement	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°5 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Salle de bain	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
W.C.	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
	Panne(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°1	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit Dormant - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit Ouvrant - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Structure charpente - Métal Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°2	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Métal Peinture	Absence d'indice	
Hall	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volet - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
Salle de bain	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
W.C.	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
Séjour	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Embrasure porte - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit Dormant - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Fenêtre de toit Ouvrant - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
Cuisine	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Meubles cuisine - Aggloméré bois mélaminé	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - PVC	Absence d'indice	
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Embrasure fenêtre - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant ext. - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Battant/dormant int. - Bois Peinture	Absence d'indice	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Baguette d'angle - Bois Peinture	Absence d'indice	
Terrasse non accessible	Murs - Enduit Non peint	Absence d'indice	
	Balustres - Pierres Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Pierres Non peint	Absence d'indice	
Palier n°2	Murs - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle - Bois Peinture	Absence d'indice	
Circulation commune n°2	Murs - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher bas - Carrelage Non peint	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°1 Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°2 Chambranle(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°2 Ouvrant(s) extérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte(s) placard n°2 Ouvrant(s) intérieur(s) - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°3 - Placoplâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte-chambranle n°4 - Bois Peinture	Absence d'indice	
Porte-chambranle n°5 - Bois Peinture	Absence d'indice		
Espace technique	Murs - Placoplâtre Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Placoplâtre Non peint	Absence d'indice	
	Plancher bas - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Lien de faitage - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Panne(s) - Bois Non peint	Absence d'indice	
	Conduit de fluide - Métal Non peint	Absence d'indice	
<b>3ème</b>			
Couverture	Couverture - Tuiles terre-cuite	Absence d'indice	

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



**F** Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

**Vide-sanitaires n°1 (RDC) : Absence de trappe d'accès**

**Vide-sanitaires n°2 (RDC) : Absence de trappe d'accès**

**Combles (3ème) : Les combles perdus ne présentent pas de trappe d'accès permettant leur contrôle.**

**G** Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

D'une manière générale :

\* Toutes les parois tant verticales qu'horizontales recouvertes de matériaux/revêtements divers (exemples : tapisseries, faïences... ;

\* Toutes boiseries et autres pièces de bois encastrées et/ou recouvertes de matériaux divers (exemple : plâtre...).

**Cette immeuble étant inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, je n'ai pu procéder aux poinçonnages des éléments bois et ce afin de ne pas dégrader ces derniers.**





## H Constatations diverses :

Lot n°1: chambre 1, 3, 4, séjour, escalier, grand hall, hall; lot n°3: séjour; chambre 1 et 2, dégagement; lot n°4: dégagement 2, cuisine, séjour, chambre 1 et 2; lot n°5: dégagement 1, séjour, chambre, extérieur: Indice d'infestation d'agents de dégradations biologiques du bois autres que termites.

Abords immédiats: végétation, arbres, arbustes, regards, souches, piquets, clôtures: absence d'indice d'infestation de termites.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## I Moyens d'investigation utilisés :

### 1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

### 2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

### 3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

## Note



Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **06/05/2024**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.



### Date de visite et d'établissement de l'état

<p>Cachet de l'entreprise</p>  <p>Sarl au capital de 8000€ S. social: 1 place du Visago 30980 LANGLADE RCS Nimes 443 291 851</p>	<p>Référence du rapport : 6608 NIMES JL T</p> <p>Visite effectuée le : 21/09/2023</p> <p>Fait à : Langlade Le : 07/11/2023</p> <p>Nom du responsable : BONNET Laurent</p> <p>Nom, prénom opérateur: BONNET Laurent</p> 
---	---

***Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.***

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

### A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).  
 Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)  
 Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).  
 La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.  
 Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation.  
 Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

### B Objet du CREP

<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives	<input type="checkbox"/> Parties communes d'un immeuble	<input checked="" type="checkbox"/> Occupées
<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente	<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location	Logement occupé par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Avant travaux		Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

### C Adresse du bien

Adresse : **10 rue Briçonnet**  
 CP/Ville : **30000 NÎMES**

### D Propriétaire

Nom/prénom : **SCI NIMES JL**  
 Adresse : **56 boulevard Pereire 75017 PARIS - 17EME**

### E Commanditaire de la mission

Nom : **SCP QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.**  
 Qualité : **Cabinet d'huissiers**

Adresse : **ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton**  
 CP/Ville : **30900 NIMES**

### F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **NITON**  
 Modèle de l'appareil : **XLP300**  
 N° de série : **18256**

Nature du radionucléide : **109CD**  
 Date du dernier chargement de la source : **18/05/2021**  
 Activité de la source à cette date : **370MBq**

### G Dates et validité du constat

N° Constat : **6608 NIMES JL P**  
 Date du constat : **21/09/2023**

Date du rapport : **07/11/2023**  
 Date limite de validité : **06/11/2024**

### H Conclusion

#### Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>1508</b>	<b>539</b>	<b>35,74 %</b>	<b>626</b>	<b>41,51 %</b>	<b>166</b>	<b>11,01 %</b>	<b>129</b>	<b>8,55 %</b>	<b>48</b>	<b>3,18 %</b>

**Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence**  
 Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

**Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.**

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

### I Auteur du constat et signature

Cabinet : **LOGIServices**  
 Nom du responsable : **BONNET Laurent**  
 Nom du diagnostiqueur : **BONNET Laurent**

Organisme d'assurance : **HDI GLOBAL SE**  
 Police : **01012582-14002/358**





## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION .....	3
METHODOLOGIE EMPLOYEE.....	6
PRESENTATION DES RESULTATS .....	7
CROQUIS .....	8
RESULTATS DES MESURES.....	25
COMMENTAIRES.....	93
FACTEURS DES RISQUES DE SATURNISME INFANTILE ET RISQUES DE DEGRADATION DU BATI .....	93
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES.....	94
ANNEXES.....	95



## 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) : dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'article L.1334-6 du code de la santé publique)

## 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

### 2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat :  <b>BONNET Laurent</b>	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont	
	certifiées par :	<b>Bureau Véritas Certification</b>
	Numéro de Certification de qualification :	<b>2532584</b>
	Date d'obtention :	<b>25/11/2019</b>

### 2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN :	<b>T300344 - CODEP-MRS-2022-039931</b>
-------------------	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **BONNET Laurent**

### 2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon :	<b>Fondis</b>	Concentration :	<b>1,04 mg/cm<sup>2</sup></b>
N° NIST de l'étalon :	<b>SRM 2573</b>	Incertitude :	<b>0,06 mg/cm<sup>2</sup></b>

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début du CREP	<b>1</b>	<b>21/09/2023</b>	<b>1</b>
En fin du CREP	<b>1591</b>	<b>21/09/2023</b>	<b>1</b>
Si une remise sous tension a lieu	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

### 2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire :	<b>NC</b>	Coordonnées : <b>NC</b>
Nom du contact :	<b>NC</b>	

### 2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction :	<b>1887</b>	Nombre de cages d'escalier :	<b>1</b>
Nombre de bâtiments :	<b>1</b>	Nombre de niveaux :	<b>4</b>

### 2.6 Le bien objet de la mission

Adresse :	<b>10 rue Briçonnet</b>	Bâtiment :	<b>Sans objet</b>
CP/Ville	<b>30000 NÎMES</b>	Entrée/cage n° :	
Type :	<b>Bâtiment</b>	Etage :	
Nbre de Logement :	<b>10</b>	Situation sur palier :	
Référence Cadastre :	<b>EZ - 603</b>	Destination du bâtiment :	<b>Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)</b>

Constat de  
Risque d'Exposition au Plomb

### 2.7 Occupation du bien

L'occupant est :	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant <input checked="" type="checkbox"/> Locataire	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
------------------	---	---

Constat de



## 2.8 Liste des locaux visites

N°	Local	Etage
1	Hall	RDC
2	Chambre n°1	RDC
3	Grand hall	RDC
4	Séjour	RDC
5	Dégagement n°1	RDC
6	Buanderie	RDC
7	Cuisine	RDC
8	Salle d'eau	RDC
9	W.C. n°1	RDC
10	Dégagement n°2	RDC
11	W.C. n°2	RDC
12	Chambre n°2	RDC
13	Salle de bain n°1	RDC
14	Chambre n°3	RDC
15	Hall	2ème
16	Chambre n°1	2ème
17	Salle d'eau/WC	2ème
18	Cuisine	2ème
19	Séjour	2ème
20	Séjour	2ème
21	Cuisine	2ème
22	Dégagement n°1	2ème
23	W.C.	2ème
24	Chambre n°1	2ème
25	Dégagement n°2	2ème
26	Chambre n°2	2ème
27	Salle de bain	2ème
28	Hall	1er
29	Dégagement n°1	1er
30	Séjour	1er
31	Chambre	1er
32	W.C.	1er
33	Dégagement n°2	1er
34	Salle d'eau	1er
35	Cuisine	1er
36	Balcon	1er
37	Entrée	2ème
38	Séjour	2ème
39	Cuisine	2ème
40	Cellier	2ème
41	Dégagement	2ème
42	Salle de bain	2ème
43	W.C.	2ème
44	Chambre n°1	2ème
45	Chambre n°2	2ème
46	Hall	1er
47	W.C. n°1	1er
48	Dégagement n°1	1er
49	Cuisine	1er
50	Séjour	1er
51	Salle de bain	1er

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

**2.8** Liste des locaux visites

N°	Local	Etage
52	Dégagement n°2	1er
53	Chambre n°1	1er
54	Chambre n°2	1er
55	Palier	1er
56	Chambre n°4	1er
57	Salle d'eau/WC	1er
58	Escalier n°1	1er SS
59	Dégagement n°1	1er SS
60	Local services généraux	1er SS
61	Palier n°1	1er
62	Séjour	1er
63	Dégagement	1er
64	Chambre n°1	1er
65	Chambre n°2	1er
66	Salle de bain	1er
67	W.C.	1er
68	Cuisine	1er
69	Buanderie	1er
70	Balcon n°1	1er
71	Balcon n°2	1er
72	Hall	2ème
73	Chambre	2ème
74	Salle de bain	2ème
75	Dégagement n°2	1er SS
76	W.C.	2ème
77	Séjour	2ème
78	Cuisine	2ème
79	Dégagement n°3	1er SS
80	Cave n°1	1er SS
81	Cave n°2	1er SS
82	Cave n°3	1er SS
83	Cave n°4	1er SS
84	Cave n°5	1er SS
85	Cave n°6	1er SS
86	Cave n°7	1er SS
87	Cave n°8	1er SS
88	Cave n°9	1er SS
89	Cave n°10	1er SS
90	Cave n°11	1er SS
91	Chaufferie	1er SS
92	Terrasse non accessible	2ème
93	Escalier n°2	RDC
94	Circulation commune n°1	1er
95	Palier n°2	2ème
96	Circulation commune n°2	2ème
97	Terrasse	1er
98	Dessous de terrasse	1er SS
99	Cour	RDC
102	Espace technique	2ème
103	Couverture	3ème
104	Terrasse	RDC

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Néant, tous les locaux ont été visités.

N°	Local	Etage	Justification
100	Vide-sanitaires n°1	RDC	Absence de trappe d'accès
101	Vide-sanitaires n°2	RDC	Absence de trappe d'accès

### 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

#### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

#### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

#### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.





## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

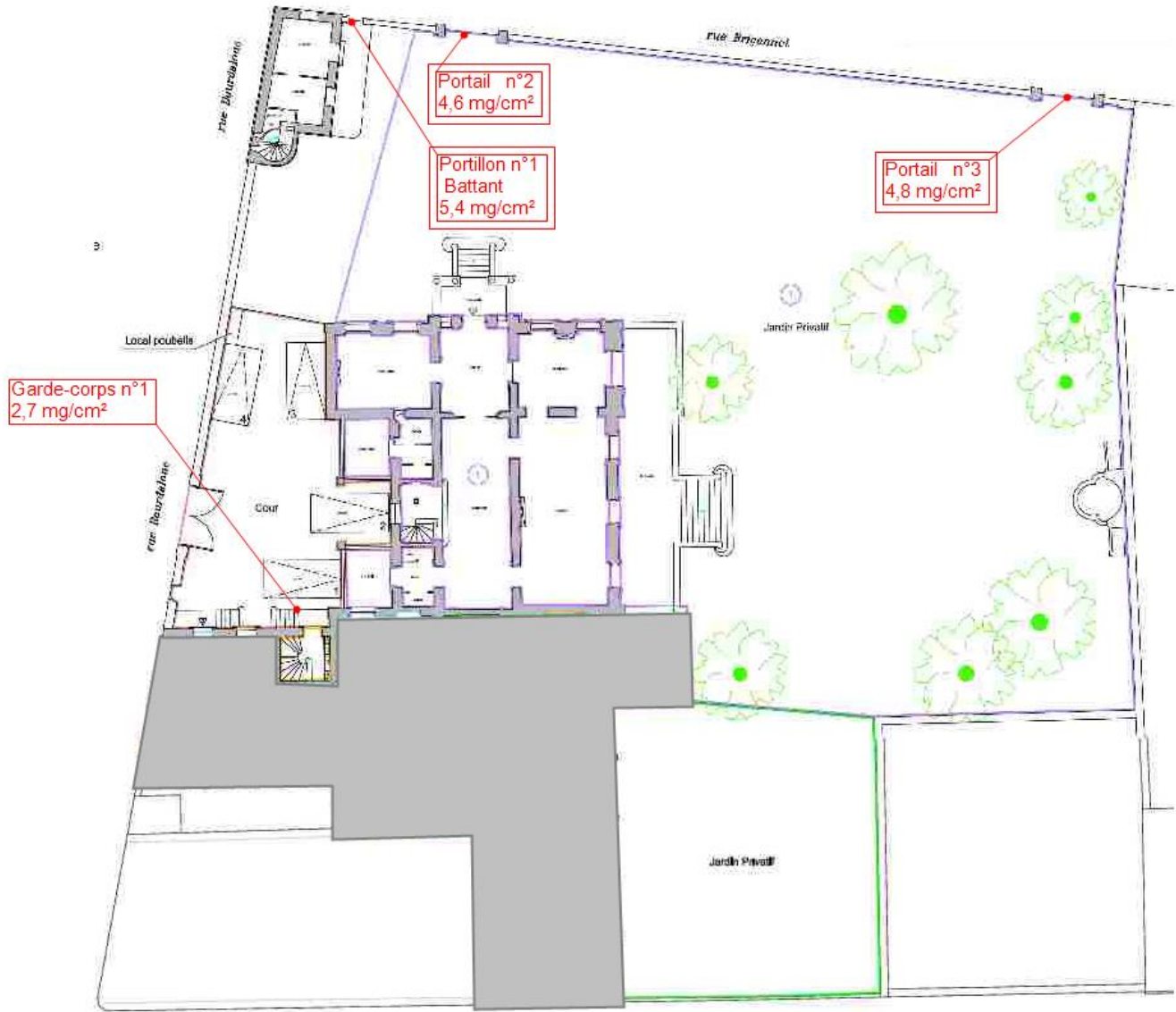
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Type de dégradation	Classement
< 1mg/cm <sup>2</sup> ou < 1,5 mg/g	NC	0
≥ 1mg/cm <sup>2</sup> ou ≥ 1,5 mg/g	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



## 5 CROQUIS

### Croquis - Ensemble



#### Légende :

- Partie(s) non concernée(s) par le contrôle.
- Élément(s) recouvert(s) de peinture contenant du plomb (concentration sup. à 1mg/cm<sup>2</sup>)



# Croquis - Sous-sol

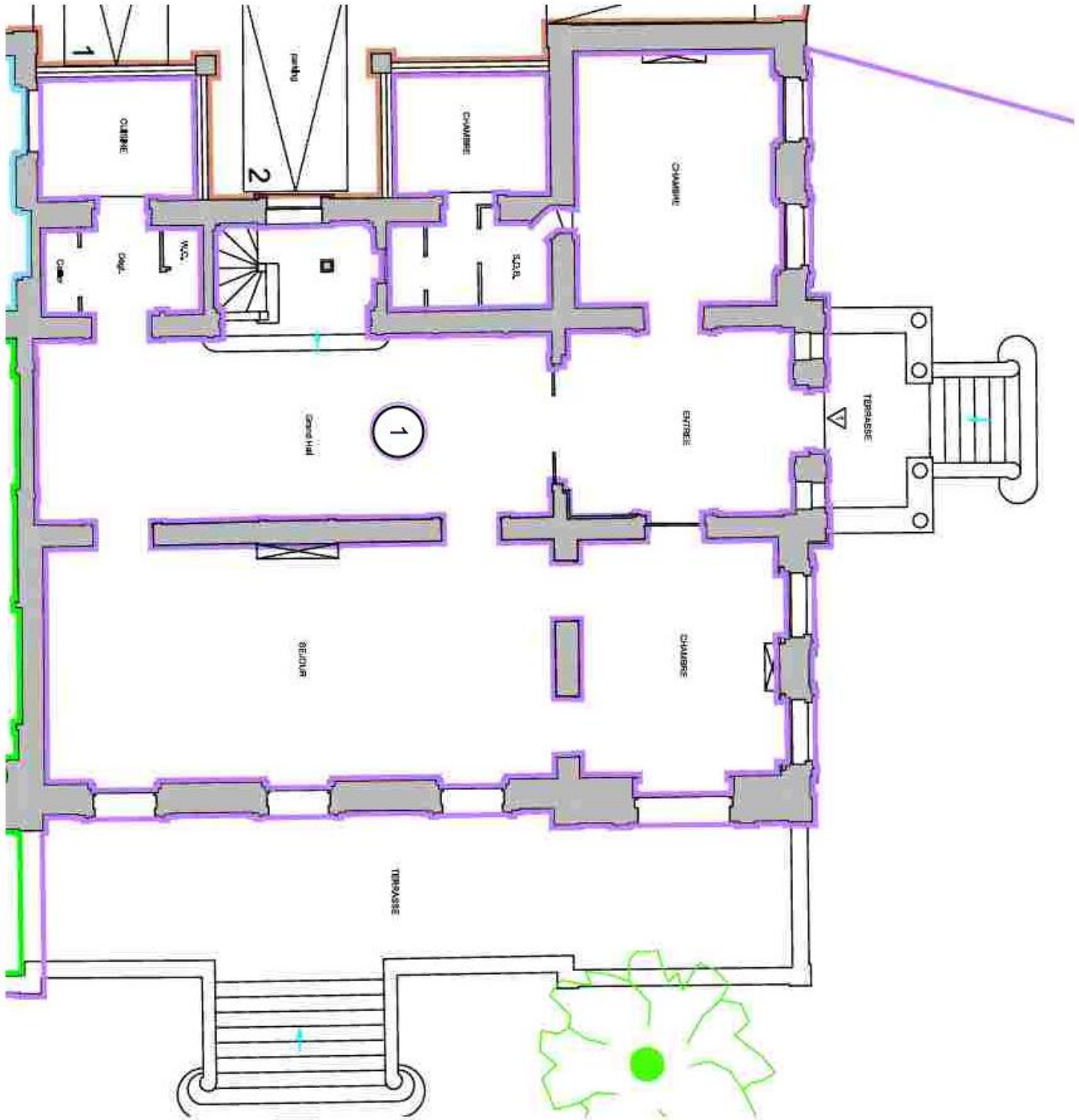


**Légende :**  
 [ ] Élément(s) recouvert(s) de peinture contenant du plomb  
 (concentration sup. à 1mg/cm²)

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



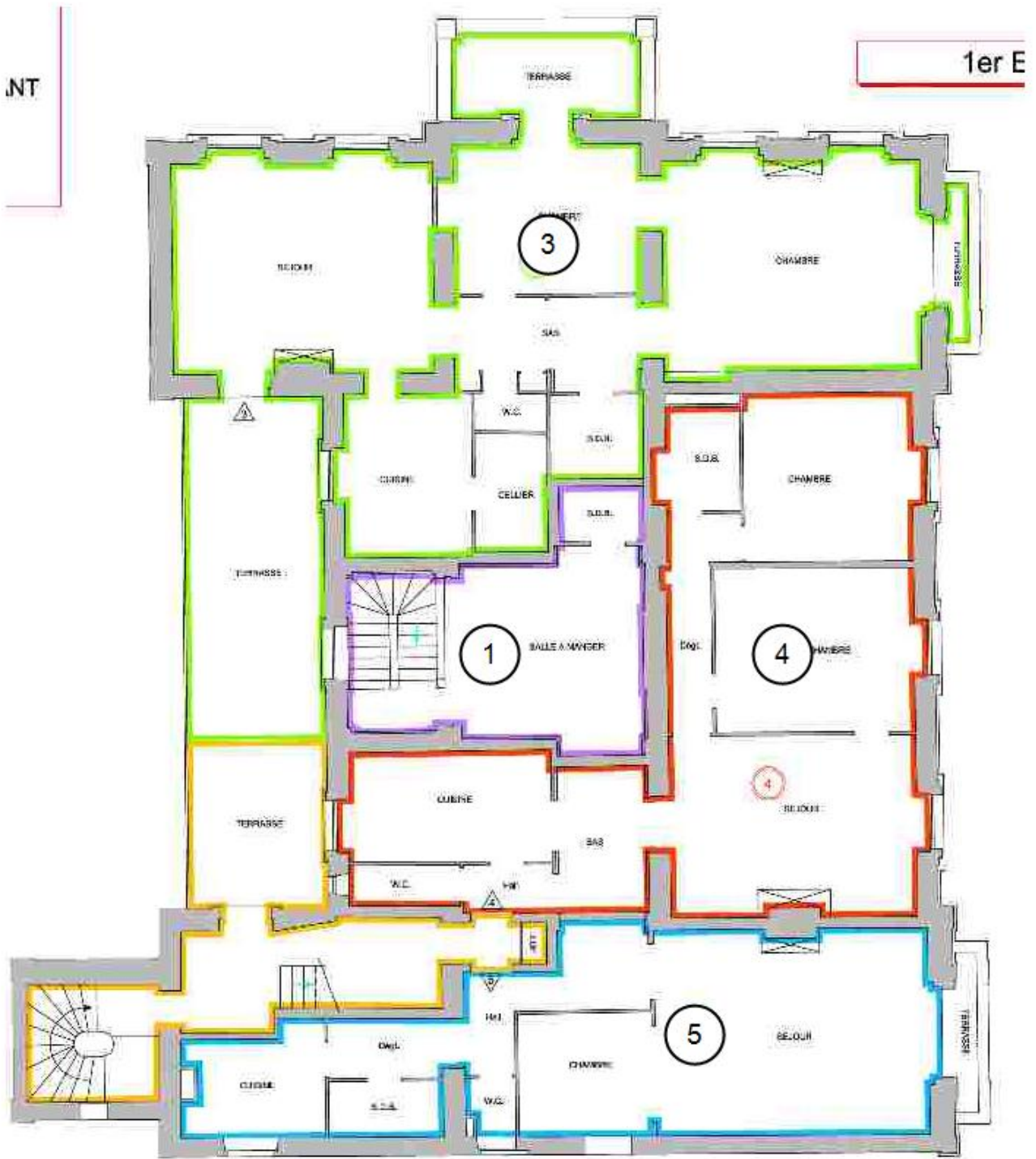
## Croquis - Rez-de-chaussée



Constat des Risques d'Exposition au Plomb



# Croquis - 1er étage



Constat des Risques d'Exposition au Plomb



## Croquis - 2ème étage



Constat des Risques d'Exposition au Plomb



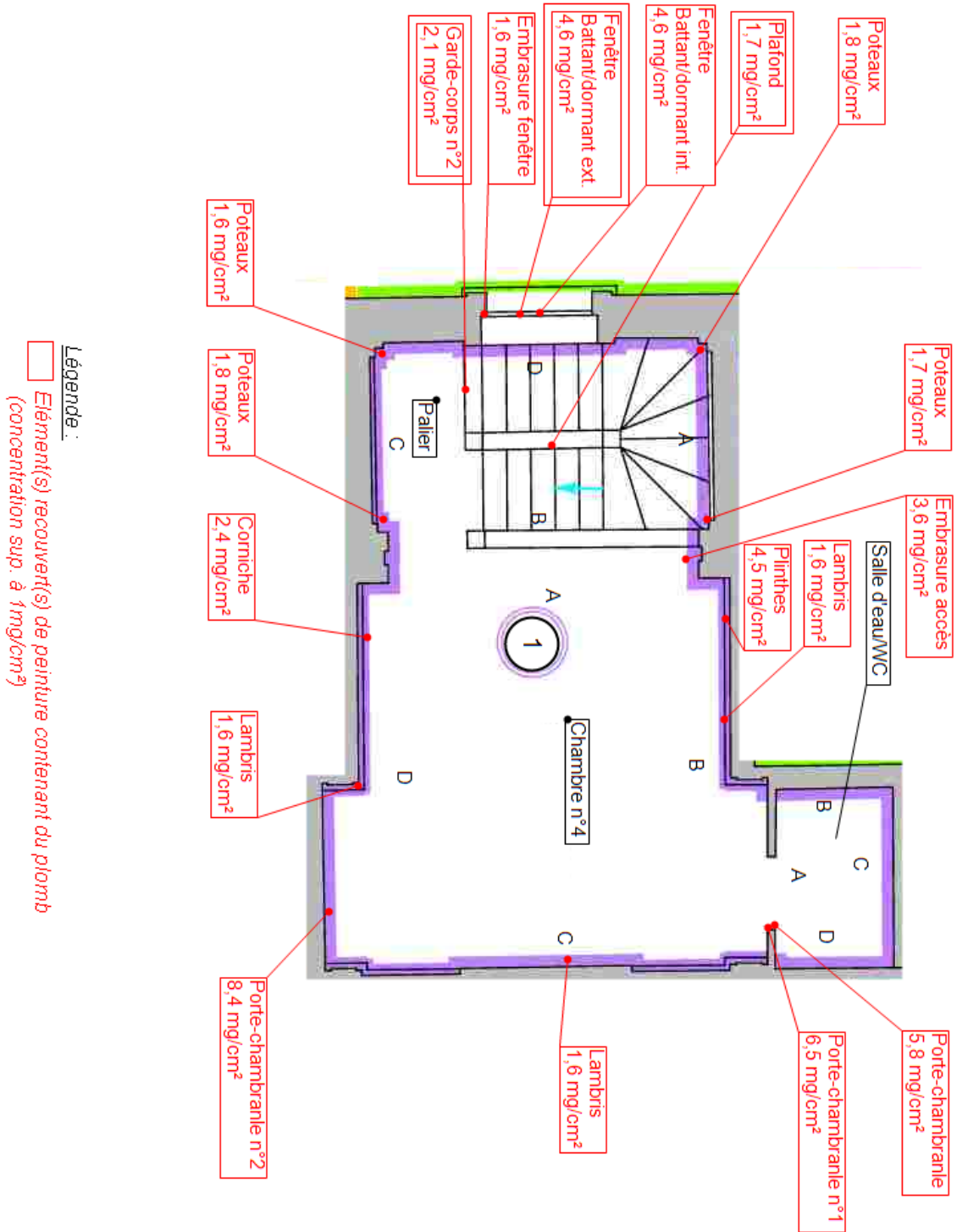
# Croquis - RDC - Lot 1



Constat des Risques d'Exposition au Plomb



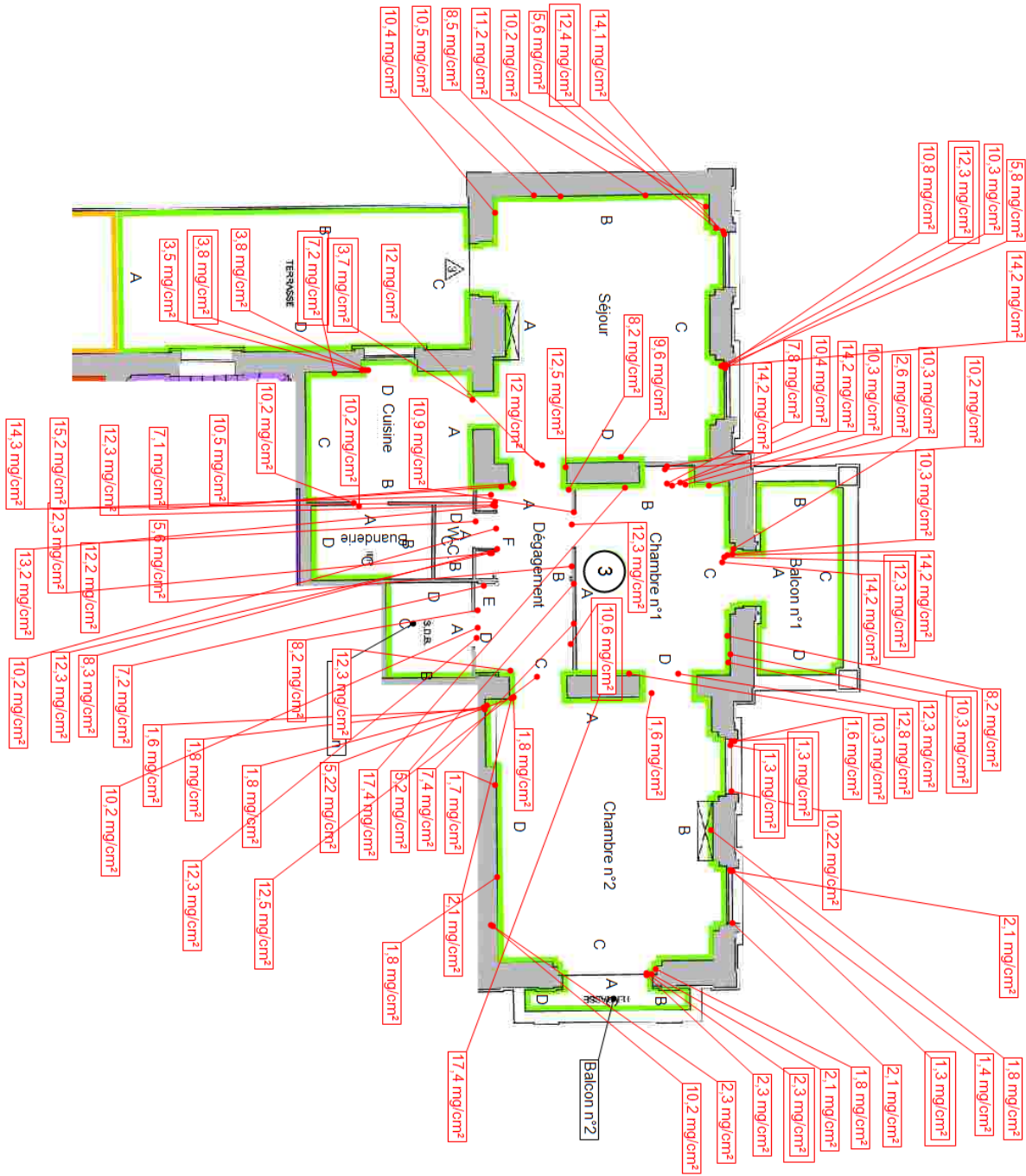
## Croquis - 1er - Lot 1







# Croquis - 1er étage - Lot n°3

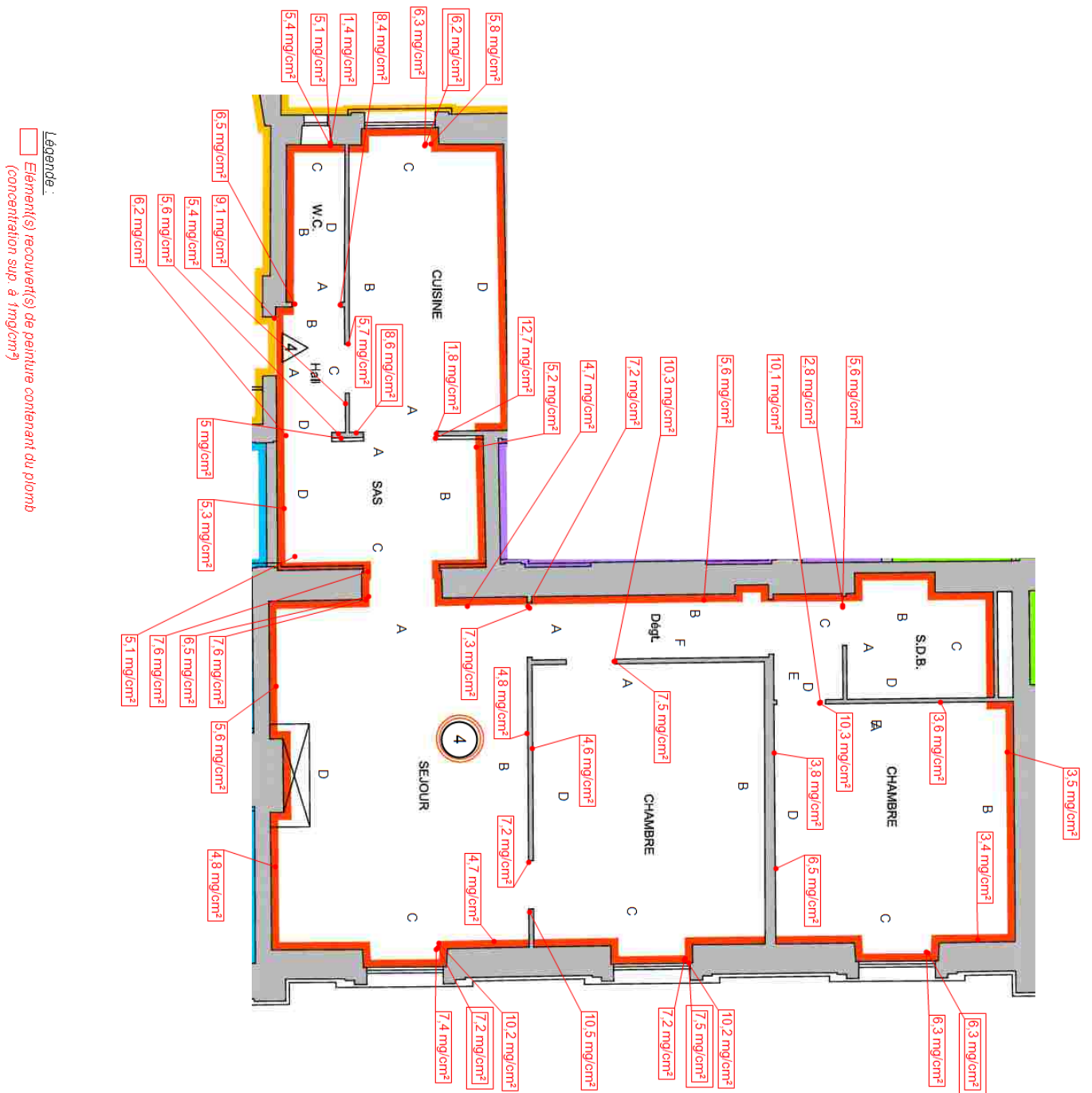


**Légende :**  
 Elément(s) recouvert(s) de peinture contenant du plomb  
 (concentration sup. à 1mg/cm²)

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



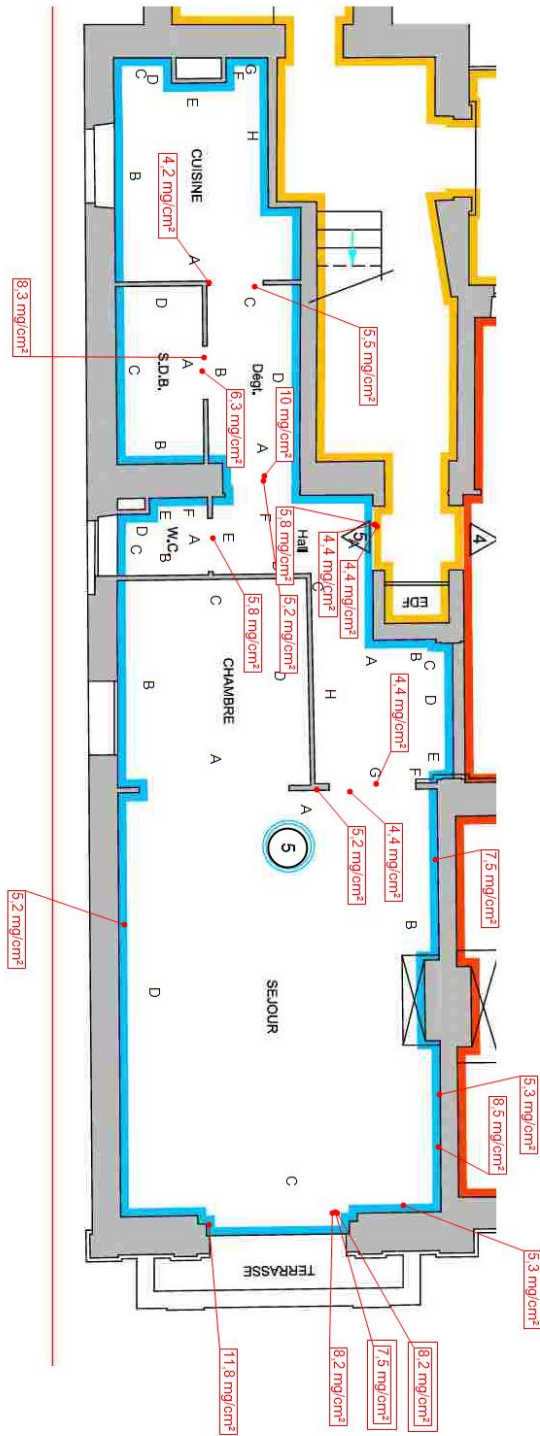
## Croquis - 1er étage- Lot n°4



Constat des Risques d'Exposition au Plomb



## Croquis - 1er étage - Lot n°05

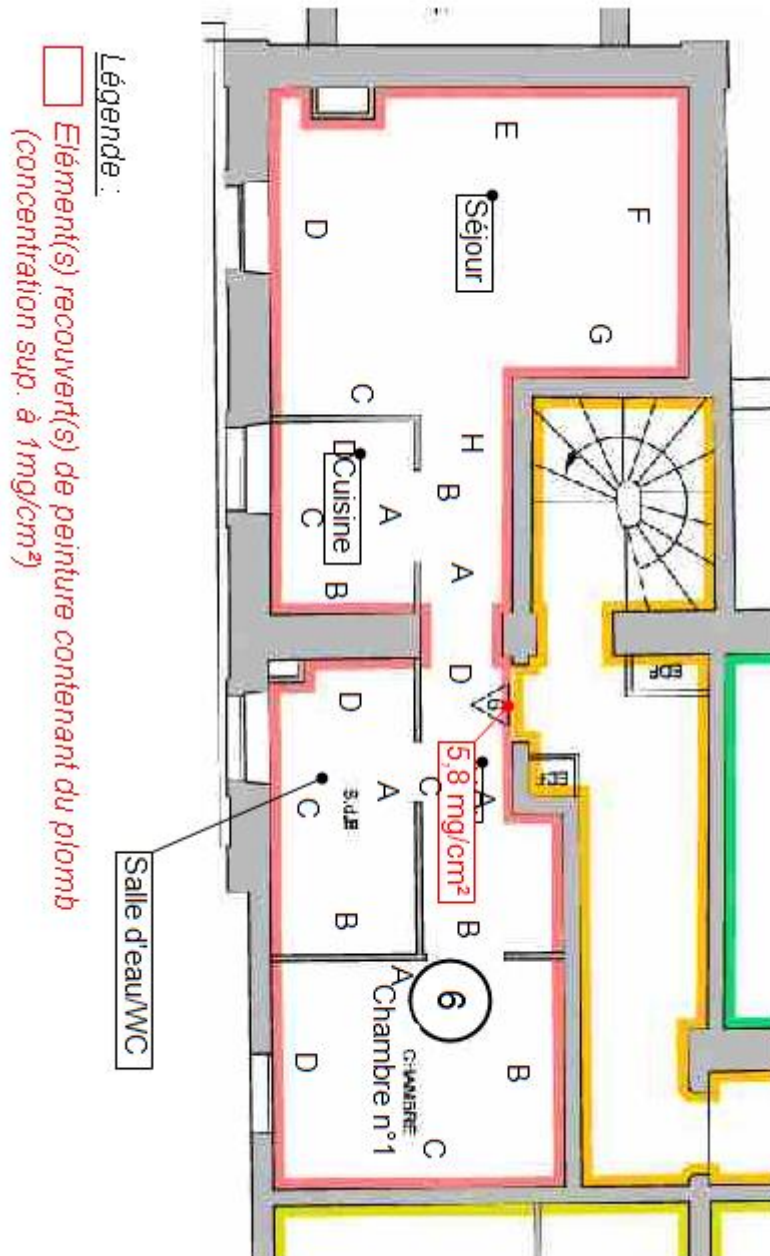


**Légende :**  
□ Etement(s) recouvert(s) de peinture contenant du plomb  
(concentration sup. à 1mg/cm²)  
□

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

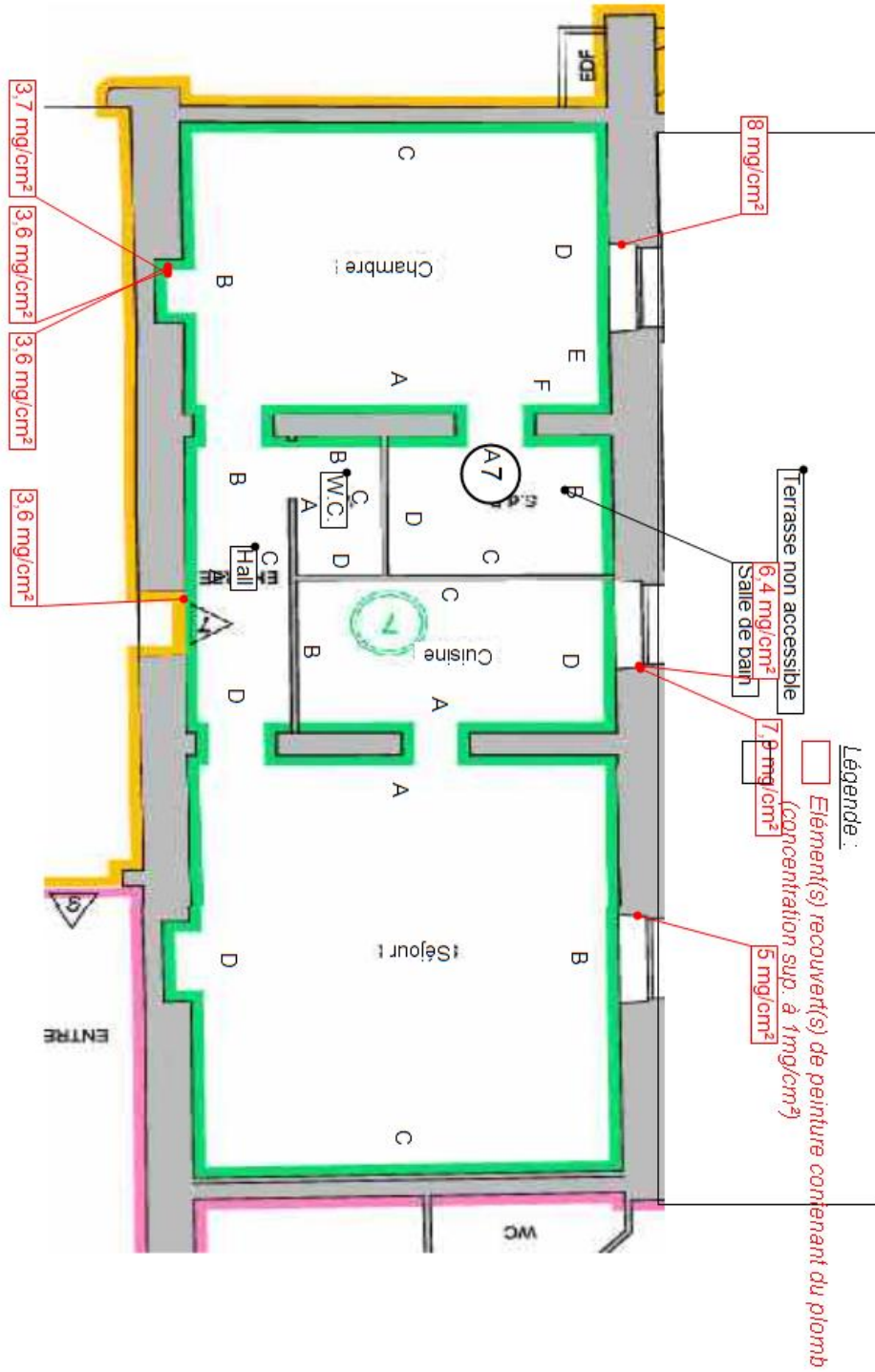


## Croquis - 2ème étage - Lot n°6



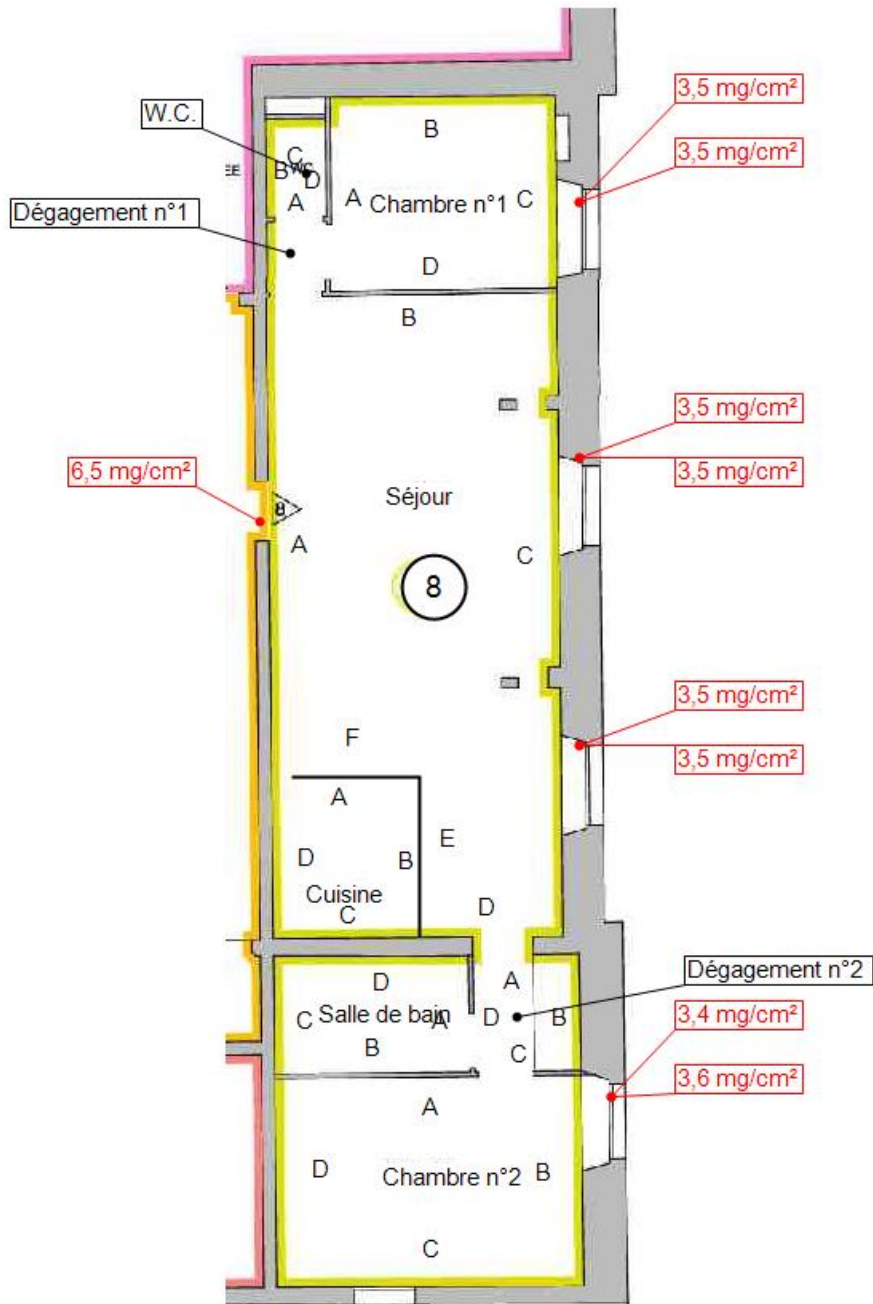


Croquis - 2ème étage - Lot n°7





## Croquis - 2ème étage - Lot n°8

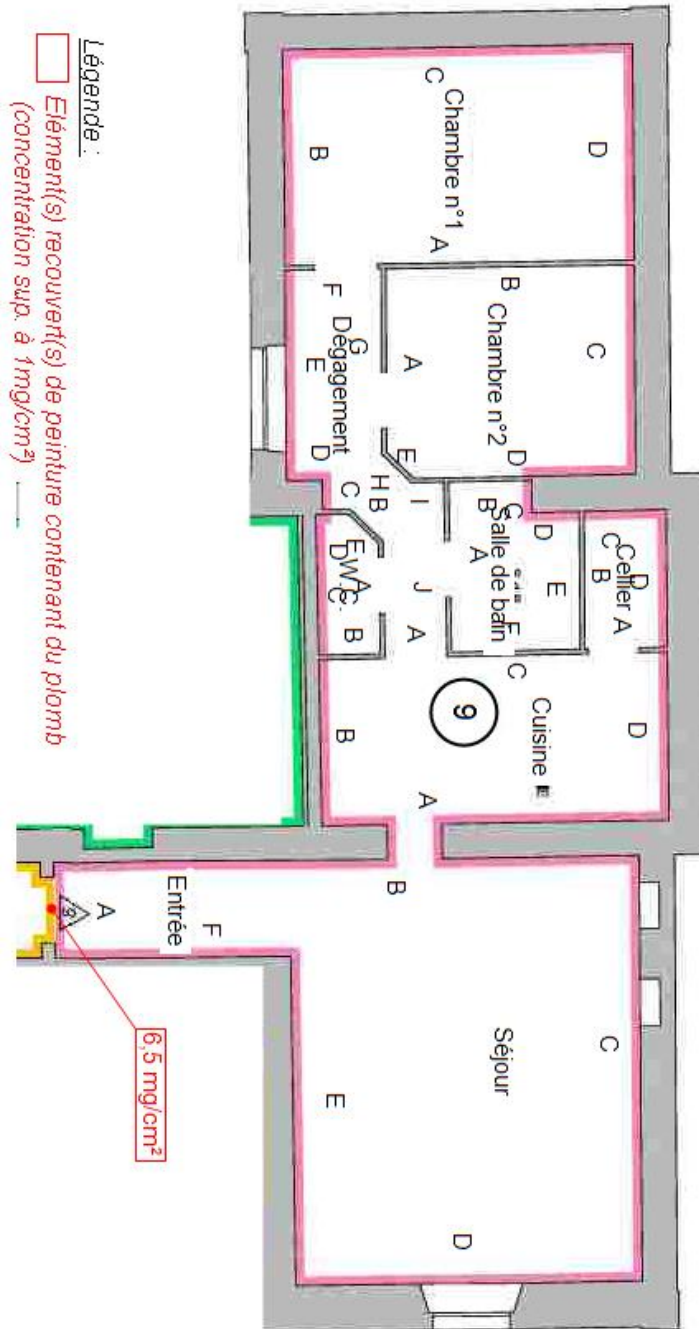


### Légende :

Elément(s) recouvert(s) de peinture contenant du plomb (concentration sup. à 1mg/cm<sup>2</sup>)

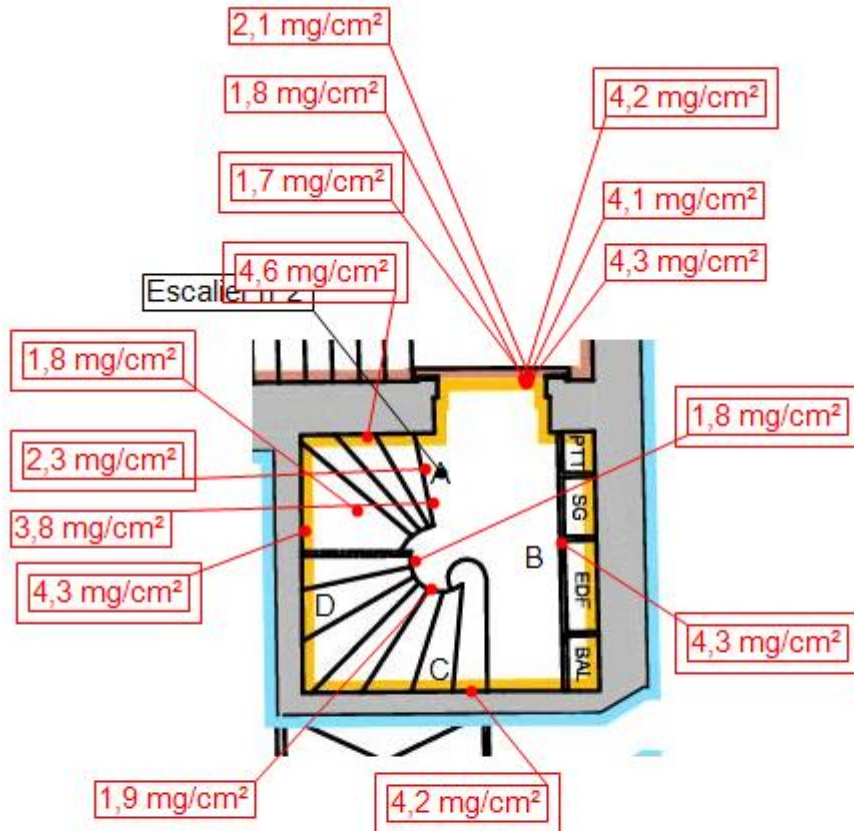


## Croquis - 2ème étage - Lot n°9






## Croquis - Rez-de-chaussée - Partie commune



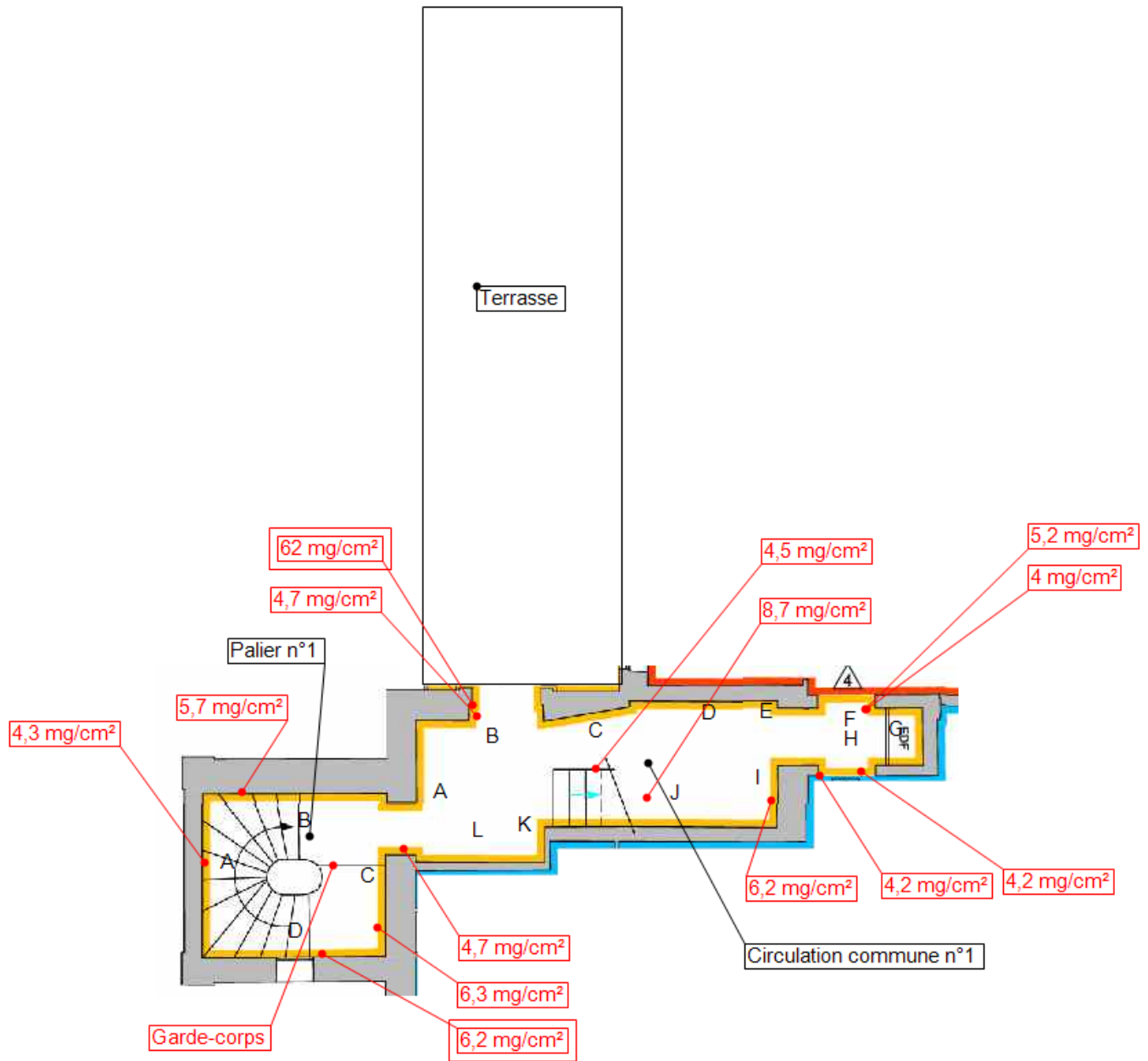
### Légende :

 *Elément(s) recouvert(s) de peinture contenant du plomb (concentration sup. à  $1\text{mg}/\text{cm}^2$ )*





## Croquis - 1er étage - Partie commune

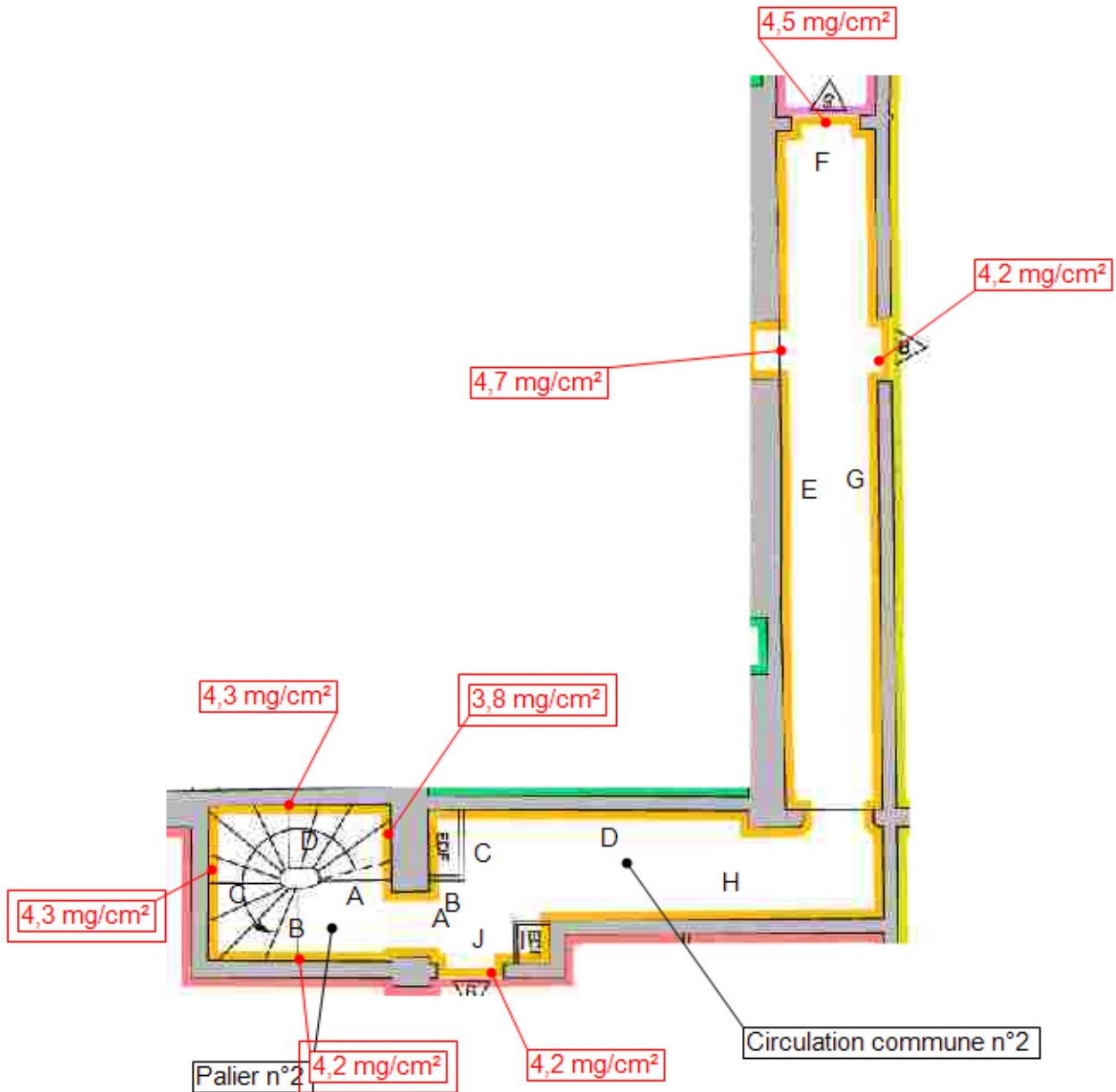


Légende :

Elément(s) recouvert(s) de peinture contenant du plomb (concentration sup. à 1mg/cm<sup>2</sup>)



## Croquis - 2ème étage - Partie commune



### Légende :

Élément(s) recouvert(s) de peinture contenant du plomb  
(concentration sup. à 1mg/cm<sup>2</sup>)



## 6 RESULTATS DES MESURES

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
844	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
845					+ de 1 m	ND		0		
848	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
849					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
850	E	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
851					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Embrasure fenêtre	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
852	Plafond	Fenêtre Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
853					+ de 1 m	ND		0		
854	Plafond	Fenêtre Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
855					+ de 1 m	ND		0		
846	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
847					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Chambre n°1 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
834	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
835					+ de 1 m	ND		0		
840	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
841					+ de 1 m	ND		0		
838	A	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
839					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Embrasure fenêtre	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre de toit Dormant	Bois	Vernis						Postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre de toit Ouvrant	Bois	Vernis						Postérieur à 1949
836	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
837					+ de 1 m	ND		0		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
842	Plafond	Structure charpente	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
843					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : W.C. (2ème)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
830	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
831					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	F	Conduit de fluide	PVC							PVC
832	Plafond	Panne(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
833					+ de 1 m	ND		0		
828	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
829					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Salle de bain (2ème)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
824	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
825					+ de 1 m	ND		0		
	B	Conduit de fluide	PVC							PVC
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
826	B	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
827					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	E	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949

Constat des Risques d'Exposition au



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	F	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
822	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
823					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Dégagement (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
802	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
803					+ de 1 m	ND		0		
806	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
807					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
808	B	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
809					+ de 1 m	ND		0		
820	B	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
821					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	E	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	F	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	G	Embrasure fenêtre	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
810	G	Fenêtre Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
811					+ de 1 m	ND		0		
812	G	Fenêtre Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
813					+ de 1 m	ND		0		
	G	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	H	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
814	H	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
815					+ de 1 m	ND		0		
	I	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
816	I	Porte-chambranle n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
817					+ de 1 m	ND		0		
	J	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	K	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	L	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
818	L	Porte-chambranle n°5	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
819					+ de 1 m	ND		0		
804	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	

Consat des risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
805					+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Cellier (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
790	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
791					+ de 1 m	ND		0		
800	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
801					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
792	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
793					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
794	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
795					+ de 1 m	ND		0		
788	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
789					+ de 1 m	ND		0		
796	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
797					+ de 1 m	ND		0		
798	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
799					+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Cuisine (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
778	A	Embrasure accès	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
779					+ de 1 m	ND		0		
764	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
765					+ de 1 m	ND		0		
768	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
769					+ de 1 m	ND		0		
	B	Conduit de fluide	PVC							PVC
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
770	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
771					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949

Constat des Risques d'Exposition



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
772	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
773					+ de 1 m	ND		0		
780	C	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
781					+ de 1 m	ND		0		
782	C	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
783					+ de 1 m	ND		0		
766	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
767					+ de 1 m	ND		0		
774	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
775					+ de 1 m	ND		0		
784	Plafond	Arbalétrier(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
785					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Embrasure fenêtre	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
786	Plafond	Faux-entrait	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
787					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Fenêtre de toit Dormant	Bois	Vernis						Postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre de toit Ouvrant	Bois	Vernis						Postérieur à 1949
776	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
777					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Séjour (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
740	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
741					+ de 1 m	ND		0		
760	A	Radiateur n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
761					+ de 1 m	ND		0		
734	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
735					+ de 1 m	ND		0		
742	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
743					+ de 1 m	ND		0		
762	B	Radiateur n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
763					+ de 1 m	ND		0		
736	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
737					+ de 1 m	ND		0		
744	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
745					+ de 1 m	ND		0		
750	D	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
751					+ de 1 m	ND		0		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
752	D	Fenêtre Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
753					+ de 1 m	ND		0		
754	D	Fenêtre Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
755					+ de 1 m	ND		0		
738	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
739					+ de 1 m	ND		0		
746	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
747					+ de 1 m	ND		0		
756	Plafond	Arbalétrier(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
757					+ de 1 m	ND		0		
758	Plafond	Faux-entrait	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
759					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Fenêtre de toit Dormant	Bois	Vernis						Postérieur à 1949
	Plafond	Fenêtre de toit Ouvrant	Bois	Vernis						Postérieur à 1949
748	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
749					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

### Local : Entrée (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
719	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
720					+ de 1 m	ND		0		
727	A	Porte d'entrée Porte/chambranle ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6,5	1	
728	A	Porte d'entrée Porte/chambranle int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
729					+ de 1 m	ND		0		
730	B	Coffret tableau électrique Dormant	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
731					+ de 1 m	ND		0		
732	B	Coffret tableau électrique Portillon	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
733					+ de 1 m	ND		0		
715	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
716					+ de 1 m	ND		0		
721	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
722					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
723	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
724					+ de 1 m	ND		0		
717	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
718					+ de 1 m	ND		0		
725	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb





N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
726					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Salle de bain (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	D	Conduit de fluide	PVC							PVC
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Chambre n°2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
514	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
515					+ de 1 m	ND		0		
	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Radiateur	Métal	Peinture						Postérieur à 1949
522	B	Embrasure fenêtre n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
523					+ de 1 m	ND		0		
524	B	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		3,4	1	Constat des Risques d'Exposition au Plomb
525	B	Fenêtre n°1 Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		3,6	1	
510	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
511					+ de 1 m	ND		0		
516	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
517					+ de 1 m	ND		0		
526	C	Embrasure fenêtre n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
527					+ de 1 m	ND		0		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
528	C	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
529					+ de 1 m	ND		0		
530	C	Fenêtre n°2 Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
531					+ de 1 m	ND		0		
534	C	Fenêtre n°2 Volet	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
535					+ de 1 m	ND		0		
512	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
513					+ de 1 m	ND		0		
518	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
519					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
520	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
521					+ de 1 m	ND		0		
532	Plafond	Arbalétrier(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
533					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>19</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Dégagement n°2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
496	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
497					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
498	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
499					+ de 1 m	ND		0		
504	B	Porte(s) placard Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
505					+ de 1 m	ND		0		
506	B	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
507					+ de 1 m	ND		0		
508	B	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
509					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
500	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
501					+ de 1 m	ND		0		
	C	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
502	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
503					+ de 1 m	ND		0		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	D	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Chambre n°1 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
484	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
485					+ de 1 m	ND		0		
	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
480	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
481					+ de 1 m	ND		0		
486	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
487					+ de 1 m	ND		0		
492	C	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
493					+ de 1 m	ND		0		
494	C	Fenêtre Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		3,5	1	
495	C	Fenêtre Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		3,5	1	
482	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
483					+ de 1 m	ND		0		
488	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
489					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
490	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
491					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : W.C. (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
468	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
469					+ de 1 m	ND		0		
	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture						Postérieur à 1949



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	B	Conduit de fluide n°1	PVC							PVC	
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
470	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
471					+ de 1 m	ND		0			
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
472	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
473					+ de 1 m	ND		0			
	D	Conduit de fluide n°2	PVC							PVC	
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
474	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
475					+ de 1 m	ND		0			
	E	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
476	E	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
477					+ de 1 m	ND		0			
	F	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
478	F	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
479					+ de 1 m	ND		0			
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Dégagement n°1 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
460	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
461					+ de 1 m	ND		0		
	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
462	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
463					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
464	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
465					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
466	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
467					+ de 1 m	ND		0		
	E	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	E	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	F	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	F	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic			14		Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Cuisine (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
452	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
453					+ de 1 m	ND		0		
	B	Conduit de fluide	PVC							PVC
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
454	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
455					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
456	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
457					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
458	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
459					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic			10		Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Séjour (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
429	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
430					+ de 1 m	ND		0		
437	A	Porte d'entrée Porte/chambranle ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6,5	1	
450	A	Porte d'entrée Porte/chambranle int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,4	0	
451					+ de 1 m	ND		0,3		
	A	Radiateur n°1	Métal	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
431	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
432					+ de 1 m	ND		0		
	B	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture						Postérieur à 1949

Constat des risques d'Exposition au Pl



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	B	Radiateur n°2	Métal	Peinture						Postérieur à 1949
444	C	Arbalétrier(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
445					+ de 1 m	ND		0		
438	C	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
439					+ de 1 m	ND		0		
446	C	Faux-entrait	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
447					+ de 1 m	ND		0		
440	C	Fenêtre n°1	Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	3,5	1	
441	C	Fenêtre n°1	Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	3,5	1	
442	C	Fenêtre n°2	Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	3,5	1	
443	C	Fenêtre n°2	Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	3,5	1	
448	C	Jambe de force	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
449					+ de 1 m	ND		0		
427	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
428					+ de 1 m	ND		0		
433	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
434					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
435	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
436					+ de 1 m	ND		0		
	E	Radiateur n°3	Métal	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>23</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

### Local : Terrasse non accessible (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Enduit	Non peint						Non peint
	F	Balustres	Pierres	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher bas	Pierres	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>3</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

### Local : Cuisine (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
1339	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1340					+ de 1 m	ND		0		
	A	Porte-chambranle	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	B et C	Meubles cuisine	Aggloméré bois mélaminé							Postérieur à 1949
	C	Conduit de fluide	PVC							PVC
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1338	D	Baguette d'angle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6,4	1	
1337	D	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	7,9	2	
	D	Fenêtre	Battant/dormant ext.	Bois						Postérieur à 1949
	D	Fenêtre	Battant/dormant int.	Bois						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Radiateur	Métal	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Séjour (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1330	A	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1331					+ de 1 m	ND		0		
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
1333	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1334					+ de 1 m	ND		0		
	A	Porte-chambranle n°1	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1335	A	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1336					+ de 1 m	ND		0		
	A	Porte-chambranle n°2	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1332	B	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	5	2	
	B	Fenêtre	Battant/dormant ext.	Bois						Postérieur à 1949
	B	Fenêtre	Battant/dormant int.	Bois						Postérieur à 1949
1326	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1327					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1328	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1329					+ de 1 m	ND		0			
	D	Radiateur	Métal	Peinture						Postérieur à 1949	
	Plafond	Fenêtre de toit	Dormant	Bois	Vernis					Postérieur à 1949	
	Plafond	Fenêtre de toit	Ouvrant	Bois	Vernis					Postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>17</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : W.C. (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture						Postérieur à 1949	
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	B	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
	C	Conduit de fluide	PVC							PVC	
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	C	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	D	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Salle de bain (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Radiateur	Métal	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	C	Conduit de fluide	PVC							PVC
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint

Constat des Réquis d'Exposition a





N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Chambre (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Radiateur	Métal	Peinture						Postérieur à 1949
1308	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1309					+ de 1 m	ND		0		
1310	B	Porte(s) placard Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,7	1	
1311	B	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,6	1	
1312	B	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,6	1	
	C	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Fenêtre Volet	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1313	D	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	8	2	
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	E	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	F	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Hall (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
1301	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,6	1	
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949

on au lemb

Consat d



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1302	B	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1303					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1304	C	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1305					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1306	D	Porte-chambranle n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1307					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Séjour (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
417	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
418					+ de 1 m	ND		0		
	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Embrasure fenêtre	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
419	D	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
420					+ de 1 m	ND		0		
421	D	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
422					+ de 1 m	ND		0		
423	D	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
424					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	E	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	F	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	G	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	H	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
425	Plafond	Charpente	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
426					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Cuisine (2ème)

Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
403	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
404					+ de 1 m	ND		0			
	B	Conduit de fluide	PVC							PVC	
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
405	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
406					+ de 1 m	ND		0			
	C	Embrasure fenêtre	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
411	C	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
412					+ de 1 m	ND		0			
413	C	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
414					+ de 1 m	ND		0			
415	C	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
416					+ de 1 m	ND		0			
	C	Meubles cuisine	Aggloméré bois mélaminé							Postérieur à 1949	
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
407	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
408					+ de 1 m	ND		0			
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
409	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
410					+ de 1 m	ND		0			
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Salle d'eau/WC (2ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Conduit de fluide	PVC							PVC
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
387	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
388					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
389	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
390					+ de 1 m	ND		0		
	C	Embrasure fenêtre	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
395	C	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
396					+ de 1 m	ND		0		
397	C	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
398					+ de 1 m	ND		0		

Constatés des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
399	C	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
400					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
391	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
392					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
393	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
394					+ de 1 m	ND		0		
401	Plafond	Panne(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
402					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Chambre n°1 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
375	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
376					+ de 1 m	ND		0		
	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Radiateur	Métal	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
377	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
378					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
379	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
380					+ de 1 m	ND		0		
383	D	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
384					+ de 1 m	ND		0		
385	D	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
386					+ de 1 m	ND		0		
365	D	Fenêtre Volet	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
366					+ de 1 m	ND		0		
367	D	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
368					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
381	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
382					+ de 1 m	ND		0		
369	Plafond	Fenêtre de toit Dormant	Bois		- de 1 m	ND		0	0	
370					+ de 1 m	ND		0		
371	Plafond	Fenêtre de toit Ouvrant	Bois		- de 1 m	ND		0	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
372					+ de 1 m	ND		0		
373	Plafond	Panne(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
374					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Hall (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
342	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
343					+ de 1 m	ND		0		
362	A	Porte et chambranle	Battant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	5,8	1	
363	A	Porte et chambranle	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
364						+ de 1 m	ND			
350	A	Porte(s) placard n°1	Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
351						+ de 1 m	ND			
352	A	Porte(s) placard n°1	Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
353						+ de 1 m	ND			
354	A	Porte(s) placard n°1	Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
355						+ de 1 m	ND			
356	A	Porte(s) placard n°2	Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
357						+ de 1 m	ND			
358	A	Porte(s) placard n°2	Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
359						+ de 1 m	ND			
360	A	Porte(s) placard n°2	Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
361						+ de 1 m	ND			
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
344	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
345					+ de 1 m	ND		0		
	B	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
346	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
347					+ de 1 m	ND		0		
	C	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Embrasure porte	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
348	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
349					+ de 1 m	ND		0		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	D	Porte-chambranle n°4	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>21</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

#### Local : Balcon (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Enduit	Non peint						Non peint
	B	Balustre	Pierres	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>2</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

#### Local : Cuisine (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
684	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
685					+ de 1 m	ND		0		
	A	Plinthes	Carrelage	Peinture						Non peint
700	A	Porte-chambranle	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		4,2	1	
701	B	Allège de fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
702					+ de 1 m	ND		0		
	B	Conduit de fluide	PVC							PVC
703	B	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
704					+ de 1 m	ND		0		
705	B	Fenêtre Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
706					+ de 1 m	ND		0		
707	B	Fenêtre Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
708					+ de 1 m	ND		0		
	B	Meubles cuisine	Aggloméré bois mélaminé							Postérieur à 1949
686	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
687					+ de 1 m	ND		0		
688	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
689					+ de 1 m	ND		0		
690	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
691					+ de 1 m	ND		0		
692	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
693					+ de 1 m	ND		0		
694	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
695					+ de 1 m	ND		0		
696	G	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
697					+ de 1 m	ND		0		
698	H	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
699					+ de 1 m	ND		0		
709	H	Porte(s) placard Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
710					+ de 1 m	ND		0		
711	H	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
712					+ de 1 m	ND		0		
713	H	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
714					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic			20	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

#### Local : Salle d'eau (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
675	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
676					+ de 1 m	ND		0		
	A	Plinthes	Carrelage	Peinture						Non peint
683	A	Porte-chambranle	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	8,3	2	
677	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
678					+ de 1 m	ND		0		
679	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
680					+ de 1 m	ND		0		
	C	Radiateur	Métal	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Conduit de fluide	PVC							PVC
681	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
682					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

#### Local : Dégagement n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
673	A	Embrasure accès	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	Const
674					+ de 1 m	ND		0		
654	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
655					+ de 1 m	ND		0		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
662	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
663					+ de 1 m	ND		0			
670	A	Porte-chambranle n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		10	1		
656	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
657					+ de 1 m	ND		0			
664	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
665					+ de 1 m	ND		0			
671	B	Porte-chambranle n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		6,3	1		
658	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
659					+ de 1 m	ND		0			
666	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
667					+ de 1 m	ND		0			
672	C	Porte-chambranle n°3	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		5,5	1		
660	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
661					+ de 1 m	ND		0			
668	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
669					+ de 1 m	ND		0			
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : W.C. (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
632	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
633					+ de 1 m	ND		0		
644	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
645					+ de 1 m	ND		0		
646	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
647					+ de 1 m	ND		0		
634	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
635					+ de 1 m	ND		0		
	C	Conduit de fluide n°1	PVC							PVC
636	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
637					+ de 1 m	ND		0		
648	C	Porte-chambranle n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
649					+ de 1 m	ND		0		
650	C	Trappe de visite	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
651						+ de 1 m	ND			
652	C	Trappe de visite	Panneau	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb





N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
653					+ de 1 m	ND		0			
638	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
639					+ de 1 m	ND		0			
640	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
641					+ de 1 m	ND		0			
	F	Conduit de fluide n°2	PVC							PVC	
642	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
643					+ de 1 m	ND		0			
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Chambre (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
628	A	Encadrement porte + imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
629					+ de 1 m	ND		0			
616	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
617					+ de 1 m	ND		0			
624	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
625					+ de 1 m	ND		0			
618	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
619					+ de 1 m	ND		0			
630	B	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
631					+ de 1 m	ND		0			
620	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
621					+ de 1 m	ND		0			
622	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
623					+ de 1 m	ND		0			
626	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
627					+ de 1 m	ND		0			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Séjour (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
608	A	Embrasure n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
609					+ de 1 m	ND		0		
590	A	Murs	Lambris bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,2	1	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
614	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
615					+ de 1 m	ND		0		
587	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		7,5	1	
598	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,4	2	
596	A	Radiateur n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
597					+ de 1 m	ND		0		
	B	Cheminée Corps	Pierres	Non peint						Non peint
599	B	Cheminée Hotte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
600					+ de 1 m	ND		0		
591	B	Murs	Lambris bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,3	1	
612	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
613					+ de 1 m	ND		0		
601	B	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		8,5	1	
611	C	Embrasure n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		11,8	1	
610	C	Encadrement	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		8,2	1	
585	C	Murs	Lambris bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,3	1	
592	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
593					+ de 1 m	ND		0		
602	C	Porte-fenêtre Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	8,2	3	
603	C	Porte-fenêtre Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,5	3	
604	C	Porte-fenêtre Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
605					+ de 1 m	ND		0		
606	C	Radiateur n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
607					+ de 1 m	ND		0		
586	D	Murs	Lambris bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,2	1	
594	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
595					+ de 1 m	ND		0		
588	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
589					+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic			22	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		9,09 %

Plomb

### Local : Dégagement n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
567	A	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
568					+ de 1 m	ND		0		
583	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
584					+ de 1 m	ND		0		
575	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
576					+ de 1 m	ND		0		

Constat des Ris



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
581	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
582					+ de 1 m	ND		0		
573	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
574					+ de 1 m	ND		0		
579	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
580					+ de 1 m	ND		0		
571	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
572					+ de 1 m	ND		0		
558	C	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,4	2	
577	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
578					+ de 1 m	ND		0		
569	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
570					+ de 1 m	ND		0		
565	E	Murs	Lisses bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
566					+ de 1 m	ND		0		
563	F	Murs	Lisses bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
564					+ de 1 m	ND		0		
561	G	Murs	Lisses bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
562					+ de 1 m	ND		0		
559	H	Murs	Lisses bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
560					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Hall (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
536	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
537					+ de 1 m	ND		0			
548	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
549					+ de 1 m	ND		0			
550	A	Porte d'entrée	Porte/chambranle ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,4	2	Consat des Risques d'Expositior au Plomb
551	A	Porte d'entrée	Porte/chambranle int.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,4	2	
552	B	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
553					+ de 1 m	ND		0			
538	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
539					+ de 1 m	ND		0			
540	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
541					+ de 1 m	ND		0			
542	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
543					+ de 1 m	ND		0		
554	D	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
555					+ de 1 m	ND		0		
544	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
545					+ de 1 m	ND		0		
556	E	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	5,8	2	
546	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
547					+ de 1 m	ND		0		
557	F	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	5,2	2	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre n°2 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1067	A	Battant porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1068					+ de 1 m	ND		0		
1058	A	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		7,5	1	
1046	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1047					+ de 1 m	ND		0		
1069	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,6	1	
1048	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1049					+ de 1 m	ND		0		
1061	C	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1062					+ de 1 m	ND		0		
1063	C	Encadrement fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,2	1	
1064	C	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,5	3	
1065	C	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	7,2	2	
	C	Fenêtre Volet	Métal	Non peint						Non peint
1050	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1051					+ de 1 m	ND		0		
1059	C	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1060					+ de 1 m	ND		0		
1052	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1053					+ de 1 m	ND		0		
1066	D	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,5	1	
1054	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1055					+ de 1 m	ND		0		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1056	Sol	Plancher bas	Parquet bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
1057					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>6,25 %</b>

### Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1043	A	Battant porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1044					+ de 1 m	ND		0		
1035	A	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,3	1	
1019	A	Lisses	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	3,6	2	
1023	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1024					+ de 1 m	ND		0		
1045	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	6,5	2	
1020	B	Lisses	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,5	1	
1025	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1026					+ de 1 m	ND		0		
1038	C	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1039					+ de 1 m	ND		0		
1040	C	Encadrement fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		-10,2	0	
1041	C	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
1042	C	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	6,3	2	
1021	C	Lisses	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,4	1	
1027	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1028					+ de 1 m	ND		0		
1036	C	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1037					+ de 1 m	ND		0		
1022	D	Lisses	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,8	1	
1029	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1030					+ de 1 m	ND		0		
1031	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1032					+ de 1 m	ND		0		
1033	Sol	Plancher bas	Parquet bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
1034					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>5,56 %</b>

### Local : Dégagement n°2 (1er)

Etat des Risques - Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1006	A	Chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		7,2	1		
1017	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1018					+ de 1 m	ND		0			
1004	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,6	1		
1015	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1016					+ de 1 m	ND		0			
996	C	Battant porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
997					+ de 1 m	ND		0			
1005	C	Chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,8	1		
1013	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1014					+ de 1 m	ND		0			
998	D	Battant porte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
999					+ de 1 m	ND		0			
1002	D	Chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,1	1		
1011	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1012					+ de 1 m	ND		0			
1009	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1010					+ de 1 m	ND		0			
1000	F	Battant porte n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1001					+ de 1 m	ND		0			
1003	F	Chambranle n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,3	1		
1007	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1008					+ de 1 m	ND		0			
	F	Radiateur	Métal	Peinture						Postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Salle de bain (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
994	A	Battant porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
995					+ de 1 m	ND		0		
993	A	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,6	1	
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
991	A	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
992					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	E	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949

Constat des Risques d'Exposition au



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	F	Conduit de fluide	PVC							PVC	
	F	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Séjour (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
990	A	Embrasure porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6,5	1	
959	A	Lisses	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,7	1	
963	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
964					+ de 1 m	ND		0		
989	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	5,6	2	
975	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		7,6	1	
976	A	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
977					+ de 1 m	ND		0		
960	B	Lisses	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,8	1	
965	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
966					+ de 1 m	ND		0		
978	B	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		7,3	1	
979	B	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		7,2	1	
980	C	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
981					+ de 1 m	ND		0		
982	C	Encadrement fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,2	1	
983	C	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
984	C	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	7,4	2	
	C	Fenêtre Volet	Métal	Non peint						Non peint
961	C	Lisses	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,7	1	
967	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
968					+ de 1 m	ND		0		
	D	Cheminée Corps cheminée	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Cheminée Ebrusement	Faïence							Non peint
985	D	Cheminée Hotte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
986					+ de 1 m	ND		0		
987	D	Cheminée Rideau	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
988					+ de 1 m	ND		0		
962	D	Lisses	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,8	1	
969	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
970					+ de 1 m	ND		0		
971	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
972					+ de 1 m	ND		0		
973	Sol	Plancher bas	Parquet bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
974					+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic			25	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		4,00 %

### Local : Cuisine (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
933	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
934					+ de 1 m	ND		0		
949	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	8,6	3	
950	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,8	1	
951	B	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,7	1	
935	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
936					+ de 1 m	ND		0		
952	C	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
953					+ de 1 m	ND		0		
954	C	Encadrement fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,8	1	
955	C	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
956	C	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6,3	1	
957	C	Grille sécurité	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
958					+ de 1 m	ND		0		
937	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
938					+ de 1 m	ND		0		
939	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
940					+ de 1 m	ND		0		
941	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
942					+ de 1 m	ND		0		
	F	Conduit de fluide	PVC							PVC
	F	Meubles cuisine	Aggloméré bois mélaminé							Postérieur à 1949
943	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
944					+ de 1 m	ND		0		
945	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
946					+ de 1 m	ND		0		
947	Sol	Plancher bas	Parquet bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
948					+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		11,11 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb





**Local : Dégagement n°1 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
906	A	Lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
908	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
909					+ de 1 m	ND		0		
920	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,6	1	
921	A	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		12,7	1	
907	B	Lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,2	1	
910	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
911					+ de 1 m	ND		0		
922	B	Porte(s) placard Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
923					+ de 1 m	ND		0		
924	B	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
925					+ de 1 m	ND		0		
926	B	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
927					+ de 1 m	ND		0		
931	C	Lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,1	1	
912	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
913					+ de 1 m	ND		0		
928	C	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		7,6	1	
932	D	Lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,3	1	
914	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
915					+ de 1 m	ND		0		
929	D	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
930					+ de 1 m	ND		0		
916	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
917					+ de 1 m	ND		0		
918	Sol	Plancher bas	Parquet bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
919					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>17</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : W.C. n°1 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
882	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
883					+ de 1 m	ND		0		
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
894	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		8,4	1	
	B	Conduit de fluide n°1	PVC							PVC



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
884	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
885					+ de 1 m	ND		0		
886	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
887					+ de 1 m	ND		0		
895	D	Appuis de fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
896					+ de 1 m	ND		0		
897	D	Baguettes d'angle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,4	1	
	D	Conduit de fluide n°2	PVC							PVC
898	D	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,1	1	
899	D	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,4	1	
900	D	Grille sécurité	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
901					+ de 1 m	ND		0		
888	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
889					+ de 1 m	ND		0		
890	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
891					+ de 1 m	ND		0		
892	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
893					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
902	Plafond	Trappe de visite Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
903					+ de 1 m	ND		0		
904	Plafond	Trappe de visite Panneau	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
905					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Hall (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
866	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
867					+ de 1 m	ND		0		
858	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
859					+ de 1 m	ND		0		
877	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		9,1	1	
864	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
865					+ de 1 m	ND		0		
856	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
857					+ de 1 m	ND		0		
876	B	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6,5	1	

Constat des Réques d'Exposition au



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
862	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
863					+ de 1 m	ND		0		
880	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
881					+ de 1 m	ND		0		
873	C	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
874					+ de 1 m	ND		0		
875	C	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		5,4	1	
860	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
861					+ de 1 m	ND		0		
878	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
879					+ de 1 m	ND		0		
872	D	Porte-chambranle n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6,2	1	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
870	Plafond	Trappe de visite	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
871						+ de 1 m	ND			
868	Plafond	Trappe de visite	Panneau	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
869						+ de 1 m	ND			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Balcon n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Enduit	Non peint						Non peint
	F	Balustres	Pierres	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher bas	Pierres	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>3</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Balcon n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Enduit	Non peint						Non peint
	F	Balustres	Pierres	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher bas	Pierres	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>3</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Buanderie (1er)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1294	B	Porte et chambranle	Battant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
1295						+ de 1 m	ND	0			
1296	B	Porte et chambranle	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	10,2	2	
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1297	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	0		
1298					+ de 1 m	ND	0				
	F	Conduit de fluide	PVC							PVC	
1299	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	0		
1300					+ de 1 m	ND	0				
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Cuisine (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1283	A	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	0		
1284					+ de 1 m	ND	0				
	A	Murs	Plâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1285	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	3,7	3		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1291	B	Porte et chambranle	Battant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
1292						+ de 1 m	ND	0			
1293	B	Porte et chambranle	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	10,2	1		
	C	Conduit de fluide	PVC							PVC	
	C	Murs	Plâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1286	D	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	0		
1287					+ de 1 m	ND	0				
1288	D	Encadrement fenêtre + imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	3,8	2		
1289	D	Fenêtre	Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	3,8	3	
1290	D	Fenêtre	Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	3,5	2	
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
302	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	Non peint	
	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>3</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>20,00 %</b>

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



**Local : W.C. (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
1282	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,2	1		
	B	Conduit de fluide n°1	PVC							PVC	
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	D	Conduit de fluide n°2	PVC							PVC	
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Salle de bain (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1273	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1274					+ de 1 m	ND		0			
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
1281	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		8,2	1		
1275	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1276					+ de 1 m	ND		0			
	B	Radiateur	Métal	Peinture						Postérieur à 1949	
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1277	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1278					+ de 1 m	ND		0			
	D	Conduit de fluide	PVC							PVC	
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1279	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1280					+ de 1 m	ND		0			
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : Chambre n°2 (1er)**

Risque d'Exposition au Plomb  
Constat



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1240	A	Embrasure porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,1	2		
1241	A	Encadrement porte + imposte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	5,22	2		
1259	A	Moulures	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1260					+ de 1 m	ND		0			
1229	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1230					+ de 1 m	ND		0			
1237	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,7	1		
1242	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,8	1		
1243	A	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,6	1		
1238	A	Radiateur n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1239					+ de 1 m	ND		0			
1258	A, B et C, C, D	Cimaise/lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,8	1		
1244	B	Embrasure fenêtre n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	1,6	2		
1272	B	Embrasure fenêtre n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,1	2		
1245	B	Encadrement fenêtre + imposte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,22	1		
1246	B	Encadrement fenêtre + imposte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,1	1		
1251	B	Encadrement miroir	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,8	1		
1247	B	Fenêtre n°1	Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,3	3	
1248	B	Fenêtre n°1	Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,3	1	
	B	Fenêtre n°1	Volet	Aluminium	Peinture						Postérieur à 1949
1249	B	Fenêtre n°2	Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,3	3	
1250	B	Fenêtre n°2	Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,4	1	
	B	Fenêtre n°2	Volet	Aluminium	Peinture						Postérieur à 1949
1261	B	Moulures	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1262					+ de 1 m	ND		0			
1231	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1232					+ de 1 m	ND		0			
1252	C	Embrasure porte n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	1,8	2		
1253	C	Encadrement porte + imposte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,1	1		
1263	C	Moulures	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1264					+ de 1 m	ND		0			
1233	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1234					+ de 1 m	ND		0			
1254	C	Porte-fenêtre Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	2,3	3		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1255	C	Porte-fenêtre Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,3	2		
	C	Porte-fenêtre Volets	Aluminium	Peinture						Postérieur à 1949	
1256	D	Encadrement porte + imposte n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,3	1		
1265	D	Moulures	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1266					+ de 1 m	ND		0			
1235	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1236					+ de 1 m	ND		0			
1269	D	Porte(s) placard Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,8	1		
1270	D	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,8	1		
1271	D	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,6	1		
1257	D	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,2	1		
1267	D	Radiateur n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1268					+ de 1 m	ND		0			
	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture						Hauteur trop importante.	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>38</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>3</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>7,89 %</b>

### Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1226	A	Moulures	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	7,4	2	
1207	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	5,2	2	
1211	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	10,9	2	
1225	A, B, C, D	Cimaise/lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	10,3	3	
1218	B	Encadrement placard	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	7,8	2	
1214	B	Moulures	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,6	1	
1208	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	17,4	2	
1215	B	Porte(s) placard Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,3	1	
1216	B	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		14,2	1	
1217	B	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,4	1	
1212	B	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1213					+ de 1 m	ND		0		
1219	C	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	10,3	2	
1220	C	Encadrement porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,3	1	
1221	C	Encadrement porte + imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	14,2	2	
1227	C	Moulures	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	12,3	2	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1209	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		8,2	1		
1222	C	Porte-fenêtre Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	12,3	3		
1223	C	Porte-fenêtre Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	14,2	2		
	C	Porte-fenêtre Volets	Aluminium	Peinture						Postérieur à 1949	
1228	D	Moulures	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		10,3	1		
1210	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	17,4	2		
1224	D	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	12,8	2		
	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture						Hauteur trop importante.	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>23</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>2</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>8,70 %</b>

### Local : Dégagement ( 1 er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1185	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		7,1	1		
1191	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		8,2	1		
1192	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	10,5	2		
1202	A, B, C, D, E, F	Cimaise/lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	10,6	3		
1186	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		5,6	1		
1195	B	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	12,3	2		
1193	B	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1194					+ de 1 m	ND		0			
1187	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		12,3	1		
1196	C	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	12,5	2		
1188	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		10,2	1		
1197	D	Porte-chambranle n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		12,3	1		
1198	D	Porte-chambranle n°5	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	12,2	2		
1189	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		7,2	1		
1200	F	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		7,2	1		
1190	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		8,3	1		
1199	F	Porte(s) placard n°1	Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	12,3	2	
1201	F	Porte(s) placard n°1	Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	10,2	2	
1203	F	Porte(s) placard n°1	Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	12,3	2	
1204	F	Porte(s) placard n°2	Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	15,2	2	
1205	F	Porte(s) placard n°2	Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	14,3	2	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb





N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1206	F	Porte(s) placard n°2	Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	13,2	2	
	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture							Hauteur trop importante.
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>22</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>4,55 %</b>

### Local : Séjour (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1166	A	Cheminée	Rideau	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
1167						+ de 1 m	ND	0			
	A	Corps cheminée	Pierres	Non peint						Non peint	
1156	A	Embrasure porte n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	0		
1157					+ de 1 m	ND	0				
1158	A	Encadrement porte + imposte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	0		
1159					+ de 1 m	ND	0				
1154	A	Encadrement porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	0		
1155					+ de 1 m	ND	0				
1148	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	10,4	2		
1152	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	8,5	2		
1160	A	Porte d'entrée	Porte/chambranle ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
1161						+ de 1 m	ND	0			
1162	A	Porte d'entrée	Porte/chambranle int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
1163						+ de 1 m	ND	0			
1164	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	0		
1165					+ de 1 m	ND	0				
1153	A, B, C, D	Cimaise/lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	10,5	2		
	A, B, C, D	Moulures	Bois	Peinture						Hauteur trop importante.	
1149	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	11,2	2		
1168	B	Radiateur n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	0		
1169					+ de 1 m	ND	0				
1170	C	Embrasure porte n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		5,6	1		
1171	C	Embrasure porte n°3	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		5,8	1		
1172	C	Encadrement porte + imposte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	10,3	2		
1173	C	Encadrement porte + imposte n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	12,5	2		
1150	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	10,2	2		
1174	C	Porte-fenêtre n°1	Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	12,4	3	
1175	C	Porte-fenêtre n°1	Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	14,1	2	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	C	Porte-fenêtre n°1 Volets	Aluminium	Peinture						Postérieur à 1949
1182	C	Porte-fenêtre n°2 Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	12,3	3	
1183	C	Porte-fenêtre n°2 Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	10,8	2	
1178	D	Embrasure porte n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	12	2	
1179	D	Encadrement porte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	-12,3	2	
1180					+ de 1 m	EU	Microfissures	14,2		
1151	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		9,6	1	
1181	D	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	10,2	2	
1184	D	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	14,5	2	
1176	D	Radiateur n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1177					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture						Hauteur trop importante.
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>31</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>2</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>6,45 %</b>

#### Local : Salle d'eau/WC (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1119	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1120					+ de 1 m	ND		0		
1127	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,8	1	
1121	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1122					+ de 1 m	ND		0		
	C	Conduit de fluide	PVC							PVC
1123	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1124					+ de 1 m	ND		0		
1125	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1126					+ de 1 m	ND		0		
1128	D	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1129					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Chambre n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1095	A	Embrasure accès	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	3,6	2	
1115	A	Garde-corps	Bois	Lasure	- de 1 m	ND		0	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1116					+ de 1 m	ND		0		
1099	A	Murs	Enduit	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1100					+ de 1 m	ND		0		
1117	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,5	2	
1096	B	Lambris	Bois	Lasure	- de 1 m	EU	Microfissures	1,6	2	
1101	B	Murs	Enduit	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1102					+ de 1 m	ND		0		
1111	B	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	6,5	2	
1109	B	Radiateur n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1110					+ de 1 m	ND		0		
1097	C	Lambris	Bois	Lasure	- de 1 m	EU	Microfissures	1,6	2	
1103	C	Murs	Enduit	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1104					+ de 1 m	ND		0		
1098	D	Lambris	Bois	Lasure	- de 1 m	EU		1,6	2	
1105	D	Murs	Enduit	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1106					+ de 1 m	ND		0		
1114	D	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		8,4	2	
1112	D	Radiateur n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1113					+ de 1 m	ND		0		
1118	Plafond	Corniche	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,4	2	
1107	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1108					+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Palier (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1081	A	Garde-corps n°1	Bois	Lasure	- de 1 m	ND		0	0	
1082					+ de 1 m	ND		0		
1070	A	Murs	Enduit	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1071					+ de 1 m	ND		0		
1078	A	Plinthes	Bois	Lasure	- de 1 m	ND		0	0	
1079					+ de 1 m	ND		0		
1091	A	Poteaux	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,7	1	
1072	B	Murs	Enduit	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1073					+ de 1 m	ND		0		
1092	B	Poteaux	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,8	1	
1084	C	Lambris n°1	Bois	Lasure	- de 1 m	ND		0	0	
1085					+ de 1 m	ND		0		
1074	C	Murs	Enduit	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1075					+ de 1 m	ND		0			
1093	C	Poteaux	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,6	1		
1088	D	Embrasure fenêtre	Bois	Lasure	- de 1 m	ND		1,6	1		
1089	D	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Lasure	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3		
1090	D	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Lasure	- de 1 m	EU	Microfissures	4,6	2		
1083	D	Garde-corps n°2	Bois	Lasure	- de 1 m	D	Ecaillage	2,1	3		
1086	D	Lambris n°2	Bois	Lasure	- de 1 m	ND		0	0		
1087					+ de 1 m	ND		0			
1076	D	Murs	Enduit	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1077					+ de 1 m	ND		0			
1094	D	Poteaux	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	1,8	2		
1080	Plafond	Plafond	Bois		- de 1 m	D	Ecaillage	1,7	3		
Nombre total d'unités de diagnostic			17		Nombre d'unités de classe 3			3	% de classe 3		17,65 %

#### Local : Terrasse (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Balustres	Pierres	Non peint						Non peint	
	A	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	B	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	C	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	D	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	Sol	Plancher bas	Béton désactivé	Non peint						Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic			6		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

#### Local : Chambre n°3 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
315	A	Embrasure n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,9	1	Contact des Risques d'E
300	A	Lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
301					+ de 1 m	ND		0		
317	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
318					+ de 1 m	ND		0		
310	A	Murs parties hautes vertes	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		2,1	1	
308	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
309					+ de 1 m	ND		0		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
316	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,8	1	
302	B	Lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
303					+ de 1 m	ND		0		
319	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
320					+ de 1 m	ND		0		
311	B	Murs parties hautes vertes	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		2,1	1	
325	B	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture/vernis	- de 1 m	ND		0	0	
326					+ de 1 m	ND		0		
	C	Cheminée Âtre	Métal	Non peint						Non peint
327	C	Cheminée	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
328					+ de 1 m	ND		0		
304	C	Lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
305					+ de 1 m	ND		0		
321	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
322					+ de 1 m	ND		0		
312	C	Murs parties hautes vertes	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		2,1	1	
331	D	Embrasure n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,5	1	
338	D	Embrasure n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,5	1	
306	D	Lambris	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
307					+ de 1 m	ND		0		
323	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
324					+ de 1 m	ND		0		
341	D	Murs parties hautes vertes	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		2,1	1	
339	D	Pare-rideau n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,7	1	
340	D	Pare-rideau n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,6	1	
332	D	Porte-fenêtre n°1	Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,5	2
333	D	Porte-fenêtre n°1	Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,4	2
334	D	Porte-fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	3,5	3
335	D	Porte-fenêtre n°2	Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	1,8	2
336	D	Porte-fenêtre n°2	Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	1,9	2
337	D	Porte-fenêtre n°2	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	3,2	3
329	D	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
330					+ de 1 m	ND		0		
313	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
314					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>30</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>2</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>6,67 %</b>

Local : Salle de bain n°1 (RDC)

Con des Requies d'Expositio au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
290	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
291					+ de 1 m	ND		0			
292	B	Baie vitrée	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
293					+ de 1 m	ND		0			
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	B	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
294	B	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
295					+ de 1 m	ND		0			
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	C	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
	D	Conduit de fluide	PVC							PVC	
296	D	Embrasure porte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
297					+ de 1 m	ND		0			
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	D	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
298	D	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
299					+ de 1 m	ND		0			
	E	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	E	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>17</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Chambre n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Embrasure	Enduit	Non peint						Non peint
	A	Murs	Enduit	Non peint						Non peint
276	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
277					+ de 1 m	ND		0		
278	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
279					+ de 1 m	ND		0		
280	B	Fenêtre n°1	Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
281						+ de 1 m	ND			
282	B	Fenêtre n°1	Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
283						+ de 1 m	ND			
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
284	C	Fenêtre n°2	Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
285						+ de 1 m	ND			
286	C	Fenêtre n°2	Battant/dormant	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
287		int.			+ de 1 m	ND		0		
288	C	Fenêtre n°2	Volet	Métal	- de 1 m	ND		0	0	
289					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : W.C. n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
274	A	Battant porte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
275					+ de 1 m	ND		0		
273	A	Chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		15,2	1	
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	E	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	F	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Sol	Conduit de fluide	PVC							PVC
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Dégagement n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Embrasure porte	Plâtre	Non peint						Non peint
247	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
248					+ de 1 m	ND		0		
255	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
256					+ de 1 m	ND		0		
263	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		15,2	1	
269	B	Battant porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
270					+ de 1 m	ND		0		
264	B	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
265					+ de 1 m	ND		0		

Constat des Risques d'Expositio



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
249	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
250					+ de 1 m	ND		0		
257	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
258					+ de 1 m	ND		0		
251	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
252					+ de 1 m	ND		0		
259	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
260					+ de 1 m	ND		0		
266	C	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
267					+ de 1 m	ND		0		
271	D	Battant porte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
272					+ de 1 m	ND		0		
268	D	Chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		7,8	1	
253	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
254					+ de 1 m	ND		0		
261	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
262					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>16</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

**Local : W.C. n°1 (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
229	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
230					+ de 1 m	ND		0		
237	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
238					+ de 1 m	ND		0		
245	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
246					+ de 1 m	ND		0		
231	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
232					+ de 1 m	ND		0		
239	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
240					+ de 1 m	ND		0		
233	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
234					+ de 1 m	ND		0		
241	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
242					+ de 1 m	ND		0		
235	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
236					+ de 1 m	ND		0		
243	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
244					+ de 1 m	ND		0		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb





N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	E	Conduit de fluide n°1	PVC							PVC	
	F	Conduit de fluide n°2	PVC							PVC	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Salle d'eau (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
211	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
212					+ de 1 m	ND		0			
219	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
220					+ de 1 m	ND		0			
213	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
214					+ de 1 m	ND		0			
221	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
222					+ de 1 m	ND		0			
	C	Conduit de fluide n°1	PVC							PVC	
215	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
216					+ de 1 m	ND		0			
223	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
224					+ de 1 m	ND		0			
	D	Conduit de fluide n°2	PVC							PVC	
	D	Embrasure porte	Plâtre	Non peint						Non peint	
217	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
218					+ de 1 m	ND		0			
225	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
226					+ de 1 m	ND		0			
227	D	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
228					+ de 1 m	ND		0			
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Embrasure porte	Enduit	Non peint						Non peint
191	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
192					+ de 1 m	ND		0		
199	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
200					+ de 1 m	ND		0		
193	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
194					+ de 1 m	ND		0		
201	C	Fenêtre n°1	Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
202						+ de 1 m	ND			
203	C	Fenêtre n°1	Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
204						+ de 1 m	ND			
195	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
196					+ de 1 m	ND		0		
209	C	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
210					+ de 1 m	ND		0		
	D	Conduit de fluide	PVC							PVC
205	D	Fenêtre n°2	Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
206						+ de 1 m	ND			
207	D	Fenêtre n°2	Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
208						+ de 1 m	ND			
197	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
198					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Buanderie (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Conduit de fluide	PVC							PVC
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
189	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
190					+ de 1 m	ND		0		
179	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
180					+ de 1 m	ND		0		
177	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
178					+ de 1 m	ND		0		
187	B	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
188					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
185	C	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
186					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
183	D	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
184					+ de 1 m	ND		0		
181	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
182					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>11</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Dégagement n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
161	A	Embrasure porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,5	1	
151	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
152					+ de 1 m	ND		0		
157	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
158					+ de 1 m	ND		0		
162	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,5	1	
163	B	Coffret tableau électrique	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
164					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
153	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
154					+ de 1 m	ND		0		
165	C	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
166					+ de 1 m	ND		0		
155	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
156					+ de 1 m	ND		0		
171	D	Porte(s) placard Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
172					+ de 1 m	ND		0		
173	D	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
174					+ de 1 m	ND		0		
175	D	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
176					+ de 1 m	ND		0		
169	D	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
170					+ de 1 m	ND		0		
167	D	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
168					+ de 1 m	ND		0		
159	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
160					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Séjour (RDC)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
127	A	Cheminée Âtre	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
128					+ de 1 m	ND		0			
	A	Cheminée	Pierres	Non peint						Non peint	
129	A	Coffret radiateur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,2	1		
119	A	Corniches	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,2	1		
123	A	Embrasure porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,2	1		
124	A	Embrasure porte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,2	1		
115	A	Murs	Lambris bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,6	1		
	A	Murs	Tissus	Non peint						Non peint	
112	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,9	1		
125	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,6	2		
126	A	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,6	2		
120	B	Corniches	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,3	1		
117	B	Murs	Lambris bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	3,8	2		
	B	Murs	Tissus	Non peint						Non peint	
148	B	Porte-chambranle n°	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
149					+ de 1 m	ND		0			
147	B	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,5	1		
150	B	Porte-chambranle n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,2	1		
130	C	Coffret radiateur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,5	1		
121	C	Corniches	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,3	1		
131	C	Embrasure n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,5	1		
132	C	Embrasure n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,6	1		
133	C	Embrasure n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,5	1		
118	C	Murs	Lambris bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,2	3		
	C	Murs	Tissus	Non peint						Non peint	
143	C	Pare-rideau n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,2	1	Constat des Risques d'Exposition au Plomb	
144	C	Pare-rideau n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,6	1		
145	C	Pare-rideau n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,2	1		
134	C	Porte-fenêtre n°1	Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	9,2		3
135	C	Porte-fenêtre n°1	Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	3,4	1		
136	C	Porte-fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2		3
137	C	Porte-fenêtre n°2	Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	9		3
138	C	Porte-fenêtre n°2	Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	3,6		2
139	C	Porte-fenêtre n°2	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2		3
140	C	Porte-fenêtre n°3	Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	9,2		3
141	C	Porte-fenêtre n°3	Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	3,8	2	
142	C	Porte-fenêtre n°3	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,8	2	
122	D	Corniches	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,8	1		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
116	D	Murs	Lambris bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,5	1		
	D	Murs	Tissus	Non peint						Non peint	
146	D	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,8	2		
113	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
114					+ de 1 m	ND		0			
Nombre total d'unités de diagnostic			41		Nombre d'unités de classe 3			6	% de classe 3		14,63 %

**Local : Grand hall (RDC)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
53	A	Lambris	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
54					+ de 1 m	ND		0		
41	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
42					+ de 1 m	ND		0		
49	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
50					+ de 1 m	ND		0		
55	B	Lambris	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
56					+ de 1 m	ND		0		
43	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
44					+ de 1 m	ND		0		
77	B	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture/vernis	- de 1 m	ND		0	0	
78					+ de 1 m	ND		0		
79	B	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture/vernis	- de 1 m	ND		0	0	
80					+ de 1 m	ND		0		
83	B	Radiateur n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
84					+ de 1 m	ND		0		
85	B	Radiateur n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
86					+ de 1 m	ND		0		
57	C	Lambris	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
58					+ de 1 m	ND		0		
45	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
46					+ de 1 m	ND		0		
81	C	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture/vernis	- de 1 m	ND		0	0	
82					+ de 1 m	ND		0		
59	D	Lambris	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
60					+ de 1 m	ND		0		
47	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
48					+ de 1 m	ND		0		
87	D	Porte-chambranle n°4	Bois	Peinture/vernis	- de 1 m	ND		0	0	
88					+ de 1 m	ND		0		
89	E	Ensemble des	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
90		contremarches			+ de 1 m	ND		0		
91	E	Ensemble des marches	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
92					+ de 1 m	ND		0		
93	E	Faux-limon	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
94					+ de 1 m	ND		0		
95	E	Garde-corps	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
96					+ de 1 m	ND		0		
61	E	Lambris	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
62					+ de 1 m	ND		0		
97	E	Limon	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
98					+ de 1 m	ND		0		
69	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
70					+ de 1 m	ND		0		
101	F	Embrasure fenêtre	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
102					+ de 1 m	ND		0		
103	F	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,5	2	
104	F	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,5	2	
111	F	Grille sécurité	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	3,5	2	
63	F	Lambris	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
64					+ de 1 m	ND		0		
71	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
72					+ de 1 m	ND		0		
99	F	Poteau(x)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
100					+ de 1 m	ND		0		
65	G	Lambris	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
66					+ de 1 m	ND		0		
73	G	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
74					+ de 1 m	ND		0		
105	H	Embrasure porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
106					+ de 1 m	ND		0		
67	H	Lambris	Bois	Vernis	- de 1 m	ND		0	0	
68					+ de 1 m	ND		0		
75	H	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
76					+ de 1 m	ND		0		
107	H	Porte-chambranle n°5	Bois	Peinture/vernis	- de 1 m	ND		0	0	
108					+ de 1 m	ND		0		
109	I	Porte-chambranle n°6	Bois	Peinture/vernis	- de 1 m	ND		0	0	
110					+ de 1 m	ND		0		
51	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
52					+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic			37	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00%

Statut des Risques d'Exposition au Plomb

Local : Chambre n°1 (RDC)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
20		Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,8	2		
30	A	Embrasure n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,3	2		
16	A	Murs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,5	2		
23	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,3	2		
	B	Cheminée	Pierres	Non peint						Non peint	
39	B	Embrasure n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,5	1		
40	B	Embrasure n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3,8	1		
17	B	Murs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,8	2		
24	B	Porte-fenêtre n°1	Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	4,3	1		
25	B	Porte-fenêtre n°1	Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	5,6	2	
26	B	Porte-fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	5	2		
27	B	Porte-fenêtre n°2	Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,8	2	
28	B	Porte-fenêtre n°2	Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,3	2	
29	B	Porte-fenêtre n°2	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	5,2	2	
38	C	Embrasure n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,4	2		
18	C	Murs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,3	2		
33	C	Porte-fenêtre n°3	Extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,5	2	
34	C	Porte-fenêtre n°3	Intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,6	2	
35	C	Porte-fenêtre n°3	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,9	2	
31	C	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
32					+ de 1 m	ND		0			
19	D	Murs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,3	2		
36	D	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,2	2		
37	D	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		4,5	1		
21	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
22					+ de 1 m	ND		0			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>24</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>	

### Local : Hall (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Embrasure fenêtre n°1	Pierres	Non peint						Non peint
	A	Embrasure fenêtre n°2	Pierres	Non peint						Non peint
	A	Embrasure porte	Pierres	Non peint						Non peint
6	A	Fenêtre n°1	Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	3,6	1	
7	A	Fenêtre n°1	Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	3,5	1	

Constat des Risques d'



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
8	A	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		3,4	1		
9	A	Fenêtre n°2 Battant/dormant int.	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		3,5	1		
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
4	A	Porte d'entrée Porte/chambranle ext.	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	3,8	3		
5	A	Porte d'entrée Porte/chambranle int.	Métal	Peinture	- de 1 m	EU		3,6	2		
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
10	B	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
11					+ de 1 m	ND		0			
14	B	Radiateur	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
15					+ de 1 m	ND		0			
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
12	C	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
13					+ de 1 m	ND		0			
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
2	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
3					+ de 1 m	ND		0			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>17</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>5,88 %</b>

### Local : Espace technique (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Placoplâtre	Non peint						Non peint	
	B	Conduit de fluide	Métal	Non peint						Non peint	
	B	Lien de faitage	Bois	Non peint						Non peint	
	B	Murs	Placoplâtre	Non peint						Non peint	
	B	Panne(s)	Bois	Non peint						Non peint	
	C	Murs	Placoplâtre	Non peint						Non peint	
	D	Murs	Placoplâtre	Non peint						Non peint	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Non peint						Non peint	
	Sol	Plancher bas	Bois	Non peint						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Circulation commune n°2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949





N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1521	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1522					+ de 1 m	ND		0		
1539	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1540					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1523	C	Porte(s) placard n°1	Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
1524						+ de 1 m	ND			
1525	C	Porte(s) placard n°1	Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
1526						+ de 1 m	ND			
1527	C	Porte(s) placard n°1	Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
1528						+ de 1 m	ND			
	D	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1519	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1520					+ de 1 m	ND		0		
1529	E	Porte(s) placard n°2	Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
1530						+ de 1 m	ND			
1531	E	Porte(s) placard n°2	Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
1532						+ de 1 m	ND			
1533	E	Porte(s) placard n°2	Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
1534						+ de 1 m	ND			
1541	E	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1542					+ de 1 m	ND		0		
1535	E	Porte-chambranle n°2	Placoplâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,7	2	
	F	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1536	F	Porte-chambranle n°3	Placoplâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,5	2	
	G	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1543	G	Porte-chambranle n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1544					+ de 1 m	ND		0		
1537	G	Porte-chambranle n°4	Placoplâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,2	2	
	H	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	I	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	J	Murs	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
1545	J	Porte-chambranle n°5	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1546					+ de 1 m	ND		0		
1538	J	Porte-chambranle n°5	Placoplâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,2	2	
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>26</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00</b>

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

**Local : Palier n°2 (2ème)**



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1514	A	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		4,7	1		
1515	A	Main-courante	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1516					+ de 1 m	ND		0			
1510	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	3,8	3		
1517	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1518					+ de 1 m	ND		0			
	A	Porte-chambranle	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1511	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,2	3		
1512	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,3	3		
1513	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,3	3		
	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture						Hauteur trop importante.	
	Sol	Plancher bas	Béton	Non peint						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>4</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>40,00 %</b>

#### Local : Terrasse (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
1557	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1558					+ de 1 m	ND		0			
	A	Porte-chambranle n°1	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1547	B	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0,4	0		
1548					+ de 1 m	ND		0,3			
	B	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	C	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
1559	C	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1560					+ de 1 m	ND		0			
	C	Porte-chambranle n°2	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
1549	D	Grille sécurité n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1550					+ de 1 m	ND		0			
1551	D	Grille sécurité n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1552					+ de 1 m	ND		0			
1553	D	Grille sécurité n°3	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1554					+ de 1 m	ND		0			
1555	D	Grille sécurité n°4	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1556					+ de 1 m	ND		0			
	D	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	Sol	Plancher bas	Bois	Non peint						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>14</b>		<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



**Local : Circulation commune n°1 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1485	A	Embrasure porte n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1486					+ de 1 m	ND		0		
1487	A	Encadrement porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,7	2	
1458	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1459					+ de 1 m	ND		0		
1481	A	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1482					+ de 1 m	ND		0		
1488	B	Embrasure porte n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	62	3	
1489	B	Encadrement porte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	4,7	2	
1460	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1461					+ de 1 m	ND		0		
1490	B	Porte d'entrée Porte/chambranle ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1491					+ de 1 m	ND		0		
1492	B	Porte d'entrée Porte/chambranle int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1493					+ de 1 m	ND		0		
1462	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1463					+ de 1 m	ND		0		
1464	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1465					+ de 1 m	ND		0		
1466	E	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1467					+ de 1 m	ND		0		
1494	F	Encadrement porte n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4	2	
1468	F	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1469					+ de 1 m	ND		0		
1506	F	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1507					+ de 1 m	ND		0		
324	F	Porte-chambranle n°1	Placoplâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	5,2	2	Postérieur à 1949
1470	G	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1471					+ de 1 m	ND		0		
1495	G	Porte(s) placard Chambranle(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1496					+ de 1 m	ND		0		
1497	G	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1498					+ de 1 m	ND		0		
1499	G	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1500					+ de 1 m	ND		0		
1501	H	Encadrement porte n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,2	2	
1472	H	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1473					+ de 1 m	ND		0		
1508	H	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1509					+ de 1 m	ND		0		

Consta des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
326	H	Porte-chambranle n°2	Placoplâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,2	2	Postérieur à 1949
1474	I	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		6,2	1	
	J	Ensemble des contremarches	Béton	Non peint						Non peint
	J	Ensemble des marches	Béton	Non peint						Non peint
1502	J	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,5	2	
1503	J	Main-courante	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1504					+ de 1 m	ND		0		
1475	J	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1476					+ de 1 m	ND		0		
1505	J	Paillasse	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		8,7	1	
1477	K	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1478					+ de 1 m	ND		0		
1479	L	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1480					+ de 1 m	ND		0		
1483	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1484					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>34</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>2,94 %</b>

### Local : Palier n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1145	A	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	EU		3,8	2	
1146	A	Main-courante	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1147					+ de 1 m	ND		0		
1141	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,3	2	
	B	Fenêtre Battant/dormant ext.	Bois	Peinture						Hauteur trop importante
	B	Fenêtre Battant/dormant int.	Bois	Peinture						Hauteur trop importante
	B	Grille sécurité	Métal	Peinture						Hauteur trop importante
1142	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	5,7	2	
1143	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	6,3	2	
1144	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture						Hauteur trop importante
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>10,00 %</b>

### Local : Cour (RDC)

Cor des Réserves d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1581	A	Dauphins EP n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1582					+ de 1 m	ND		0			
1583	A	Dauphins EP n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1584					+ de 1 m	ND		0			
1585	A	Dauphins EP n°3	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1586					+ de 1 m	ND		0			
1587	A	Dauphins EP n°4	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1588					+ de 1 m	ND		0			
1589	A	Dauphins EP n°5	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1590					+ de 1 m	ND		0			
1576	A	Garde-corps n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	2,7	2		
1577	A	Garde-corps n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1578					+ de 1 m	ND		0			
	A	Murs	Enduit taloché	Non peint						Non peint	
1569	A	Portail n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1570					+ de 1 m	ND		0			
1571	A	Portail n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3		
1572	A	Portail n°3	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,8	3		
1573	A	Portillon n°1	Battant	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
	B	Murs	Enduit taloché	Non peint						Non peint	
1574	B	Portillon n°2	Battant	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
1575					Peinture	+ de 1 m	ND	0			
	C	Murs	Enduit taloché	Non peint						Non peint	
	D	Murs	Enduit taloché	Non peint						Non peint	
1579	Sol	Tomette	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1580					+ de 1 m	ND		0			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>17</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>3</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>17,65 %</b>	

### Local : Escalier n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1456	A	Embrasure fenêtre	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	2,1	2		
337	A	Fenêtre	Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Microfissures	1,7	3	Postérieur à 1949
338	A	Fenêtre	Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	1,8	2	Postérieur à 1949
1449	A	Grille sécurité	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	2,3	3		
1443	A	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3		
1447	A	Porte d'entrée	Porte/chambranle ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,1	2	
1448	A	Porte d'entrée	Porte/chambranle int.	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	4,3	2	

Constat des Résques d'Expositio



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1455	A	Portillon Battant	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	3,8	2	
1457	A	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,2	3	
1444	B	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,3	3	
	B	Porte(s) placard Chambranle(s)	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Porte(s) placard Ouvrant(s) extérieur(s)	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Porte(s) placard Ouvrant(s) intérieur(s)	Bois	Peinture						Postérieur à 1949
1445	C	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,2	3	
1454	Centre	Crémaillère	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,8	3	
	Centre	Ensemble des contremarches	Béton	Non peint						Non peint
	Centre	Ensemble des marches	Béton	Non peint						Non peint
1450	Centre	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Grattage	1,9	2	
1451	Centre	Main-courante	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1452					+ de 1 m	ND		0		
1453	Centre	Pailleasse	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,8	3	
1446	D	Murs	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		4,3	3	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>21</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>9</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>42,86 %</b>

### Local : Dessous de terrasse (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Mortier	Non peint						Non peint
1565	A	Porte(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1566					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Mortier	Non peint						Non peint
	C	Murs	Mortier	Non peint						Non peint
	D	Murs	Mortier	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Briques terre-cuite	Non peint						Non peint
	Plafond	Poutre(s)	Métal	Non peint						Non peint
1567	Plafond	Poutre(s)	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1568					+ de 1 m	ND		0		
1563	Sol	Conduit de fluide	Amiante ciment		- de 1 m	ND		0	0	
1564					+ de 1 m	ND		0		
1561	Sol	Plancher bas	Terre		- de 1 m	ND		0	0	
1562					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Conséquences des Risques d'Exposition au Plomb

### Local : Chaufferie (1er SS)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	A	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	B	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	B	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	C	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	C	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	D	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	D	Murs	Enduit	Non peint						Non peint	
	Plafond	Plafond	Enduit	Non peint						Non peint	
	Plafond	Plafond	Enduit	Non peint						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Cave n°11 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
1442	A	Porte(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,6	1		
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
	Plafond	Plafond	Brique	Non peint						Non peint	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Cave n°10 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
1440	A	Porte(s) n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,4	1		
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
1441	C	Porte(s) n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,3	1		
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
1438	Plafond	Plafond	Brique	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
1439					+ de 1 m	ND		0			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>7</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Cave n°9 (1er SS)

Contact des Réseaux d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1414	A	Calorifuge n°1	Mousse Polyuréthane		- de 1 m	ND		0	0	
1415					+ de 1 m	ND		0		
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1399	A	Porte(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,3	2	
1416	B	Calorifuge n°2	Mousse Polyuréthane		- de 1 m	ND		0	0	
1417					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1400	D	Embrasure fenêtre n°1	Pierres	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1401					+ de 1 m	ND		0		
1402	D	Embrasure fenêtre n°2	Pierres	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1403					+ de 1 m	ND		0		
1404	D	Embrasure fenêtre n°3	Pierres	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1405					+ de 1 m	ND		0		
1406	D	Embrasure fenêtre n°4	Pierres	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1407					+ de 1 m	ND		0		
1408	D	Fenêtre n°1	Battant/dormant ext.		- de 1 m	ND		0,4	0	
1409					+ de 1 m	ND		0,5		
1410	D	Fenêtre n°1	Battant/dormant int.		- de 1 m	ND		0,5	0	
1411					+ de 1 m	ND		0,3		
1420	D	Fenêtre n°2	Battant/dormant ext.		- de 1 m	ND		0,5	0	
1421					+ de 1 m	ND		0,5		
1422	D	Fenêtre n°2	Battant/dormant int.		- de 1 m	ND		0,5	0	
1423					+ de 1 m	ND		0,6		
1426	D	Fenêtre n°3	Battant/dormant ext.		- de 1 m	ND		0,3	0	
1427					+ de 1 m	ND		0,5		
1428	D	Fenêtre n°3	Battant/dormant int.		- de 1 m	ND		0,4	0	
1429					+ de 1 m	ND		0,4		
1432	D	Fenêtre n°4	Battant/dormant ext.		- de 1 m	ND		0,6	0	
1433					+ de 1 m	ND		0,6		
1434	D	Fenêtre n°4	Battant/dormant int.		- de 1 m	ND		0,4	0	
1435					+ de 1 m	ND		0,5		
1412	D	Grille sécurité n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1413					+ de 1 m	ND		0		
1424	D	Grille sécurité n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1425					+ de 1 m	ND		0		
1430	D	Grille sécurité n°3	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1431					+ de 1 m	ND		0		
1436	D	Grille sécurité n°4	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1437					+ de 1 m	ND		0		
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1418	Plafond	Calorifuge n°3	Mousse Polyuréthane		- de 1 m	ND		0	0	
1419					+ de 1 m	ND		0		
1395	Plafond	Plafond	Briques	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb





N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1396					+ de 1 m	ND		0		
1397	Sol	Plancher bas	Terre		- de 1 m	ND		0	0	
1398					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>26</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Cave n°8 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	A	Porte-chambranle	Bois	Non peint						Non peint
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Briques terre-cuite	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>6</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Cave n°7 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1368	A	Porte Battant Extérieur			- de 1 m	ND		0	0	
1369					+ de 1 m	ND		0		
1370	A	Porte(s)	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,3	1	
	B	Embrasure fenêtre n°1	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Embrasure fenêtre n°2	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Embrasure fenêtre n°3	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Embrasure fenêtre n°4	Pierres	Non peint						Non peint
1371	B	Fenêtre n°1 Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,6	0	
1372					+ de 1 m	ND		0,6		
1373	B	Fenêtre n°1 Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
1374					+ de 1 m	ND		0,5		
1375	B	Fenêtre n°2 Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,6	0	
1376					+ de 1 m	ND		0,4		
1377	B	Fenêtre n°2 Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
1378					+ de 1 m	ND		0,6		
1379	B	Fenêtre n°3 Battant/dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	

Constat des Risques d'Expositio au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1380		ext.			+ de 1 m	ND		0,6		
1381	B	Fenêtre n°3 Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,4	0	
1382					+ de 1 m	ND		0,5		
1383	B	Fenêtre n°4 Battant/dormant ext.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
1384					+ de 1 m	ND		0,6		
1385	B	Fenêtre n°4 Battant/dormant int.	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,5	0	
1386					+ de 1 m	ND		0,5		
1387	B	Grille sécurité n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1388					+ de 1 m	ND		0		
1389	B	Grille sécurité n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1390					+ de 1 m	ND		0		
1391	B	Grille sécurité n°3	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1392					+ de 1 m	ND		0		
1393	B	Grille sécurité n°4	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1394					+ de 1 m	ND		0		
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1366	Plafond	Plafond	Briques	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1367					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>23</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Cave n°6 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Bois	Non peint						Non peint
	A	Porte-chambranle	Bois	Non peint						Non peint
	B	Murs	Bois	Non peint						Non peint
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	E	Grille sécurité	Métal	Non peint						Non peint
	E	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	F	Murs	Bois	Non peint						Non peint
1364	Plafond	Plafond	Brique	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1365					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

#### Local : Cave n°5 (1er SS)

Cave à des risques d'exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Bois	Non peint						Non peint
	A	Porte-chambranle	Bois	Non peint						Non peint
	B	Murs	Bois	Non peint						Non peint
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	E	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	F	Murs	Bois	Non peint						Non peint
1362	Plafond	Plafond	Briques	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1363					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

#### Local : Cave n°4 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Bois	Non peint						Non peint
	A	Porte-chambranle	Bois	Non peint						Non peint
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	E	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	F	Murs	Bois	Non peint						Non peint
1360	Plafond	Plafond	Briques	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1361					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>

#### Local : Cave n°3 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Bois	Non peint						Non peint
	A	Porte-chambranle	Bois	Non peint						Non peint
	B	Murs	Bois	Non peint						Non peint
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	E	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1358	F	Conduit de fluide	Calorifuge		- de 1 m	ND		0	0	
1359					+ de 1 m	ND		0		
	F	Murs	Bois	Non peint						Non peint
1356	Plafond	Plafond	Briques terre-	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	

Constant des Risques d'Expositio



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1357			cuite		+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher bas	Béton	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>10</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Cave n°2 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
359	A	Porte-chambranle	Bois	Non peint	- de 1 m	EU	Microfissures	2,3	2	Non peint
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1348	C	Calorifuge n°2	Mousse Polyuréthane		- de 1 m	ND		0	0	
1349					+ de 1 m	ND		0		
	C	Conduit de fluide n°2	PVC							PVC
	C	Embrasure fenêtre	Pierres	Non peint						Non peint
1350	C	Fenêtre Battant/dormant ext.			- de 1 m	ND		0,4	0	
1351					+ de 1 m	ND		0,4		
1352	C	Fenêtre Battant/dormant int.			- de 1 m	ND		0,5	0	
1353					+ de 1 m	ND		-0,4		
1354	C	Grille sécurité	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1355					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1346	Plafond	Plafond	Briques	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1347					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Cave n°1 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1345	A	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,3	2	
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Conduit de fluide	PVC							PVC
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Pierres	Non peint						Non peint
1343	Sol	Plancher bas	Terre		- de 1 m	ND		0	0	

Constat des Risques d'



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1344					+ de 1 m	ND		0			
Nombre total d'unités de diagnostic			8		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Dégagement n°3 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint	
	Plafond	Conduit de fluide	PVC							PVC	
	Plafond	Plafond	Pierres	Non peint						Non peint	
1341	Sol	Plancher bas	Terre		- de 1 m	ND		0	0		
1342					+ de 1 m	ND		0			
Nombre total d'unités de diagnostic			7		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

### Local : Dégagement n°2 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1316	A	Calorifuge n°1	Mousse Polyuréthane		- de 1 m	ND		0	0	
1317					+ de 1 m	ND		0		
	A	Embrasure porte	Pierres	Non peint						Non peint
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1320	A	Porte-chambranle n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,8	2	
1321	A	Porte-chambranle n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,8	1	
1322	A	Porte-chambranle n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2	1	
	B	Murs	Bois	Non peint						Non peint
	B	Porte-chambranle n°4	Bois	Non peint						Non peint
1318	C	Calorifuge n°2	Mousse Polyuréthane		- de 1 m	ND		0	0	
1319					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1323	C	Porte-chambranle n°5	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,1	1	
1324	C	Porte-chambranle n°6	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,1	2	
1325	C	Porte-chambranle n°7	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Microfissures	2,4	2	
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1314	Plafond	Plafond	Briques	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1315					+ de 1 m	ND		0		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Local services généraux ( 1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1132	C	Conduit de fluide n°1	Calorifuge		- de 1 m	ND		0	0	
1133					+ de 1 m	ND		0		
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1140	D	Porte-chambranle	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		3	1	
	E	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	F	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
1136	Plafond	Conduit de fluide n°2	Amiante ciment		- de 1 m	ND		0	0	
1137					+ de 1 m	ND		0		
1138	Plafond	Conduit de fluide n°3	Amiante ciment		- de 1 m	ND		0	0	
1139					+ de 1 m	ND		0		
	Plafond	Conduit de fluide n°4	PVC							PVC
	Plafond	Conduit de fluide n°5	PVC							PVC
1134	Plafond	Plafond	Briques terre-cuite	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1135					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher bas	Béton	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>14</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>		<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

### Local : Dégagement n°1 ( 1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Conduit de fluide	PVC							PVC
	Plafond	Plafond	Pierres	Non peint						Non peint
1130	Sol	Plancher bas	Terre		- de 1 m	ND		0	0	

b  
Constat des Risques



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1131					+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

### Local : Escalier n°1 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Ensemble des marches	Pierres	Non peint						Non peint
	A	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Murs	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Plâtre	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
Nature des dégradations	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

### 7 COMMENTAIRES

Néant

### 8 FACTEURS DES RISQUES DE SATURNISME INFANTILE ET RISQUES DE DEGRADATION DU BATI

Risques de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Risques de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



## 8.1 Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise immédiatement à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé :  Oui  Non

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»





## NOTICE D'INFORMATION

***Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.***

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

***Les effets du plomb sur la santé***

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

***Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb***

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

**DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

**1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances**

<b>Localisation du ou des immeubles bâti(s)</b>			
Département :	<b>GARD</b>	Type d'immeuble :	<b>Appartement</b>
Lieu-dit / immeuble :		Date de construction :	<b>1850</b>
Adresse :	<b>10 rue Briçonnet</b>	Année de l'installation :	<b>&gt; à 15 ans</b>
Commune :	<b>NÎMES 30000</b>	Rapport n° :	<b>6614 NIMES JL ELEC</b>
Réf. Cadastre :	<b>EZ - 603</b>	Distributeur d'électricité :	<b>Enedis</b>
<b>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</b>			
N° de Lot :	<b>01</b>	Identifiant fiscal :	
Etage :	<b>RDC</b>	Escalier :	<b>Sans objet</b>
Bâtiment :	<b>Sans objet</b>	Porte :	<b>Sans objet</b>

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

**2 Identification du donneur d'ordre**

<b>Identité du donneur d'ordre</b>	
Nom/Prénom :	<b>QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.</b>
Coordonnées :	Tel : <b>04 66 36 03 46</b>
Adresse :	<b>ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton 30900 NIMES</b>
<b>Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :</b>	
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :	<input type="checkbox"/>
Autre le cas échéant (préciser) <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Cabinet d'huissiers</b>
<b>Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :</b>	
<b>SCI NIMES JL 56 boulevard Pereire 75017 PARIS - 17EME</b>	

**3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signe le rapport**

Nom/prénom :	<b>BONNET Laurent</b>		
Société :	<b>LOGIServices - 1 place du Visago 30980 Langlade</b>		
N° Siret :	<b>44329185100022</b>		
Compagnie RCP :	<b>HDI GLOBAL SE</b>	Police n° :	<b>01012582-14002/358</b>
Date de validité :	<b>31/01/2024</b>		

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

**Bureau Véritas Certification , le 30/12/2018 , jusqu'au 29/12/2023**  
 N° de certificat : **2532584**



#### 4 Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 Conclusions relatives à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

**Néant**

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

**Néant**

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	Salle de bain	Zone 2 (luminaire mural): Mise en place d'appareillage de classe 2 ayant un indice de protection d'au minimum IPX3. L'opération devra être réalisée par un technicien qualifié.

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension –



Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.  
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.  
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée  
(\* ) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq$ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## 6 Avertissement particulier

Néant

## 7 Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil

Néant

**Installations ou parties d'installation non couvertes**

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

- **Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :**
- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;



## 8 Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

Néant

**Cachet, date et signature**

**Cachet de l'entreprise**



Sarl au capital de 8000€  
S. social: 1 place du Visago  
30980 LANGLADE  
RCS Nîmes 443 291 851

Visite effectuée le :

**21/09/2023**

Date de fin de validité :

**06/11/2026**

Etat rédigé à :

**Langlade le 07/11/2023**

Intervenant :

**BONNET Laurent**

Signature de l'opérateur :



## CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



### Certificat

Attribué à

Laurent BONNET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/11/2017	27/11/2024
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/10/2017	09/10/2024
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/03/2018	18/03/2025
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/12/2018	29/12/2023
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/11/2019	25/11/2024

Date : 12/10/2022

Numéro de certificat : 8053777

Laurent Croguennec, Président

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-dag](http://www.bureauveritas.fr/certification-dag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



Etat de l'installation intérieure d'électricité

**DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

**1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances**

<b>Localisation du ou des immeubles bâti(s)</b>			
Département :	<b>GARD</b>	Type d'immeuble :	<b>Appartement</b>
Lieu-dit / immeuble :	<b>Bâtiment</b>	Date de construction :	<b>1850</b>
Adresse :	<b>10 rue Briçonnet</b>	Année de l'installation :	<b>&gt; à 15 ans</b>
Commune :	<b>NÎMES 30000</b>	Rapport n° :	<b>6615 NIMES JL ELEC</b>
Réf. Cadastre :	<b>EZ - 603</b>	Distributeur d'électricité :	<b>Enedis</b>
<b>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</b>			
N° de Lot :	<b>03</b>	Identifiant fiscal :	
Etage :	<b>1er</b>	Escalier :	
Bâtiment :	<b>Sans objet</b>	Porte :	

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

**2 Identification du donneur d'ordre**

**Identité du donneur d'ordre**

Nom/Prénom : **QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.**  
 Coordonnées : Tel : **04 66 36 03 46**  
 Adresse : **ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton 30900 NIMES**

**Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)  **Cabinet d'huissiers**

**Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

**SCI NIMES JL 56 boulevard Pereire 75017 PARIS - 17EME**

**3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signe le rapport**

Nom/prénom : **BONNET Laurent**  
 Société : **LOGIServices - 1 place du Visago 30980 Langlade**  
 N° Siret : **44329185100022**  
 Compagnie RCP : **HDI GLOBAL SE** Police n° : **01012582-14002/358**  
 Date de validité : **31/01/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

**Bureau Véritas Certification , le 30/12/2018 , jusqu'au 29/12/2023**

N° de certificat : **2532584**





#### 4 Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 Conclusions relatives à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

**Néant**

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

**Néant**

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

**Néant**

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

**Néant**

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

**Néant**

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**



P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## 6 Avertissement particulier

Néant

## 7 Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil

Néant

### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

- **Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :**
- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation); existence et caractéristiques;



## 8 Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

Néant

**Cachet, date et signature**

**Cachet de l'entreprise**



Sarl au capital de 8000€  
S. social: 1 place du Visago  
30980 LANGLADE  
RCS Nîmes 443 291 851

Visite effectuée le :

**21/09/2023**

Date de fin de validité :

**06/11/2026**

Etat rédigé à :

**Langlade le 07/11/2023**

Intervenant :

**BONNET Laurent**

Signature de l'opérateur :



## CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



### Certificat

Attribué à

Laurent BONNET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/11/2017	27/11/2024
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/10/2017	09/10/2024
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/03/2018	18/03/2025
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/12/2018	29/12/2023
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/11/2019	25/11/2024

Date : 12/10/2022

Numéro de certificat : 8053777

Laurent Croguennec, Président

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-dag](http://www.bureauveritas.fr/certification-dag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



Etat de l'installation intérieure d'électricité

**DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

**1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances**

<b>Localisation du ou des immeubles bâti(s)</b>			
Département :	<b>GARD</b>	Type d'immeuble :	<b>Appartement</b>
Lieu-dit / immeuble :		Date de construction :	<b>1850</b>
Adresse :	<b>10 rue Briçonnet</b>	Année de l'installation :	<b>&gt; à 15 ans</b>
Commune :	<b>NÎMES 30000</b>	Rapport n° :	<b>6616 NIMES JL ELEC</b>
Réf. Cadastre :	<b>EZ - 603</b>	Distributeur d'électricité :	<b>Enedis</b>
<b>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</b>			
N° de Lot :	<b>04</b>	Identifiant fiscal :	
Etage :	<b>1er</b>	Escalier :	<b>Sans objet</b>
Bâtiment :	<b>Sans objet</b>	Porte :	<b>Sans objet</b>

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

**2 Identification du donneur d'ordre**

**Identité du donneur d'ordre**

Nom/Prénom : **QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.**  
 Coordonnées : Tel : **04 66 36 03 46**  
 Adresse : **ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton 30900 NIMES**

**Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)  **Cabinet d'huissiers**

**Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

**SCI NIMES JL 56 boulevard Pereire 75017 PARIS - 17EME**

**3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signe le rapport**

Nom/prénom : **BONNET Laurent**  
 Société : **LOGIServices - 1 place du Visago 30980 Langlade**  
 N° Siret : **44329185100022**  
 Compagnie RCP : **HDI GLOBAL SE** Police n° : **01012582-14002/358**  
 Date de validité : **31/01/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

**Bureau Véritas Certification , le 30/12/2018 , jusqu'au 29/12/2023**

N° de certificat : **2532584**



#### 4 Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 Conclusions relatives à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant



### P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

#### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## 6 Avertissement particulier

### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Conducteur(s) de liaison équipotentielle supplémentaire non visible(s).
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Connexion(s) du/des conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non visible(s).

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil

Néant

### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

- Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :





- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;



## 8 Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

Néant

**Cachet, date et signature**

**Cachet de l'entreprise**



Sarl au capital de 8000€  
S. social: 1 place du Visago  
30980 LANGLADE  
RCS Nîmes 443 291 851

Visite effectuée le :

**21/09/2023**

Date de fin de validité :

**06/11/2026**

Etat rédigé à :

**Langlade le 07/11/2023**

Intervenant :

**BONNET Laurent**

Signature de l'opérateur :



## CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



### Certificat

Attribué à

Laurent BONNET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/11/2017	27/11/2024
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/10/2017	09/10/2024
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/03/2018	18/03/2025
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/12/2018	29/12/2023
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/11/2019	25/11/2024

Date : 12/10/2022

Numéro de certificat : 8053777

Laurent Croguennec, Président

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diaq](http://www.bureauveritas.fr/certification-diaq)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



**DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

**1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances**

<b>Localisation du ou des immeubles bâti(s)</b>			
Département :	<b>GARD</b>	Type d'immeuble :	<b>Appartement</b>
Lieu-dit / immeuble :	<b>Bâtiment</b>	Date de construction :	<b>1850</b>
Adresse :	<b>10 rue Briçonnet</b>	Année de l'installation :	<b>&gt; à 15 ans</b>
Commune :	<b>NÎMES 30000</b>	Rapport n° :	<b>6617 NIMES JL ELEC</b>
Réf. Cadastre :	<b>EZ - 603</b>	Distributeur d'électricité :	<b>Enedis</b>
<b>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</b>			
N° de Lot :	<b>05</b>	Identifiant fiscal :	
Etage :		Escalier :	
Bâtiment :		Porte :	

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

**2 Identification du donneur d'ordre**

<b>Identité du donneur d'ordre</b>	
Nom/Prénom :	<b>QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.</b>
Coordonnées :	Tel : <b>04 66 36 03 46</b>
Adresse :	<b>ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton 30900 NIMES</b>
<b>Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :</b>	
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :	<input type="checkbox"/>
Autre le cas échéant (préciser) <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Cabinet d'huissiers</b>
<b>Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :</b>	
<b>SCI NIMES JL 56 boulevard Pereire 75017 PARIS - 17EME</b>	

**3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signe le rapport**

Nom/prénom :	<b>BONNET Laurent</b>		
Société :	<b>LOGIServices - 1 place du Visago 30980 Langlade</b>		
N° Siret :	<b>44329185100022</b>		
Compagnie RCP :	<b>HDI GLOBAL SE</b>	Police n° :	<b>01012582-14002/358</b>
Date de validité :	<b>31/01/2024</b>		

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

**Bureau Véritas Certification , le 30/12/2018 , jusqu'au 29/12/2023**

N° de certificat : **2532584**



#### 4 Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 Conclusions relatives à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.1.3 g)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.		Prévoir, le déplacement de l'AGCP une hauteur inférieure à 1.80m ou le rendre accessible au moyen de marches ou d'un estrade.

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Néant



## 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## 6 Avertissement particulier

### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité $\leq 2$ ohms).	Conducteur de liaison équipotentielle principale non visible.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	Conducteur de liaison équipotentielle principale non visible.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	Connexion(s) liée(s) à la liaison équipotentielle principale non visible(s).

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée



(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est  $> 63 A$  pour un DISJONCTEUR ou  $32A$  pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est  $> 90 A$  en monophasé ou  $> 60 A$  en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

- **Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :**
- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;





## 8 Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

Néant

**Cachet, date et signature**

**Cachet de l'entreprise**



Sarl au capital de 8000€  
S. social: 1 place du Visago  
30980 LANGLADE  
RCS Nîmes 443 291 851

Visite effectuée le :

**21/09/2023**

Date de fin de validité :

**06/11/2026**

Etat rédigé à :

**Langlade le 07/11/2023**

Intervenant :

**BONNET Laurent**

Signature de l'opérateur :



## CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



### Certificat

Attribué à

Laurent BONNET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/11/2017	27/11/2024
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/10/2017	09/10/2024
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/03/2018	18/03/2025
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/12/2018	29/12/2023
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/11/2019	25/11/2024

Date : 12/10/2022

Numéro de certificat : 8053777

Laurent Croguennec, Président

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diaq](http://www.bureauveritas.fr/certification-diaq)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



**DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

**1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances**

<b>Localisation du ou des immeubles bâti(s)</b>			
Département :	<b>GARD</b>	Type d'immeuble :	<b>Appartement</b>
Lieu-dit / immeuble :	<b>Bâtiment</b>	Date de construction :	<b>1850</b>
Adresse :	<b>10 rue Briçonnet</b>	Année de l'installation :	
Commune :	<b>NÎMES 30000</b>	Rapport n° :	<b>6618 NIMES JL ELEC</b>
Réf. Cadastre :	<b>EZ - 603</b>	Distributeur d'électricité :	<b>Enedis</b>
<b>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</b>			
N° de Lot :	<b>06</b>	Identifiant fiscal :	
Etage :		Escalier :	
Bâtiment :		Porte :	

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

**2 Identification du donneur d'ordre**

<b>Identité du donneur d'ordre</b>	
Nom/Prénom :	<b>QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.</b>
Coordonnées :	Tel : <b>04 66 36 03 46</b>
Adresse :	<b>ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton 30900 NIMES</b>
<b>Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :</b>	
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :	<input type="checkbox"/>
Autre le cas échéant (préciser) <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Cabinet d'huissiers</b>
<b>Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :</b>	
<b>SCI NIMES JL 56 boulevard Pereire 75017 PARIS - 17EME</b>	

**3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signe le rapport**

Nom/prénom :	<b>BONNET Laurent</b>		
Société :	<b>LOGIServices - 1 place du Visago 30980 Langlade</b>		
N° Siret :	<b>44329185100022</b>		
Compagnie RCP :	<b>HDI GLOBAL SE</b>	Police n° :	<b>01012582-14002/358</b>
Date de validité :	<b>31/01/2024</b>		

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

**Bureau Véritas Certification , le 30/12/2018 , jusqu'au 29/12/2023**

N° de certificat : **2532584**



#### 4 Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 Conclusions relatives à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

**Néant**

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

**Néant**

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

**Néant**

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

**Néant**

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

**Néant**

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**



P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

Informations complémentaires :

Néant

## 6 Avertissement particulier

Néant

## 7 Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil

Néant

### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

- **Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :**
- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation); existence et caractéristiques;



## 8 Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

Néant

**Cachet, date et signature**

**Cachet de l'entreprise**



Sarl au capital de 8000€  
S. social: 1 place du Visago  
30980 LANGLADE  
RCS Nîmes 443 291 851

Visite effectuée le :

**21/09/2023**

Date de fin de validité :

**06/11/2026**

Etat rédigé à :

**Langlade le 07/11/2023**

Intervenant :

**BONNET Laurent**

Signature de l'opérateur :





## CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



### Certificat

Attribué à

Laurent BONNET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/11/2017	27/11/2024
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/10/2017	09/10/2024
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/03/2018	18/03/2025
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/12/2018	29/12/2023
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/11/2019	25/11/2024

Date : 12/10/2022

Numéro de certificat : 8053777

Laurent Croguennec, Président

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diaq](http://www.bureauveritas.fr/certification-diaq)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



Etat de l'installation intérieure d'électricité

**DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

**1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances**

<b>Localisation du ou des immeubles bâti(s)</b>			
Département :	<b>GARD</b>	Type d'immeuble :	<b>Appartement</b>
Lieu-dit / immeuble :		Date de construction :	<b>1887</b>
Adresse :	<b>10 rue Briçonnet</b>	Année de l'installation :	<b>&gt; à 15 ans</b>
Commune :	<b>NÎMES 30000</b>	Rapport n° :	<b>6619 NIMES JL ELEC</b>
Réf. Cadastre :	<b>EZ - 603</b>	Distributeur d'électricité :	<b>Enedis</b>
<b>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</b>			
N° de Lot :	<b>07</b>	Identifiant fiscal :	
Etage :		Escalier :	
Bâtiment :	<b>Sans objet</b>	Porte :	

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

**2 Identification du donneur d'ordre**

**Identité du donneur d'ordre**

Nom/Prénom : **QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.**  
 Coordonnées : Tel : **04 66 36 03 46**  
 Adresse : **ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton 30900 NIMES**

**Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)  **Cabinet d'huissiers**

**Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

**SCI NIMES JL 56 boulevard Pereire 75017 PARIS - 17EME**

**3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signe le rapport**

Nom/prénom : **BONNET Laurent**  
 Société : **LOGIServices - 1 place du Visago 30980 Langlade**  
 N° Siret : **44329185100022**  
 Compagnie RCP : **HDI GLOBAL SE** Police n° : **01012582-14002/358**  
 Date de validité : **31/01/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

**Bureau Véritas Certification , le 30/12/2018 , jusqu'au 29/12/2023**

N° de certificat : **2532584**



#### 4 Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 Conclusions relatives à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

**Néant**

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

**Néant**

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

**Néant**

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

**Néant**

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

**Néant**

Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**



P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## 6 Avertissement particulier

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité $\leq 2$ ohms).	Conducteur de liaison équipotentielle principale non visible.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	Conducteur de liaison équipotentielle principale non visible.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	Connexion(s) liée(s) à la liaison équipotentielle principale non visible(s).
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Conducteur(s) de liaison équipotentielle supplémentaire non visible(s).
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Connexion(s) du/des conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non visible(s).

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée



(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est  $> 63 A$  pour un DISJONCTEUR ou  $32A$  pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est  $> 90 A$  en monophasé ou  $> 60 A$  en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil

Néant

Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

- **Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :**
- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;



## 8 Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

Néant

**Cachet, date et signature**

**Cachet de l'entreprise**



Sarl au capital de 8000€  
S. social: 1 place du Visago  
30980 LANGLADE  
RCS Nîmes 443 291 851

Visite effectuée le :

**21/09/2023**

Date de fin de validité :

**06/11/2026**

Etat rédigé à :

**Langlade le 07/11/2023**

Intervenant :

**BONNET Laurent**

Signature de l'opérateur :



## CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



### Certificat

Attribué à

Laurent BONNET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/11/2017	27/11/2024
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/10/2017	09/10/2024
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/03/2018	18/03/2025
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/12/2018	29/12/2023
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/11/2019	25/11/2024

Date : 12/10/2022

Numéro de certificat : 8053777

Laurent Croguennec, Président

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-dag](http://www.bureauveritas.fr/certification-dag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX





**DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

**1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances**

<b>Localisation du ou des immeubles bâti(s)</b>			
Département :	<b>GARD</b>	Type d'immeuble :	<b>Appartement</b>
Lieu-dit / immeuble :		Date de construction :	<b>1887</b>
Adresse :	<b>10 rue Briçonnet</b>	Année de l'installation :	<b>&gt; à 15 ans</b>
Commune :	<b>NÎMES 30000</b>	Rapport n° :	<b>6620 NIMES JL ELEC</b>
Réf. Cadastre :	<b>EZ - 603</b>	Distributeur d'électricité :	<b>Enedis</b>
<b>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</b>			
N° de Lot :	<b>08</b>	Identifiant fiscal :	
Etage :		Escalier :	
Bâtiment :	<b>Sans objet</b>	Porte :	

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

**2 Identification du donneur d'ordre**

**Identité du donneur d'ordre**

Nom/Prénom : **QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.**  
 Coordonnées : Tel : **04 66 36 03 46**  
 Adresse : **ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton 30900 NIMES**

**Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)  **Cabinet d'huissiers**

**Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**

**SCI NIMES JL 56 boulevard Pereire 75017 PARIS - 17EME**

**3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signe le rapport**

Nom/prénom : **BONNET Laurent**  
 Société : **LOGIServices - 1 place du Visago 30980 Langlade**  
 N° Siret : **44329185100022**  
 Compagnie RCP : **HDI GLOBAL SE** Police n° : **01012582-14002/358**  
 Date de validité : **31/01/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

**Bureau Véritas Certification , le 30/12/2018 , jusqu'au 29/12/2023**

N° de certificat : **2532584**



#### 4 Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 Conclusions relatives à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

**Néant**

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

**Néant**

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	Salle de bain	Zone 3 (luminaire mural): Prévoir la mise en oeuvre de matériel électrique de classe 2 ayant un indice de protection d'au minimum IPX0.

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension –



Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## 6 Avertissement particulier

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité $\leq 2$ ohms).	Conducteur de liaison équipotentielle principale non visible.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	Conducteur de liaison équipotentielle principale non visible.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	Connexion(s) liée(s) à la liaison équipotentielle principale non visible(s).
B.3.3.5 d)	Continuité satisfaisante du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION.	Conducteur principal de protection non visible de bout en bout.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

Etat de l'installation intérieure d'électricité



(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est  $> 63 A$  pour un DISJONCTEUR ou  $32A$  pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est  $> 90 A$  en monophasé ou  $> 60 A$  en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

- **Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :**
- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;



## 8 Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

Néant

**Cachet, date et signature**

**Cachet de l'entreprise**



Sarl au capital de 8000€  
S. social: 1 place du Visago  
30980 LANGLADE  
RCS Nîmes 443 291 851

Visite effectuée le :

**21/09/2023**

Date de fin de validité :

**06/11/2026**

Etat rédigé à :

**Langlade le 07/11/2023**

Intervenant :

**BONNET Laurent**

Signature de l'opérateur :



## CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



### Certificat

Attribué à

Laurent BONNET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/11/2017	27/11/2024
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/10/2017	09/10/2024
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/03/2018	18/03/2025
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/12/2018	29/12/2023
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/11/2019	25/11/2024

Date : 12/10/2022

Numéro de certificat : 8053777

Laurent Croguennec, Président

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-dag](http://www.bureauveritas.fr/certification-dag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



**DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

**1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances**

<b>Localisation du ou des immeubles bâti(s)</b>			
Département :	<b>GARD</b>	Type d'immeuble :	<b>Appartement</b>
Lieu-dit / immeuble :		Date de construction :	<b>1850</b>
Adresse :	<b>10 rue Briçonnet</b>	Année de l'installation :	<b>&gt; à 15 ans</b>
Commune :	<b>NÎMES 30000</b>	Rapport n° :	<b>6621 NIMES JL ELEC</b>
Réf. Cadastre :	<b>EZ - 603</b>	Distributeur d'électricité :	<b>Enedis</b>
<b>Désignation et situation du lot de (co)propriété :</b>			
N° de Lot :	<b>09</b>	Identifiant fiscal :	
Etage :	<b>2ème</b>	Escalier :	<b>Sans objet</b>
Bâtiment :	<b>Sans objet</b>	Porte :	<b>Sans objet</b>

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

**2 Identification du donneur d'ordre**

<b>Identité du donneur d'ordre</b>	
Nom/Prénom :	<b>QUENIN M., TOURRE F. LOPEZ P.Y.</b>
Coordonnées :	Tel : <b>04 66 36 03 46</b>
Adresse :	<b>ZAC KM Delta 570 cours de Dion Bouton 30900 NIMES</b>
<b>Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :</b>	
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :	<input type="checkbox"/>
Autre le cas échéant (préciser) <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Cabinet d'huissiers</b>
<b>Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :</b>	
<b>SCI NIMES JL 56 boulevard Pereire 75017 PARIS - 17EME</b>	

**3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signe le rapport**

Nom/prénom :	<b>BONNET Laurent</b>		
Société :	<b>LOGIServices - 1 place du Visago 30980 Langlade</b>		
N° Siret :	<b>44329185100022</b>		
Compagnie RCP :	<b>HDI GLOBAL SE</b>	Police n° :	<b>01012582-14002/358</b>
Date de validité :	<b>31/01/2024</b>		

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

**Bureau Véritas Certification , le 30/12/2018 , jusqu'au 29/12/2023**

N° de certificat : **2532584**





#### 4 Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 Conclusions relatives à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Séjour	Refixer boîtier de raccordement en plafond.

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Entrée	Conducteurs non protégés dans tableau de répartition.

#### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

#### Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

#### Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

(\*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

#### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## 6 Avertissement particulier

### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	Conducteur de liaison équipotentielle principale non visible.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	Connexion(s) liée(s) à la liaison équipotentielle principale non visible(s).

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée



(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est  $> 63 A$  pour un DISJONCTEUR ou  $32A$  pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est  $> 90 A$  en monophasé ou  $> 60 A$  en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

- **Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :**
- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;



## 8 Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

Néant

**Cachet, date et signature**

**Cachet de l'entreprise**



Sarl au capital de 8000€  
S. social: 1 place du Visago  
30980 LANGLADE  
RCS Nîmes 443 291 851

Visite effectuée le :

**21/09/2023**

Date de fin de validité :

**06/11/2026**

Etat rédigé à :

**Langlade le 07/11/2023**

Intervenant :

**BONNET Laurent**

Signature de l'opérateur :



## CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

**BUREAU VERITAS**  
Certification



### Certificat

Attribué à

Laurent BONNET

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2024
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/11/2017	27/11/2024
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	10/10/2017	09/10/2024
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/03/2018	18/03/2025
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/12/2018	29/12/2023
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	26/11/2019	25/11/2024

Date : 12/10/2022

Numéro de certificat : 8053777

Laurent Croguennec, Président

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-diaq](http://www.bureauveritas.fr/certification-diaq)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



Etat de l'installation intérieure d'électricité

# Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : 6608 NIMES JL

Date de réalisation : 7 novembre 2023 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 30-2023-08-08-00001 du 8 août 2023.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

10 rue Briçonnet

30000 Nîmes

Référence(s) cadastrale(s):

EZ0603

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur

SCI NIMES JL



## SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	révisé	04/07/2014	oui	oui	p.3
<sup>(1)</sup> SIS	Pollution des sols	approuvé	15/02/2019	non	-	p.4
Zonage de sismicité : 2 - Faible <sup>(2)</sup>				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible <sup>(3)</sup>				non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(4)</sup>	Non	-
Basias, Basol, lcpé	Oui	45 sites* à - de 500 mètres

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Secteur d'Information sur les Sols.







(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

**Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.**

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques	Concerné	Détails	
 <b>Inondation</b>	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).
 <b>Installation nucléaire</b>	Non	-	
 <b>Mouvement de terrain</b>	Non	-	
 <b>Pollution des sols, des eaux ou de l'air</b>	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	ICPE : Installations industrielles	Non	-
 <b>Cavités souterraines</b>	Non	-	
 <b>Canalisation TMD</b>	Oui	Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.	

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>



## SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Localisation sur cartographie des risques .....	5
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	6
Déclaration de sinistres indemnisés.....	7
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	9
Annexes.....	10

## État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

### Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 07/11/2023

Parcelle(s) : EZ0603  
10 rue Briçonnet 30000 Nîmes

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	<b>prescrit</b>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	<b>appliqué par anticipation</b>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	<b>approuvé</b>	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation <input checked="" type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>	Avalanche <input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Mvt terrain-Sécheresse <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Eruption volcanique <input type="checkbox"/>
Feu de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>			

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui  non   
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés <sup>1</sup> oui  non

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	<b>prescrit</b>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	<b>appliqué par anticipation</b>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	<b>approuvé</b>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>

Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Effondrement <input type="checkbox"/>	Tassement <input type="checkbox"/>	Emission de gaz <input type="checkbox"/>
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>		

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui  non   
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt	<b>approuvé</b>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt	<b>prescrit</b>	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>

Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	Effet toxique <input type="checkbox"/>	Projection <input type="checkbox"/>
--	--	---	--	-------------------------------------

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non   
L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non   
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non   
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location\* oui  non

\*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en :

zone 1 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
Très faible	Faible	Modérée	Moyenne	Forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon :

zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>
Faible	Faible avec facteur de transfert	Significatif

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T\* oui  non   
\*Information à compléter par le vendeur / bailleur

### Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui  non   
Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 30-2019-02-15-001 du 15/02/2019 portant création des SIS dans le département

### Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret oui  non   
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :  
oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans  oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans  non  zonage indisponible   
L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui  non   
L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser\* oui  non   
\*Information à compléter par le vendeur / bailleur

### Parties concernées

<b>Vendeur</b>	SCI NIMES JL	à		le	
<b>Acquéreur</b>		à		le	

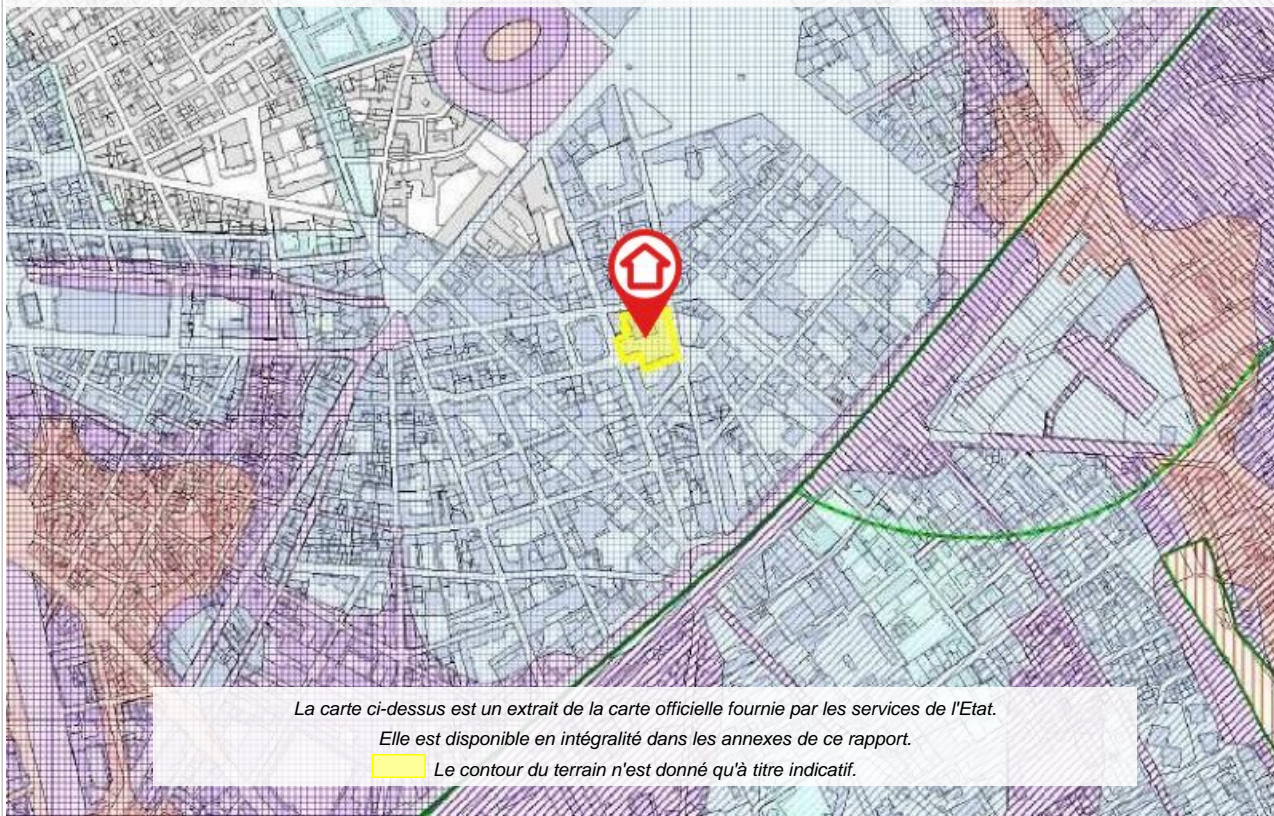
1. Partie à compléter par le vendeur - bailleur - donateur - partie 1 et sur sa seule responsabilité  
Attention ! SIS n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

# Inondation

PPRn Inondation, révisé le 04/07/2014

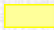
# Concerné\*

\* M-Uch



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.

Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.

 Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

## Cartographies ne concernant pas l'immeuble

*Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :*

Le SIS Pollution des sols, approuvé le 15/02/2019



# Déclaration de sinistres indemnisés

## en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/09/2022	07/09/2022	29/10/2022	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2022	30/09/2022	10/06/2023	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	03/10/2021	03/10/2021	14/12/2021	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	14/09/2021	16/09/2021	26/09/2021	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2019	31/12/2019	10/07/2020	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	20/11/2018	20/11/2018	04/05/2019	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2018	31/03/2018	09/08/2019	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2017	30/09/2017	05/07/2018	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	09/10/2014	11/10/2014	07/11/2014	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	29/09/2014	29/09/2014	07/11/2014	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2012	31/12/2012	02/08/2013	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2007	31/03/2007	13/08/2008	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/09/2005	09/09/2005	14/10/2005	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/11/2004	04/11/2004	01/02/2005	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	22/09/2003	22/09/2003	30/11/2003	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/09/2002	10/09/2002	20/09/2002	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/05/1998	28/05/1998	29/07/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/10/1995	15/10/1995	07/01/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	19/10/1994	21/10/1994	17/03/1995	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	12/10/1990	12/10/1990	07/02/1991	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	03/10/1988	03/10/1988	08/10/1988	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	27/08/1987	27/08/1987	11/11/1987	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/08/1987	24/08/1987	11/11/1987	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/02/1987	13/02/1987	10/07/1987	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/08/1984	23/08/1984	24/10/1984	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	14/10/1983	14/10/1983	26/02/1984	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>

## Déclaration de sinistres indemnisés (suite)

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Préfecture : Nîmes - Gard  
Commune : Nîmes

**Adresse de l'immeuble :**  
10 rue Briçonnet  
Parcelle(s) : EZ0603  
30000 Nîmes  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

SCI NIMES JL

Acquéreur : \_\_\_\_\_

## Prescriptions de travaux

Pour le PPR « Inondation » révisé le 04/07/2014, des prescriptions s'appliquent dans les cas suivants :

- En zone "M-Uch" et quelque soit la destination du bien : référez-vous au règlement, page(s) 71,72
- En zone "M-Uch" et sous la condition "camping." : référez-vous au règlement, page(s) 74
- En zone "M-Uch" et sous la condition "cuve à fioul, caravane ou remorque, bouteille d hydrocarbure, etc.." : référez-vous au règlement, page(s) 73
- En zone "M-Uch" et sous la condition "gestionnaire ou propriétaire de parking souterrain ou semi-enterré (dont un niveau se situe sous la côte PHE)." : référez-vous au règlement, page(s) 73,74
- En zone "M-Uch" et sous la condition "piscine." : référez-vous au règlement, page(s) 73
- En zone "M-Uch" et sous la condition "stockage de produit chimique ou polluant dont le seuil d'entrée est situé sous la côte PHE." : référez-vous au règlement, page(s) 73

## Documents de référence

- > Règlement du PPRn Inondation, révisé le 04/07/2014
- > Note de présentation du PPRn Inondation, révisé le 04/07/2014

*Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.*

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par LOGIServices en date du 07/11/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°30-2023-08-08-00001 en date du 08/08/2023 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Inondation et par la réglementation du PPRn Inondation révisé le 04/07/2014. M-Uch
  - > Des prescriptions de travaux existent pour l'immeuble.
- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

## Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 30-2023-08-08-00001 du 8 août 2023

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, révisé le 04/07/2014
  - Légende du PPRn Inondation, révisé le 04/07/2014
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*

**ARRÊTÉ N°**

abrogeant l'arrêté préfectoral départemental n° 2011285-0019 du 12 octobre 2011 et les 353 arrêtés préfectoraux communaux du 22 novembre 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

La préfète du Gard  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L.125-2, L.125-5 à L.125-7 et R.125-23 à R.125-27,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011285-0019 du 12 octobre 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

**VU** les 353 arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2011, relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, sur les communes pour lesquelles un arrêté IAL spécifique avait été pris, listées dans le tableau joint en annexe du présent arrêté,

**VU** le décret n° 2022-1289 du 01 octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques,

**VU** le décret du 17 février 2021, publié au journal officiel du 18 février 2021, portant nomination de Mme Marie-Françoise LECAILLON en qualité de préfète du Gard ;

**Considérant** que le vendeur et le bailleur sont dans l'obligation d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur l'état des risques,

**Considérant** que l'arrêté préfectoral n° 2011285-0019 du 12 octobre 2011 fixait la liste des communes soumises à l'obligation d'information acquéreur locataire dans le département,

**Considérant** que les 353 arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2011 précisaient pour chaque commune les informations à prendre en compte dans ce cadre pour établir l'état des risques,

**Considérant** que le décret n°2022-1289 du 01 octobre 2022 introduit plusieurs évolutions applicables depuis le 1er janvier 2023, et a notamment modifié l'article R125-23 du code de l'environnement,

**Considérant** de fait que la liste des communes soumises à l'obligation d'information prévue à l'article L.125-5 du code de l'environnement ne doit plus être fixée par arrêté préfectoral,

89, rue Weber – 30907 NIMES CEDEX 2  
Tél : 04 66 62 62 00 - Fax : 04 66 23 28 79 - [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)



**Considérant** que l'état des risques est désormais accessible sur le site internet Géorisques, à partir de l'onglet sur l'état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (<https://errial.georisques.gouv.fr>),

**Considérant** de fait que l'arrêté préfectoral n° 2011285-0019 du 12 octobre 2011 et les 353 arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2011 relatifs à l'information préventive dans le département du Gard deviennent obsolètes,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

Les arrêtés ci-dessous sont abrogés :

- l'arrêté préfectoral n° 2011285-0019 du 12 octobre 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- les arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2011, relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, sur les communes pour lesquelles un arrêté IAL spécifique avait été pris, listées dans le tableau joint en annexe du présent arrêté.

### **ARTICLE 2 :**

Toutes les communes du département du Gard sont concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers concernant les risques naturels et technologiques majeurs.

### **ARTICLE 3 :**

Le site GEORISQUES, à partir de l'onglet ERRIAL (<https://errial.georisques.gouv.fr>), devient le site de référence pour la génération de l'état des risques et pollutions. Tout citoyen peut donc obtenir automatiquement un état pré-rempli des risques auxquels un bien immobilier est soumis.

Il appartient aux professionnels de l'immobilier, aux propriétaires et aux bailleurs de vérifier l'exactitude des informations contenues dans l'ERRIAL et de les compléter à partir d'informations dont il dispose sur le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Les informations relatives aux procédures des plans de prévention des risques naturels prévisibles et technologiques sont accessibles sur le portail internet des services de l'État ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

Un imprimé à remplir manuellement est aussi disponible sur le site Géorisques,

### **ARTICLE 4 :**

Une copie du présent arrêté est adressée aux maires, à la chambre départementale des notaires et à la chambre de commerce et d'industrie du Gard. Le présent arrêté sera affiché dans chaque mairie du département.

Il sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture du Gard.

#### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication au RAA, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de la préfète du Gard ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de transition écologique et de la cohésion des territoires ;

#### **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16, avenue Feuchères CS 88010 – 30941 Nîmes cedex 9, dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publicité. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **ARTICLE 7 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs des services de l'État et mis sur le portail internet des services de l'État.

Nîmes, le 08 août 2023

**SIGNE**










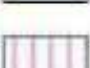

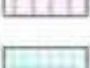

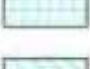
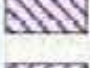
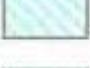



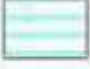
La préfète,




# Plan de Prévention des Risques Inondation (P.P.R.I.)

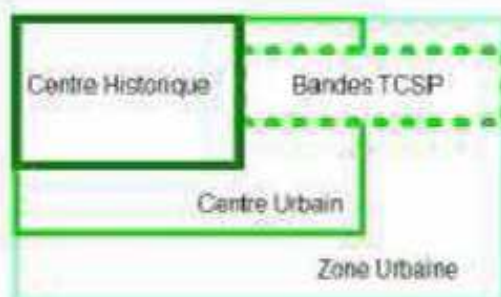
Commune de NÎMES

## Zonage réglementaire

	TF-Uch = zone de centre historique inondable par un aléa très fort		M-Uch = zone de centre historique inondable par un aléa modéré
	TF-Utcsp = zone urbaine dans la bande des TCSP inondable par un aléa très fort		M-Utcsp = zone urbaine dans la bande des TCSP inondable par un aléa modéré
	TF-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa très fort		M-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré
	TF-U = zone urbaine inondable par un aléa très fort		M-U = zone urbaine inondable par un aléa modéré
	TF-NU = zone non urbaine inondable par un aléa très fort		M-NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré
	F-Uch = zone de centre historique inondable par un aléa fort		R-Uch = zone de centre historique inondable par un aléa résiduel
	F-Utcsp = zone urbaine dans la bande des TCSP inondable par un aléa fort		R-Utcsp = zone urbaine dans la bande des TCSP inondable par un aléa résiduel
	F-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort		R-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel
	F-U = zone urbaine inondable par un aléa fort		R-U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel
	F-NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort		R-NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel

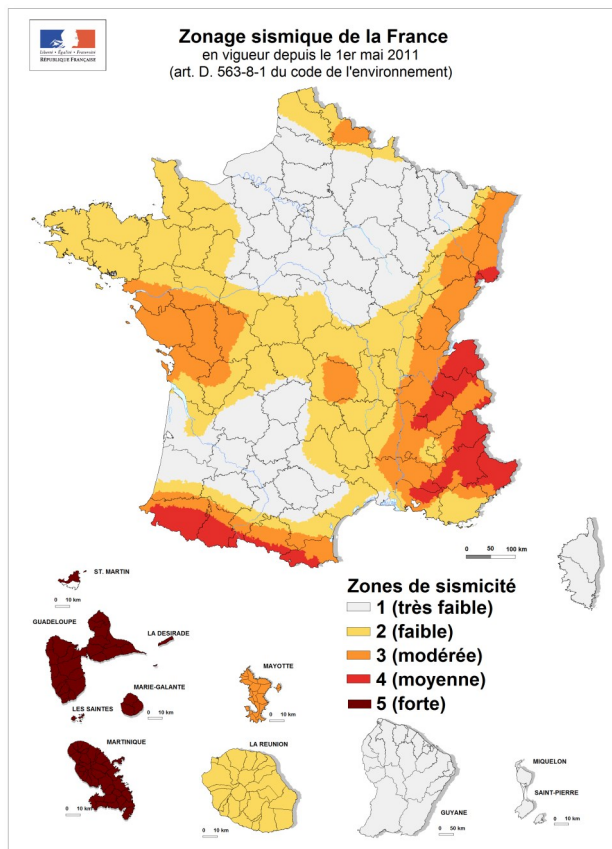
 Zmv, Zgb et Zrpn = zones spécifiques ZAC

 Limite communale



## Le zonage sismique sur ma commune

### Le zonage sismique de la France:



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

**La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):**

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

**Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :**

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

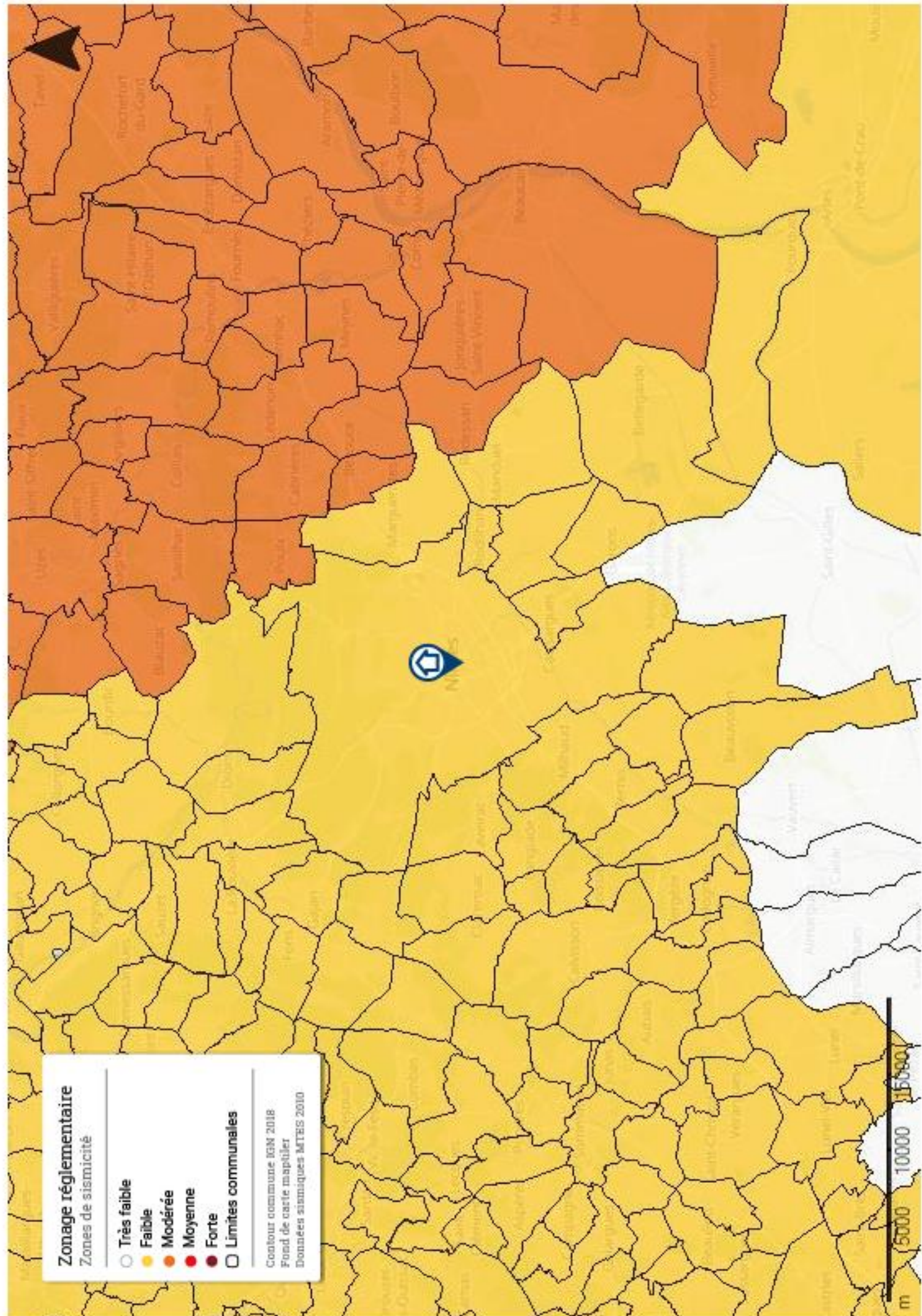
**Pour connaître, votre zone de sismicité:** <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

**Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.**

**Pour en savoir plus:**

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>



**Zonage réglementaire**

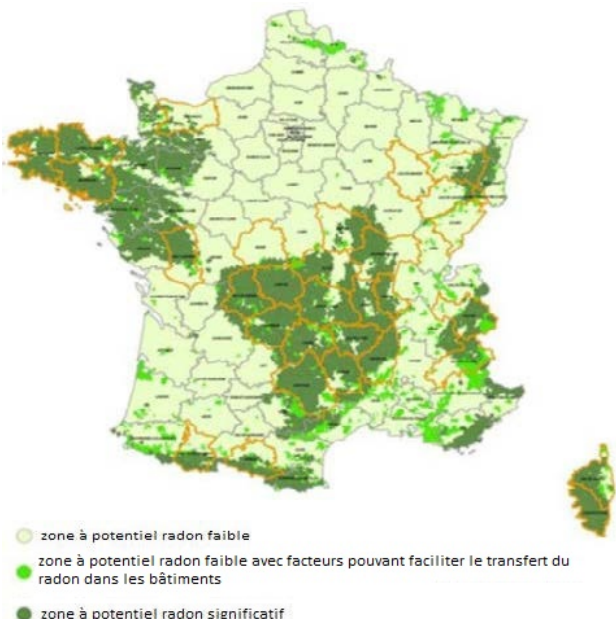
Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour commune IGM 2018  
Fond de carte mapitiler  
Données sismiques MTEIS 2010

## Le zonage radon sur ma commune

### Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



### Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m<sup>3</sup>) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m<sup>3</sup>. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

### Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

### Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup>, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

### Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

### Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

### Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m<sup>3</sup>, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m<sup>3</sup>), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

### Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>  
Au niveau régional :  
ARS (santé, environnement) : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)  
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>  
Informations sur le radon :  
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : [www.irsn.fr/radon](http://www.irsn.fr/radon)